# LES CARTULAIRES

DE LA

# PRÉVÔTÉ DE SAINT-MARTIN

## A YPRES

PRÉCÉDÉS D'UNE ESQUISSE HISTORIQUE SUR LA PRÉVÔTÉ

PAR

E. FEYS

CHEVALIER DE L'ORDRE DE LÉOPOLD, DOCTEUR EN PHILOSOPHIE ET LETTRES, MEMBRE CORRESPONDANT DE L'ACADÉMIE HÉRALDIQUE ITALIENNE DE PISE, PROFESSEUR HONORAIRE D'ATHÉNÉE

ET

A. NELIS

PROFESSEUR A L'ATHÉNÉE ROYAL DE BRUGES

TOME II

III. — LES CARTULAIRES DE SAINT-MARTIN

TABLES.

BRUGES

IMPRIMERIE A. DE ZUTTERE-VAN KERSSCHAVER, VAL DES ROSES

1884

# LES CARTULAIRES

# DE LA PRÉVÔTÉ DE SAINT-MARTIN

# A YPRES.

# LES CARTULAIRES

DE LA

# PRÉVÔTÉ DE SAINT-MARTIN

## A YPRES

PRÉCÉDÉS D'UNE ESQUISSE HISTORIQUE SUR LA PRÉVÔTÉ


PAR

E. FEYS

CHEVALIER DE L'ORDRE DE LÉOPOLD, DOCTEUR EN PHILOSOPHIE ET LETTRES, MEMBRE CORRESPONDANT DE L'ACADÉMIE HÉRALDIQUE ITALIENNE DE PISE, PROFESSEUR HONORAIRE D'ATHÉNÉE

ET

A. NELIS

PROFESSEUR A L'ATHÉNÉE ROYAL DE BRUGES


---

TOME II

III. — LES CARTULAIRES DE SAINT-MARTIN

TABLES.

---


BRUGES

IMPRIMERIE A. DE ZUTTERE-VAN KERSSCHAVER, VAL DES ROSES

1884

# TABLE ANALYTIQUE

## DES PIÈCES CONTENUES DANS LES CARTULAIRES DE SAINT-MARTIN.

**Cette table renvoie aux numéros mis en tête des actes.**

l'autorité apostolique, que les échevins d'Ypres n'ont aucun droit de lever des impositions sur les biens de l'église de Saint-Martin, n° 82.

1214. — Michel Rugghinvoet et sa femme Adelise donnent à l'église de Grimberghe une rente de 2 marcs et demi, sur la maison habitée par Guillaume de Hoecke, 83.

1215. — Les échevins d'Ypres s'engagent à respecter le privilège accordé aux chanoines par leurs prédécesseurs (ci-dossus n° 40), concernant l'hospice du Marché, 84.

1216. — Mai. Michel et Jean d'Ypres voulant vendre une terre de leur frère Arnould, défunt, transportent les 100 sous dont elle était grevée au profit des chanoines, sur une maison près de la Boucherie, 85.

1216. — Compromis entre l'abbaye de Saint-Martin et les échevins d'Ypres, au sujet de leurs différends relativement aux bois du couvent qu'on a coupés, à ses terres qu'on a creusées, aux tailles prélevées sur ses revenus, 86.

1217. — 20 Février. Sentence prononcée par la majorité des arbitres,. 87.

1217 (Vers). — Confirmation d'Honorius III à ce sujet, 88.

1217. — 26 Mai. d'Honorius III approuve l'accord conclu touchant la chapelle des lépreux et les oblations, 89.

1217. — 27 Mai. Approbation semblable concernant la chapelle et le chapelain de l'hospice du Marché, 90.

1217. — 17 Juin. Les échevins d'Ypres s'engagent à ne jamais lever de tailles sur les propriétés de l'abbaye, moyennant une rente de 10 livres à eux donnée par deux bourgeois, et à lui concéder divers avantages, 91.

1217. — 17 Juin. Les échevins d'Ypres promettent de ne pas tailler les hôtes du couvent pour ses terres et ses revenus, et de ne pas les charger plus que les bourgeois, 92.

1218. — Mai. La comtesse Jeanne remet à l'abbaye, en toute franchise, une prairie à Rumtre, que lui avaient vendue Guillaume de Warde et sa femme Marguerite en retenant pour eux une rente d'une demi-livre de poivre, 93.

1219. — Juin. Michel et Robert, fils de Michel d'Ypres, ratifient, devant Roger, châtelain de Lille, la vente de la dîme de Boesinghe, 94.

1219 (Vers). — Même ratification devant les échevins d'Ypres, 95.

1219. — 29 Septembre. Adam, évêque de Térouane, accorde quarante jours d'indulgence à ceux qui visiteront, aux jours déterminés dans la lettre, l'église de Saint-Martin, 96.

1220. — 31 Mai. Helcelo, abbé de Grimberghe, donne à Salomon de Vos et à sa femme Christine une maison dans la rue au Beurre entre les deux ponts, moyennant un cens annuel de 60 sous de Flandre, 97.

1220. — 24 Juillet. Sentence d'arbitres contre le curé de Teteghem, portant que le tiers, réclamé par lui, de la dîme de cette paroisse appartient aux chanoines, 98.

1220 (Vers). — Daniel de Denterghem, sa femme Béatrice et leurs enfants assignent à l'église d'Ypres une rente de 30 livres de Flandre sur leurs biens à Denterghem, 99.

1222. — Adelise, veuve de Michel d'Ypres, et son fils Robert renoncent à la dîme de Boesinghe, devant Roger, châtelain de Lille, 101.

1222. — 2 Août. Renonciation semblable par Adelise et par ses fils Michel et Robert, devant la comtesse de Flandre, 102.

1222. — 10 Octobre. Sentence d'arbitres décidant que la chapelle de Notre-Dame au Briel est sur la terre et sur le domaine de l'église d'Ypres, et que les Templiers n'ont aucun droit sur cette terre ni sur la chapelle, 103.

1223 — Janvier. Sentence d'arbitres contre le sire de Haveskerke, au sujet des vexations exercées par lui dans le comté des chanoines, à Calonne, 104.

1233. — 5 Janvier. Indulgences accordées par Pierre, évêque de Térouane, à tous ceux qui viendront à la consécration de l'autel des saints Nicolas, Éloi et Gilles, dans la nouvelle chapelle de l'église d'Ypres, n° 125.

1233. — 9 Juin. Privilège accordé au prévôt par l'évêque Pierre, de pouvoir citer par lui-même, devant la cour de Térouane, tout habitant d'Ypres, 126.

1233. — Juin. Marguerite Voet s'engage à ne rien innover dans son hospice qui puisse porter atteinte aux droits de l'église d'Ypres ou diminuer ses oblations, 127.

1233. — Octobre. Guillaume de Calonne promet, devant Sibille de Wavrin, d'observer la sentence des arbitres, concernant la *montée*, la pêche et le comté, à Calonne, 128.

1234. — Janvier. Guillaume de Calonne fait la même promesse devant l'évêque d'Arras, 129.

1234. — 20 Août. Marguerite Voet promet de ne pas construire une seconde chapelle dans son hospice; excommunication lancée contre ceux qui élèveraient cette seconde chapelle, 130.

1234. — 18 Décembre. Confirmation de Grégoire IX à ce sujet, 131.

1234. — Guillaume, châtelain de Lille, remet libre à l'abbaye le sixième de la dîme de Boesinghe, à elle vendu par Terricus Medem et Jean Par, 132.

1235. — 13 Mars. Grégoire IX confirme les possessions des chanoines, et met ceux-ci à l'abri de l'excommunication, de la suspension et de l'interdit, sinon dans des cas spécifiés, 133.

1235. — Mai. La comtesse Jeanne ratifie la cession du sixième de la dîme de Boesinghe, 134.

1235. — Mai. Confirmation à ce sujet par Pierre, évêque de Térouane, 135.

1235. — 7 Juin. Pierre, évêque de Térouane, ordonne au prévôt de Saint-Martin d'enjoindre aux fidèles, sous peine d'excommunication, d'assister aux sermons dans leurs paroisses respectives, 136.

1235. — Juin. Avicie, veuve de Zegard du Mont, vend à l'abbaye pour trois ans, la perception de la part de dîme à Boesinghe qu'elle tenait de la formorture de son mari; Guillaume de Straeten, époux de sa sœur, donne garantie, 137.

1235. — Septembre. Guillaume de Calonne promet de se conformer à la sentence des arbitres (n° 119), et de faire venir ses échevins et ses jurés aux plaids de l'église de Saint-Martin, 138.

1235. — Octobre. Henri, archevêque de Reims, confirme le pouvoir accordé au prévôt de forcer les paroissiens à venir aux offices dans leurs églises, 139.

1235. — Novembre. Association de prières établie avec les chanoines par l'abbaye de Toussaints, dans l'île de Châlons sur Marne, 140.

1236. — Mars. Accord entre les chanoines et les échevins, touchant la messe à dire dans l'ancienne chapelle de Sainte-Madeleine et les oblations, 141.

1236. — Mars. Autre accord portant que la vieille convention, faite entre les chanoines et les lépreux, sera désormais observée dans la nouvelle chapelle et non dans l'ancienne, 142.

1236. — Octobre. Marguerite Voet consent à ce que, dans son hospice, le prévôt fasse célébrer les offices, les dimanches et les jours de fêtes, aux heures qu'il voudra, 143.

1236. — Novembre. Accord entre les chanoines et les paroissiens de Boesinghe, touchant la collation de la coustrerie de Boesinghe, 144.

1237. — Juillet. Gilles de Marc vend à l'abbaye une terre située à Gheluwe et rapportant annuellement 10 rasières d'avoine et 12 deniers, 145.

1237. — Décembre. L'abbaye cède à la ville, moyennant une rente de 23 livres, un terrain situé entre la voie publique et l'Ypre, devant la porte du monastère, 146.

1238. — 28 Avril. Quittance de 60 livres de Flandre, délivrée à l'église de Saint-Martin par Jean de Ghistelles et sa femme Isabelle, 147.

1238. — Août. Pierre, évêque de Térouane, consacre la chapelle de l'hospice Voet, et décide que toutes les offrandes seront pour le prévôt et le chapitre, n° 148.
1238. — Rentes sur une maison dans la Prairie, et location de 16 mesures de terre, 954.
1239. — Janvier. Guillaume, châtelain de Saint-Omer, donne à l'église de Saint-Martin le forage de six tonneaux de vin à Saint-Omer, 149.
1239. — Guillaume de Calonne vend aux chanoines 4 journaux de prés à Calonne, ainsi qu'un chemin situé près de leur ferme, et s'engage à transférer ailleurs ce chemin avec le pont Riquaert, 150.
1239. — Octobre. Robert, comte d'Artois, approuve cette vente, 151.
1239. — Novembre. Asson, évêque d'Arras, confirme la convention conclue par les chanoines avec Guillaume de Calonne et approuvée par sa femme Mathilde, 152.
1240. — Juin. Le prévôt et le chapitre confèrent aux Béguines d'Ypres une terre près de l'église du Briel, sous la réserve d'un cens annuel de 60 sous, 153.
1240. — 4 Décembre. Jacques, évêque de Préneste, approuve la convention conclue entre le prévôt et les chanoines, concernant l'institution d'un doyen du monastère, 154.
1242. — 17 Janvier. Le comte Thomas enjoint à tous ses baillis de se montrer bienveillants envers l'église de Saint-Martin, attendu qu'elle a donné satisfaction pour l'injure faite à Regnier, jadis bailli d'Ypres, 155.
1243. — 23 Octobre. Michel d'Ypres garantit, au nom de ses neveux, la vente à Zillebeke d'une rente de 10 sous, faite par leur frère Jean Episcopus, 157.
1244. — 18 Mars. Privilège d'Innocent IV défendant d'exiger de l'argent des chanoines ou de leurs hommes, pour la levée des sentences de suspension, d'interdit ou d'excommunication, 160.
1244. — 30 Mars. Innocent IV confirme l'abbaye dans toutes ses possessions, 156.
1244. — Mars. Avicie, dame de Eke, résigne, en faveur des chanoines, l'usufruit du sixième de la dîme de Boesinghe, à elle assigné comme douaire, 158.
1244. — Mars. Lettre de Philippe d'Ypres et de Thomas de Nieuwkerke, témoins dans l'acte précédent, 159.
1245. — Avril. Maison rue d'Elverdinghe, donnée à cense perpétuelle pour 22 sous et 2 chapons par an, 161.
1246. — 16 Mars. Les religieuses de Nonnenbossche approuvent l'emploi fait par leur abbesse des 8 livres à elles conférées par feu Lambert, prévôt de Saint-Martin, 162.
1246. — 11 Septembre. Privilège d'Innocent IV, en vertu duquel les chanoines ne peuvent être forcés à pourvoir qui que ce soit de pensions ou de bénéfices ecclésiastiques, 163.
1246. — Novembre. L'abbé de Prémontré approuve la vente faite aux chanoines par les religieux de Grimberghe de tous leurs revenus à Ypres, 164.
1246. — 20 Décembre. Rentes de 20 sous au profit de l'abbaye, sur une maison rue au Beurre, entre les deux ponts, 165.
1247. — Janvier. Acte de la vente faite aux chanoines de tous les revenus que possède à Ypres le couvent de Grimberghe, 166.
1247. — Janvier. Spécification de ces divers revenus, 167.
1247. — 21 Avril. Privilège d'Innocent IV, portant que ni légat, ni nonce apostolique ne peut, sans un mandat spécial, publier des sentences d'excommunication contre les échevins ou la communauté d'Ypres, ni des sentences d'interdit contre la ville, 168.
1248. — Juillet. *Vidimus*, par Jacques, évêque d'Arras, du privilège du comte Robert (ci-dessus n° 3), 169.
1248. — Juillet. *Vidimus* du même privilège, par les abbés des Dunes et de Thosan, 170.

1248. — Juillet. *Vidimus* du privilège du comte Charles (ci-dessus nº 7), par les abbés des Dunes et de Thosan, nº 171.
1248. — Juillet. Alaïs de Calonne vend à l'abbaye 15 journaux et un quart de terres faisant partie du fief d'Estainwerc (Steenwerk), 172.
1249. — 16 Juillet. Privilège d'Innocent IV, autorisant le prévôt et le couvent à réclamer et conserver tous biens meubles et immeubles, les fiefs exceptés, qui seraient échus aux chanoines, s'ils étaient restés dans le siècle, 173.
1249. — 1er Octobre. Privilège du même pape, portant que le couvent n'est pas tenu de payer les dettes dont le montant n'aurait pas été affecté à l'utilité du monastère, 174.
1249. — 1er Octobre. Lettre de Pierre, évêque d'Albano, statuant sur le différend survenu entre les chanoines et les Templiers, à l'occasion de la sépulture du teinturier Hélias, 175.
1249. — Octobre. Spécification des terres situées dans les paroisses d'Ypres, qui sont tenues de payer aux chanoines la dîme sur tous les produits de l'année, 176.
1249. — 25 Novembre. L'abbé des Dunes et le gardien des frères-mineurs d'Ypres, rappellent l'accord fait entre les chanoines et les Templiers, à l'occasion de la sépulture du teinturier Hélias, 177.
1251. — Avril. Compromis entre les échevins d'Ypres et les chanoines, concernant la porte du vieux chœur, la levée de tailles sur les terres de l'abbaye, l'élection des maîtres d'église, l'entrée dans le vieux chœur et le transept etc. 178.
1251. — Juillet. Walter le Bareteur vend à l'abbaye, pour 150 livres d'artésiens, une dîme à Reninghelst, par devant Jean, sire de Reninghelst, 180.
1251. — Juillet. Jean, sire de Reninghelst, fait remise aux chanoines d'une rente de 10 chapons, qui lui était due sur la dîme de Walter le Bareteur, à Reninghelst, 179.
1252. — Août. Reconnaissance de la vente de cette dîme devant la cour de Térouane, 181.
1253. — Septembre. Le couvent de Nonnenbossche vend aux chanoines 7 mesures 45 verges de terre à Pudshelst, 182.
1253. — Septembre. Le couvent de Nonnenbossche s'engage à faire approuver la vente par Radulphe, évêque de Térouane, 183.
1253. — 6 Novembre. Accord entre les échevins d'Ypres et les chanoines, concernant la collation et la direction des écoles, les maîtres d'église et les coustres, 184.
1253. — 25 Novembre. La comtesse Marguerite approuve la vente faite par Jean de Reninghe à l'église de Saint-Martin, de 12 mesures de terre dans le broec de Reninghe, à Pollinchove, en sus des 80 mesures qu'elle l'avait autorisé à vendre, 185.
1253. — Novembre. Jean d'Ypres, sire de Reninghe, et sa femme Mathilde, châtelaine de Saint-Omer, vendent aux chanoines 48 mesures de terre dans le broec de Reninghe, paroisse de Pollinchove, 186.
1254. — 28 Février. Privilège d'Innocent IV, fixant à 4 marcs au maximum les procurations dues, pour frais de bouche, aux prélats qui visitent en personne les églises et autres lieux, 187.
1254. — Juin. Mathilde, châtelaine de Saint-Omer, renonce, devant l'official de Térouane, à toute prétention sur les 40 mesures vendues dans le broec de Reninghe, 188.
1255. — 31 Mai. Baudouin, châtelain de Lens, remet la dîme de Reninghelst en la main de la comtesse Marguerite, pour être conférée à l'église de Saint-Martin, 189.
1255. — Juin. Jean de Ghistelles et sa femme Isabelle vendent à l'abbaye, devant Baudouin, châtelain de Lens, leur dîme à Reninghelst, 190.
1255 — Juin. Reconnaissance de cette vente devant le châtelain de Lens et ses hommes de fief, 191.

1255. — Juin. La comtesse Marguerite confirme la vente de cette dîme, nº 192.
1255. — Août. Approbation de Radulphe, évêque de Térouane, 193.
1255. — Septembre. Walter, fils de Michel de Herentaghe, renonce à tout droit sur 5 mesures de pré vendues par son père aux chanoines, près de leur ferme de Zandvoorde, 194.
1255. — Octobre. Le châtelain de Lens met à sa place Baudouin de Beke, pour créanter la vente, faite par Jean de Ghistelles, de la dîme de Reninghelst, 195.
1255. — 22 Octobre. Baudouin de Beke créante cette vente devant les hommes de fief, 196.
1255. — 23 Octobre. Walter, fils aîné de Jean de Ghistelles, renonce, en présence de la comtesse Marguerite, à toute prétention sur la dîme de Reninghelst, 197.
1256. — 8 Janvier. Donation faite à l'abbaye par Terricus Lokebru, sa femme et son fils aîné de 3 mesures 3 quarts de terre près de sa ferme de Pudshelst, à Zillebeke, 198.
1256. — Janvier. Lettre de confirmation et de reconnaissance devant la cour de Térouane, 199.
1256. — Avril. Radulphe, évêque de Térouane, donne son approbation aux actes passés lors de la vente de la dîme de Reninghelst, 200.
1256. — Avril. Jean d'Ypres, sire de Reninghe, sa femme Mathilde, châtelaine de Saint-Omer et Jean, leur fils, vendent à l'église de Saint-Martin 34 sous et 2 chapons de revenu à Schiethoek, près de la terre nommée Coitland, cédée par eux à cette église, 201.
1256. — Avril. Jean de Warde déclare quitte et libre, au profit de l'église de Saint-Martin, la maison et le verger occupés par le curé de Saint-Jean d'Ypres, 202.
1256. — Avril. Attestation du bailli d'Ypres et de Cassel, et des hommes de fief devant lesquels la cession a eu lieu, 203.
1256. — 29 Avril. Daniel, curé de Boesinghe, reconnaît devoir à l'abbaye 12 marcs d'esterlins, pour la dîme des agneaux de la paroisse, et renonce à tout droit sur la dîme des chardons et des genêts, 204.
1256. — Décembre. Théodoric Medem et sa femme Marguerite, en échange d'une aulnée de 6 mesures devant leur ferme à Saint-Jean, donnent au couvent 4 livres et 8 chapons par an dans la même paroisse, 205.
1257. — 17 Janvier. Accord entre la ville et le chapitre concernant les escaliers, le cloître et le dortoir des religieux, ainsi que les clôtures, la trésorerie et le jubé à construire dans l'église de Saint-Martin, 206.
1257. — Novembre. Décision des arbitres nommés par les échevins et par les chanoines, concernant la cérémonie des relevailles, 207.
1257. — 18 Décembre. Privilège d'Alexandre IV, portant que l'abbaye ne peut être tenue de pourvoir qui que ce soit de bénéfices ou de pensions, 208.
1257. — 18 Décembre. Alexandre IV autorise les chanoines, dans les paroisses où ils ont le patronat, à percevoir les dîmes novales dans la proportion des dîmes anciennes, 209.
1258. — Janvier. Lambert de Zarren, et sa femme Elisabeth donnent à Lambert, leur fils, clerc, deux mesures de terre à Sleckenburg, 210.
1260. — Février. Lambert de Zarren, le fils, clerc, vend cette terre à l'abbaye, 211.
1260. — 14 Février. Le même Lambert vend à l'abbaye deux maisons hors de la porte de Messines, 212.
1260. — Novembre. A la demande de la comtesse Marguerite, les chanoines autorisent les Béguines à avoir une chapelle dans leur infirmerie au Briel, et à y faire dire la messe, 213.
1260. — 23 Décembre. Le procureur des chanoines en cour de Rome s'oppose à l'exécution de lettres obtenues d'Alexandre IV, concernant la construction du monastère de Roosendaele, pour autant qu'elles porteraient préjudice à l'église de Saint-Martin, 214.

1273. — 25 Avril. Compromis entre les chanoines et les Dominicains, n° 266.
1273. — 14 Août. Sentence des arbitres, établissant les rapports qui doivent exister entre les chanoines et les Dominicains, 267.
1274. — 15 Juillet. Confirmation de Grégoire X à ce sujet, 268.
1274. — 24 Novembre. Convention entre les chanoines d'Ypres et le chapitre de Saint-Donatien à Bruges, concernant les dîmes dans les paroisses d'Ypres, 269.
1275. — Mars. Heissie Clisse lègue à l'église de Saint-Martin, sous condition d'anniversaire, 4 lignes et 36 verges de pré à Langemarck, dans le Voghelinemersch, 270.
1275. — Juillet. Les chanoines autorisent le placement d'une croix avec la Vierge et saint Jean, dans la nef de Saint-Martin, à condition que toutes les offrandes seront partagées entre la fabrique du chœur et celle de l'église paroissiale, 271.
1276. — 12 Août. Mandat de l'official de Térouane ordonnant de signifier à Walter le Bareteur et à Jean, son fils, clerc, qui avaient vendu à l'abbaye la dîme de Reninghelst, de la laisser jouir en paix de cette dîme, 272.
1176. — 19 Août. Exécution du mandat par le curé de Reninghelst, 273.
1276. — 8 Août. Fondation de la première chapellenie à l'hospice de Salomon Belle, dotation du chapelain et du coustre, règlement des oblations, 274.
1276. — Août. Christine, veuve de Salomon Belle, assigne à l'infirmerie de l'église Saint-Martin 6 livres de rente sur son hospice, 275.
1276. — 29 Septembre. Le chapitre de Saint-Donatien à Bruges paie 400 livres de Flandre à celui de Saint-Martin d'Ypres, en vertu de la convention du 24 novembre 1274, 276.
1276. — 31 Octobre. Jean Clisse, précepteur de Jean, fils du comte de Bar, approuve le legs, fait par sa mère à l'abbaye, d'une prairie à Langemarck, 277.
1277. — 14 Février. Compromis sur tous les points en litige entre les chanoines et Jean de Fieffes, archidiacre de Térouane, 278.
1277. — 27 Février. Les chanoines constituent des procureurs pour entendre la sentence des arbitres dans la cause précédente, 279.
1277. — 8 Mars. Sentence des arbitres condamnant les chanoines à donner à l'archidiacre huit procurations par an, et à lui payer 200 livres d'arrérages, amendes ou dépens, 280.
1277. — Mai. Rentes sur des maisons et des halles vers la rue du Verger, 281.
1277. — 14 Juin. Le comte Gui autorise Jean Bardonc à acheter 25 livrées de terre, pour fonder une chapellenie dans l'infirmerie des Béguines, dite hospice Jean Bardonc, 282.
1277. — 19 Octobre. Henri, évêque de Térouane, érige en église paroissiale l'église de Sainte-Croix, située hors de la porte au Beurre, à Ypres, 283.
1277. — Décembre. Les chanoines sont investis, pour la chapellenie fondée à l'hospice Bardonc, d'une dîme à Boesinghe, vendue par Walter de la Scaghe et autres, 284.
1278. — 6 Juillet. Les chanoines s'engagent à faire célébrer à perpétuité dans la chapelle de l'hospice Bardonc, 285.
1278. — 20 Septembre. Autorisation accordée à deux notaires, par l'official de Térouane, à l'effet de recevoir la renonciation de Gilles Clisse et de ses parents, 286.
1278. — Novembre. Isabelle, femme de Walter de la Scaghe, renonce à tous droits sur la dîme vendue à Boesinghe par son mari, 287.
1279. — 26 Février. Élisabeth, abbesse de Hemelsdaele, donne quittance au prévôt de Saint-Martin de 91 livres parisis, sur les 150 livres de Flandre mises en dépôt chez lui, et léguées aux religieuses par Walter Boom et Catherine, sa femme, 288.
1279. — 4 Mars. Gilles Clisse, sa femme, sa fille et son gendre approuvent la vente d'une prairie à Langemarck, faite par Heissie Clisse, 289.

1279. — 21 Mars. Approbation par l'official de Térouane, n° 290.

1279. — 11 Septembre. Henri, évêque de Térouane, accorde au doyen de l'église de Saint-Martin et aux curés des paroisses d'Ypres le pouvoir de sceller des procurations valables à la cour de Térouane, 291.

1279. — 11 Septembre. Jean le Bareteur, clerc, renonce définitivement, devant l'évêque de Térouane, à la dîme de Reninghelst, vendue par son père à l'abbaye, 292.

1279. — 4 Octobre. Lettre de Henri, évêque de Térouane, au prévôt de Saint-Martin, concernant la fréquentation des églises paroissiales, 293.

1279. — 15 Octobre. Les chanoines s'engagent à faire célébrer tous les jours la messe avec les heures canoniales à l'hospice Broederlam, moyennant une rente de 22 livres de Flandre, 294.

1279. — Novembre. Jean le Bareteur déclare, devant Walter de Heule et ses hommes de fief, qu'il n'a aucun droit sur la dîme de Reninghelst, 295.

1279. — 24 Décembre. L'official de Térouane donne mandat à un notaire pour aller acter à Ypres une donation de Marguerite Bekude, 296.

1279. — 31 Décembre. Marguerite Bekude, donne à l'église de Saint-Martin 8 mesures de terre à Voormezeele, près du moulin à vent des religieux de Voormezeele, 297.

1280. — 16 Janvier. Approbation de l'official de Térouane, 298.

1280. — 10 Avril. Mandat de l'official chargeant un notaire d'aller acter à Ypres diverses reconnaissances, 299.

1280. — 26 Avril. Henri, évêque de Térouane, ayant dedié le nouveau chœur de Saint-Martin à Ypres, accorde des indulgences, et fixe la fête de la dédicace au dimanche après la Saint-Marc, 300.

1280. — 27 Avril. Par devant le notaire envoyé de Térouane, maître Hélisée ou Hélias donne à l'abbaye une mesure de terre au Briel, Jean Blanke une mesure de pré à Boesinghe, Marguerite de Menines 3 mesures 32 verges au Briel, 301.

1280. — 4 Mai. Approbation de l'official de Térouane, 302.

1280. — 7 Septembre. Le comte Gui commet le bailli de Furnes pour créanter la vente qui suit, 303.

1280. — 4 Octobre. Par devant le bailli de Furnes, Jean de Lenseles et sa femme Marie vendent à Marguerite, veuve de Wautier à la Main, 37 mesures de terre à Reninghe, 304.

1280. — Novembre. Marguerite, veuve de Wautier à la Main, donne cette terre à l'abbaye, comme compensation de 25 livres de rente, promises par son mari pour l'entretien du curé et du coustre de l'église de Sainte-Croix, 305.

1281. — 7 Février. Confirmation par Henri, évêque de Térouane, 306.

1281. — 24 Mars. Confirmation par le comte Gui, 307.

1281. — 3 Mai. Quittance de 360 livres d'artésiens, délivrée par Jean de Lenseles à Marguerite, pour les 37 mesures susdites, 308.

1281. — 27 Juin. Maître Lambert de Bellinghem, clerc et médecin, s'engage à soigner de son mieux les chanoines dans leurs maladies, et en retour d'une prébende qu'ils lui ont conférée, et d'un anniversaire, il leur concède diverses propriétés à Ypres, énumérées dans l'acte, 309.

1281. — 4 Juillet. Martin IV confirme les libertés et immunités de l'abbaye, 310.

1281. — 5 Août. Martin IV autorise les chanoines à user des privileges et indulgences à eux accordés par le saint-siège, quand même par négligence ou par oubli ils n'en auraient pas usé jusqu'alors, 311.

1281. — 5 Août. Martin IV permet aux chanoines, en cas d'interdit de toute la contrée, de célébrer les offices à voix basse et à huis clos, 312.

1281. — 4 Septembre. Christian Herbrecht, en retour d'une prébende de chanoine à lui accordée sa vie durant, donne à l'abbaye 15 livres de rentes en 18 lots, placées sur des propriétés a Ypres, n° 313.

1282. — 27 Janvier. Henri, évêque de Térouane, reconnaît aux chanoines le droit de présentation à la seconde chapellenie de l'hospice Belle, comme ils l'ont pour la première, 314.

1282. — 17 Mars. L'évêque Henri promet de respecter ce droit des chanoines, à condition que les chapelains alors en fonction y resteront, et que les chapelains de l'hospice seront nommés à vie et séculiers, 315.

1282. — 17 Mars. Marie, veuve de Guillaume de Calonne, ancien portier du monastère, donne à l'abbaye 3 mesures de terre à Calonne, sous réserve d'en jouir sa vie durant, 316.

1283. — Février. Les échevins d'Ypres s'engagent envers les chanoines à ne rien faire qui puisse porter préjudice au mur ou aux tourelles du mur de leur jardin, depuis la rue de Dixmude jusqu'à celle de Boesinghe, 317.

1283. — 20 Juillet. Partage de terres entre les chanoines et les héritiers de Salomon Morin, 318.

1283. — 2 Décembre. Jean Freuts achète, dans la rue des Bouchers, une maison appartenant à Jean Auboiois et consorts, 319.

1284. — 22 Mai. Wautier de Heule et sa femme Aelis vendent à l'abbaye la dîme dite de Monreville à Passchendaele, et la dîme dite de Jean de Gryse à Langemarck, 320.

1284. — 22 Mai. Confirmation par Wautier de Nivelles, de qui ces dîmes étaient tenues, et qui en investit l'église de Saint-Martin, 321.

1284. — 2 Août. Henri, évêque de Térouane, confirme la vente de la dîme de Langemarck, malgré l'opposition des religieux de Voormezeele, 322.

1284. — Août. Acquisition par les chanoines d'une rente de 26 sous 7 deniers sur la maison nommée le Cerf, dans la rue du Sud, en échange d'un terrain rue d'Elverdinghe, 323.

1284. — Béatrice, dame de Courtrai, approuve la vente des dîmes de Passchendaele et de Langemarck, et décharge ces dîmes de tout service de fief, 324.

1284. — Lettres de même teneur délivrées par Gui de Dampierre, 325.

1285. — 14 Juillet. Consentement donné par le couvent de Saint-Martin de Tournai, à la vente de la dîme de Passchendaele, et approbation de Michel, évêque de Tournai, 326.

1285. — 17 Août. Quittance de 352 livres parisis, pour solde des dîmes de Passchendaele et de Langemarck, délivrée aux chanoines par Wautier de Heule, 327.

1285. — Août. Reconnaissance de la vente de ces deux dîmes par Wautier de Heule et Aelis, sa femme, devant un notaire envoyé de Térouane, 328.

1287. — 31 Octobre. Compromis entre les chanoines et maître Jean de Fieffes, archidiacre de Flandre, concernant la visite du chapitre de Saint-Martin par l'archidiacre, 329.

1287. — 22 Novembre. Sentence de Jacques le Moiste, évêque de Térouane, choisi comme arbitre dans cette cause, 330.

1287. — Novembre. Extrait de la pièce précédente, 331.

1288. — Février. Fondation d'une chapellenie dans l'église de Saint-Martin, par le doyen et les confrères de la gilde de Saint-Nicolas, 332.

1288. — 21 Juin. Quittance délivrée par l'official de Térouane de 300 livres tournois et 10 livres parisis, sur la somme due à l'archidiacre en vertu de la sentence arbitrale, 334.

1289. — 10 Juin. Concordat entre les chanoines et la ville d'Ypres, permettant de réduire à deux les trois grandes écoles établies en vertu d'une convention antérieure, 333.

1291. — 3 Février. Jacques, évêque de Térouane, déclare que ses chapelains ont rendu au prévôt les oblations qu'ils s'étaient induement attribuées aux fêtes de la Pentecôte, quand l'évêque avait célébré à Saint-Martin, 335.

1291. — 3 Février. Jacques, évêque de Térouane, ayant logé six jours en trois fois au monastère de Saint-Martin, déclare qu'il avait droit à trois jours seulement, n° 336.

1291. — 7 Septembre. Les Augustins d'Ypres reconnaissent que chaque fois qu'ils ont, à Ypres, prêché, confessé, admis à la sépulture ecclésiastique, ils l'ont fait par une faveur spéciale des chanoines, 337.

1291. — 23 Octobre. Jacques, évêque de Térouane, ayant été reçu deux jours à l'abbaye à la Pentecôte en 1291, déclare qu'il n'avait droit qu'à un seul jour, 338.

1291. — Décembre. Lettre de confraternité délivrée aux chanoines de Saint-Martin par les religieux de Sainte-Marie de Boulogne, 339.

1292. — 3 Avril. Convention entre les chanoines et Aelis de Haringhe, pour l'institution d'une chapellenie dans l'église de Sainte-Marie-Madeleine d'Ypres, 340.

1292. — 1er Septembre. Concordat entre les chanoines et les Dominicains, modifiant la convention du 14 août 1273, et n'attribuant plus aux chanoines que le tiers des oblations, 341.

1293. — 18 Mai. L'abbaye donne à cense perpétuelle le fonds où sont les maisons dites *Cruninghe* et *Beur*, à côté de la maison dite *Auberc*, avec garantie sur celle qui est nommée *Buc* ou *Buch*, près du *Bueterberch* ou *Boterberg*, 342.

1293. — 11 Juin. Approbation donnée par frère Etienne, de l'ordre des Dominicains, au concordat passé avec les chanoines, 343.

1293. — 11 Juin. Les chanoines sont admis à participer à toutes les bonnes œuvres opérées dans l'ordre des Dominicains, 344.

1294. — 14 Février. Jacques d'Étaples, archidiacre de Flandre, ayant passé deux jours à l'abbaye, déclare qu'il avait droit à un jour seulement, 345.

1294. — 20 Novembre. Échange entre le prévôt et les chanoines, en vertu duquel diverses propriétés sont attribuées à la prévôté, à la cellérerie, à la sommellerie, 346.

1294. — L'abbaye donne à cense perpétuelle le fonds de la maison dite à *Saint-Denis*, rue au Beurre, près de la maison nommée *Parisius*, 347.

1295. — 6 Février. Pierre de Loo et sa femme donnent aux chanoines 26 sous 6 deniers de rente sur une maison, dans une ruelle sortant de la Cliestrate, 348.

1295. — 6 Février. Le couvent donne à cense perpétuelle le fonds d'une maison située rue au Beurre, 349.

1295. — 5 Juin. Jean le Grise, père, et sa femme Christine vendent à l'église de Saint-Martin une mesure et demie de terrain, entre la rue de Courtrai et la cour de Jacques à l'Amour, 350.

1295. — 27 Octobre. *Vidimus*, par Jacques, évêque de Térouane, du privilège accordé par Innocent IV aux magistrats de la ville d'Ypres, ci-dessus n° 168, 351.

1295. — 29 Octobre. Le comte Gui commet son bailli de Cassel pour adhériter l'abbaye de 14 mesures de terre au pied du mont Cassel, 352.

1296 — 1er Janvier. Les chanoines reçoivent de Marguerite, maîtresse des Béguines, une rente d'un demi-marc près de l'overdrag à Saint-Pierre, en échange d'une rente de 14 sous 4 deniers une maille, à recevoir en *Scoenhuus*, rue du Sud, 353.

1296. — 9 Février. Nicolas Ghiselin et Jean de Gheluwe prennent à cense perpétuelle, du couvent de Saint-Martin et consorts, une mesure de terre dans la Cliestrate, avec tous les cateux qui sont dessus, 354.

1296. — 9 Février. Nicolas Ghiselin hypothèque comme garantie sa maison rue de l'Aumône, près de la maison aux Veuves, et autres propriétés, 355.

1297. — 26 Mars. Le comte Gui s'engage à défendre les chanoines de Saint-Martin, ses adhérents dans ses appels contre le roi de France, l'évêque de Tournai et autres, à garantir leurs biens et à poursuivre ces appels à ses frais, 356.

1297. — 11 Septembre. Gérard de Saint-Quentin achète de Gui de Thourout une rente de 5 marcs sur la maison qu'habitait Henri de Thourout, rue du Sud, sur deux maisons voisines et sur d'autres dans la ruelle Zekelbec, n° 357.
1297. — 4 Novembre. Jean Froit achète de Chrétienne Bruns une rente de 6 sous sur une foulerie, dans la ruelle Poevelt, près l'Ypre, à Saint-Pierre, 358.
1298. — 2 Février. Gérard de Saint-Quentin achète de Gui de Thourout 5 marcs de rente, hypothéqués comme ci-dessus n° 357, 359.
1298. — 2 Novembre. Jean Froit achète de Marie Lammechons trois chambres, dans une ruelle sortant de la Teghelstraet, 360.
1299. — 8 Novembre. Jean le Prestre, clerc, prend à cense perpétuelle de Jacques Bardonc une maison près du cimetière de Saint-Jacques, 361.
1300. — 4 Décembre. Michel le Deine prend à cense de Pierre de Loo une mesure et demie de terre dans la rue de Zonnebeke, 362.
1302. — 3 Juin. Les gouverneurs de l'hospice Bardonc donnent à cense à sire Jean d'Alost 84 verges de terre près la rue de Courtrai, 363.
1303. — 30 Juin. Quittance délivrée à Jean van den Hille, doyen de Saint-Martin, par Pierre van den Hille, de 24 livres 12 escalins de gros, pour prix de deux maisons, 364.
1304. — 4 Février. Michel de Raed achète de Salomon Dous des rentes pour 9 livres et 3 marcs hors de la porte de Comines, dans la Teghelstraet, dans la Buckerstraet, et sur la « vieille maison des Souliers, » rue du Sud, 365.
1304. — 14 Février. Les marguilliers et les paroissiens de Notre-Dame au Briel fondent dans cette église la chapellenie de la seconde messe, 366.
1306. — 25 Février. Les chanoines cèdent à Enguerran, évêque de Térouane, sa vie durant, leur habitation à Térouane, pour 200 livres tournois, 367.
1307. — 9 Juin. Rente de 30 sous et 2 chapons, attribuée à l'abbaye sur la maison de Henri de Thourout, dans la rue des Chiens, 368.
1307. — 4 Juillet. Le prévôt Jean assigne à la gilde Saint-Nicolas un autel dans la chapelle annexée au nouvel édifice de Saint-Martin, 369.
1308. — 23 Mars. Confirmation de l'avoué et des échevins d'Ypres, 370.
1308. — 5 Mai. Chrétien d'Amman achète de Jean Scavin une mesure 11 verges de pré au Briel, près de la prairie du prévôt, 371.
1308. — 5 Juillet. Guillaume de Ghistelles et sa femme Marie donnent à l'abbaye un marc de rente sur une maison de pierre dans la ruelle Sac, en échange d'un marc qu'elle avait sur une de leurs maisons rue des Foulons, 372.
1309. — 6 Avril. Jean Ghys achète de son fils une « maistrie » de foulon, et deux chambres, devant la Motte du Comte, 373.
1309. — 14 Septembre. Wautier Nonnenbrood achète de Henri des Champs une maison rue de Boesinghe, 374.
1310. — 6 Avril. Vincent de l'Atre reconnaît devoir à l'abbaye 8 sous de rente sur des terres hors de la porte Hangwaert, dans la Mandelstraet, 375.
1311. — 7 Février. Échange de rentes entre l'abbaye et Marie, veuve de Nicolas de Loo, 376.
1313. — 23 Mars. Exécutoire de l'official de Térouane, prescrivant l'observation de l'accord conclu entre les chanoines de Saint-Martin et les Augustins, 377.
1315. — 5 Janvier. L'official de Reims fait assigner devant lui l'évêque d'Arras, qui avait fait saisir par un sergent du roi les biens des chanoines à Calonne, à cause d'une procuration qu'il prétendait lui être due pour la ferme de Calonne, 378.

1322. — Juillet. La ville d'Ypres donne à l'abbaye 40 verges de terre près du presbytère de Saint-Pierre, en échange de 32 sous de rente à Vlamertinghe, n° 403.

1322. — Simon de Neuve-Église et Marguerite, sa femme, renoncent à tous droits sur deux pièces de terre sises à Langemarck et données à l'abbaye par les ancêtres de Marguerite, 404.

1323. — 13 Janvier. Lisebette Sailge achète de Guillaume de Picheem une maison hors de la porte de Boesinghe, sur la terre de Saint-Jean d'outre-mer nommée Nordtemplant, 405.

1323. — 14 Octobre. Jean Everboud achète 5 mesures moins 7 verges de terre dans la paroisse du Briel, hors de la porte d'Elverdinghe, 406.

1327. — 13 Septembre. Jacques le Provost prend à cense de l'abbaye une maison dans la Venkstraet, 407.

1328. — 16 Décembre. Cinq chambres adjugées à l'abbaye dans la rue de Normandie, 408.

1328. — 16 Décembre. Maison adjugée à l'abbaye dans la Monstraet, 409.

1329. — 31 Mars. Maison à Saint-Nicolas, au sud de la rue au Beurre, adjugée aux héritiers de Michel Scavin, 410.

1329. — 5 Novembre. Jean de le Baerne prend à cense de l'abbaye une maison dans la Monstraet, 411.

1329. — 10 Novembre. Rente de 3 sous 6 deniers assignée légalement à Lambert de Loo, sur les revenus de demoiselle Marie de Reninghelst, béguine, 412.

1330. — 6 Février. François Paelding prête à Daneel den Inghelschen 24 escalins de gros, garantis par une mesure de terre à Vlamertinghe, 413.

1330. — 9 Février. Maison dans la rue Neuve, hors de la porte de Boesinghe, adjugée au prévôt, 414.

1330. — 28 Mars. Rente de 4 marcs et demi et 4 chapons, au profit de sire Gilles d'Aertrycke, sur une maison, rue au Beurre, 415.

1330. — 3 Juin. Lisebette Paesschins prend à cense du prévôt une maison et trois chambres, rue de Messines, 416.

1330. — 12 Juin? Plainte adressée par les chanoines au comte Louis, contre Arnoud de Locre et le sire de Locre, qui les empêchent de lever une petite dîme à Reninghelst, 417.

1330. — 16 Juin. Le comte Louis charge son bailli de Furnes d'examiner les faits et d'agir en conséquence, 418.

1330. — 6 Juillet. Jean de Vroede achète de maître Michel Vierine et consorts une mesure de pré à Boesinghe, 419.

1330. — 2 Septembre. Chrétienne, veuve de Jean Everboud, achète une rente de 9 sous 8 deniers sur 7 lignes de terre, rue de Courtrai, hors de la porte Hangwaert, 420.

1330. — 4 Novembre. Jean de Dixmude achète du prévôt et consorts, pour un marc par an, une maison et neuf chambres dans la rue au Beurre, 421.

1331. — 18 Février. Chrétienne, veuve de Jean Everboud, achète de Jacques Boid et de sa femme Élisabeth une mesure de terre à Noordschote, et la leur donne à ferme, 422.

1332. — 31 Janvier. Instrument notarié constatant que c'est par grâce spéciale des chanoines que dame Claire Belle a été inhumée à l'hospice Belle, 423.

1332. — 19 Juin. Nicolas de Voghel achète de Catherine, veuve de David Spoorkin, 9 mesures de terre dans la paroisse de Saint-Jacques, 424.

1332. — 10 Juillet. Maison dans la Monstraet, adjugée au prévôt, pour sa rente, 425.

1332. — 10 Juillet. Quatre chambres au bout de la ruelle Caestraet, adjugées de même, 426.

1332. — 10 Juillet. Guillaume Renaert, dit de Tielt, achète de Lisebette, veuve de Baudouin de la Pulsdouvie, 4 mesures 1 ligne de terre à Boesinghe, et les lui donne à cense, 427.

1332. — 2 Août. Gérard de Lencele prend à cense du prévôt une maison et trois chambres dans la ruelle Caecstraet, n° 428.
1332. — 4 Octobre. Catherine, veuve de Michel le Witte, achète une rente de 3 livres 12 sous sur une maison, rue au Beurre, 429.
1332. — 28 Décembre. Reconnaissance d'une obligation de 20 livres parisis dues à Siger Voghel sur 2 lignes de pré à Elverdinghe, 430.
1334. — 15 Janvier. Guillaume Renaert, dit de Tielt, achète du gouverneur de l'hospice Broederlam et de Marie de Thourout, maîtresse de l'hospice, 10 mesures de terre à Voormezeele, 431.
1334. — 2 Juillet. Thierri Capoen achète de Baudouin de Hazebrouck et de sa femme Porperane 3 mesures moins 10 verges de terre à Boesinghe, 432.
1334. — 15 Octobre. Nicaise de Vroede achète de Lisebette, veuve de Jean Voghelin, 3 mesures et demie de terre dans la paroisse du Briel, 433.
1334. — 6 Novembre. Chrétienne, veuve de Jean Everboud, achète une rente de 5 sous 4 deniers sur 7 lignes de terre, hors de la porte Hangwaert, dans la rue de Courtrai, 434.
1334. — 7 Décembre. Siger Voghel, en échange de 2 mesures de terre dans le métier d'Ypres, reçoit de Jean Gillis et de Béatrice, sa femme, 2 mesures à Elverdinghe, 435.
1335. — 22 Janvier. Siger Voghel donne à Lambert Meze et à Béatrice, sa femme, 4 mesures de terre dans le métier d'Ypres pour 4 mesures à Elverdinghe, 436.
1335. — 23 Février. Siger Voghel donne à Lambert Meze et à Béatrice, sa femme, une mesure et demie au métier d'Ypres pour une mesure et demie à Elverdinghe, 437.
1335. — 5 Mai. Casin de Coter achète de Mathis Symoen 5 mesures de terre à Oost-Vleteren, et les lui donne à cense, 438.
1335. — 22 Juin. L'official de Térouane cite le prévôt à comparaître pour répondre à certaines inculpations articulées contre lui, 439.
1335. — 6 Juillet. Réponses du prévôt aux inculpations précédentes, 440.
1335. — 12 Octobre. Clays van Hoye, dit van der Fermerie, achète de Jacques van Bolnare et de Griele, sa femme, 4 lignes de terre à Boesinghe, et les leur donne à cense, 441.
1335. — Novembre. Godscalc de Wintere achète de Jacques Loisine et de sa femme Béatrice 2 mesures de terre à Zuydschote, et les leur donne à cense, 442.
1335. — Décembre. Guillaume de Meiner achète de Jean van Loo et de sa femme Adelice 2 mesures de terre à Zuydschote, et les leur donne à cense, 443.
1336. — 13 Janvier. Reconnaissance d'une obligation d'une livre de gros tournois au profit de Siger Voghel, sur une ligne et 25 verges de pré à Elverdinghe, 444.
1336. — 30 Juillet. Demoiselle Marie Stiers donne à l'abbaye, à condition d'avoir son entretien et son anniversaire, 12 mesures 1 ligne 28 verges moins un huitième, sur les limites des paroisses de Zillebeke et de Saint-Jacques d'Ypres, 445.
1337. — 26 Juillet. L'abbesse de Sainte-Claire-lez-Ypres déclare qu'une mesure et demie de terre à Vlamertinghe, conférée à sœur Claire de Houdinzele, doit retourner à ses héritiers après sa mort, 446.
1337. — Décembre. Aumont van den groenen Weighe achète de Henri van der Molne et de sa femme Lisebette une demi-mesure de terre à Vlamertinghe, et la leur donne à cense, 447.
1338. — 8 Février. Catherine, veuve de Jean de Roosebeke, prend à cense du prévôt deux maisons dans la rue des Chiens, 448.
1338. — 13 Juin. Lettres de non-préjudice délivrées aux chanoines par les Augustins, qui avaient donné la sépulture à la veuve de Christian Seppins, 449.

1338. — 28 Juillet. Lettres semblables pour la sépulture de Christine Clercx, veuve de Nicolas Barbier, n° 450.
1338. — 17 et 21 Août. Guillaume de Raisse et Jean de l'Atre, bailli de la châtellenie de Lille, commis par le châtelain de Lille, déchargent Rogier Fierton du service de chevauchée dû pour son fief de Boesinghe, 451.
1338. — 11 Octobre. Le prévôt donne à cense perpétuelle à Sape Smeits 4 chambres et une pièce de terre hors de la porte de Messines, près des *liches*, 452.
1340. — 17 Janvier. Obligation, au profit de Siger Voghel, de 10 livres parisis, hypothéquées sur trois quarts de terres à Elverdinghe, 453.
1340. — 14 Octobre. Obligation, au profit du même chapelain, de 18 livres parisis hypothéquées sur 4 lignes de terre à Elverdinghe, 454.
1340. — 5 Novembre. Le prévôt de Saint-Martin, Jean Boom et les administrateurs de le messe de sire André des Champs donnent à cense à Guillaume de Reninghelst une maison dans la Leggherstraet, près du pont du Greuswech, 456.
1340. — 5 Novembre. Guillaume de Reninghelst prend cette maison à cense, 455.
1341. — 12 Janvier. Henri Reynare achète de demoiselle Alene, veuve de François Medem, une demi-mesure de terre à Boesinghe, 457.
1341. — 1er Juillet. Pierre de Louvain, frère de l'hôpital de Saint-Jean de Jérusalem, « qui jadis fut au Temple, » donne à cense au curé du Briel une maison avec un terrain près de la cure, 458.
1341. — 30 Octobre. Pierre, évêque d'Arras, donne mainlevée de la saisie de la grange de Calonne, 459.
1341. — 4 Novembre. Guillaume le Handscoenmaker prend à cense des chanoines un terrain sur lequel il a une maison et deux chambres, hors de la porte de Comines, dans la rue de Zillebeke, 460.
1342. — 13 Avril. Henri Reynare achète de Jean Bourgois et de Catherine, sa femme, 5 lignes 30 verges de terre au Briel, dans la Claepstraet, 461.
1342. — 15 Novembre. Jean de Vroede achète de Jean van der Scipleet et de demoiselle Élisabeth, sa femme, 2 mesures à Saint-Jacques sur la chaussée qui conduit aux Malades, 957.
1342. — Henri Reynare achète, au nom du prévôt, de Daniel Edewaerde et de Belie, sa femme, 4 lignes 17 verges de terre à Voormezeele, 462.
1342. — Siger Voghel achète une rente de 14 sous 10 deniers sur une terre dans la paroisse du Briel, 463.
1343. — 6 Février. L'abbaye achète de Jean Edewaerde et de Marie, sa femme, 5 mesures de terre à Vlamertinghe, 464.
1343. — 15 Juin. Simon le Deckere prend à cense du prévôt une maison dite le Esch, hors de la vieille porte d'Elverdinghe, 465.
1343. — 15 Juin. Guillaume d'Edinghem prend à cense du prévôt un terrain hors de la vieille porte d'Elverdinghe, 466.
1343. — 8 Décembre. Bernard de Castres, commandeur en Flandre de l'hôpital Saint-Jean de Jérusalem, donne quittance au prévôt de tous les biens qui sont restés après la mort de Lambert Baderel, jadis frère du Temple, 467.
1344. — 28 Mai. Clays van Hoye, dit van der Fermerie, renouvelle le bail de 4 lignes de terre louées à Jacques Bolnare, à Boesinghe, ci-dessus n° 441, 468.
1344. — 2 Octobre. Instrument notarié par lequel Siger Voghel, prêtre, donne à l'abbaye, pour en jouir après sa mort et celle du doyen Baderel, 14 mesures et demie à Ypres et à Elverdinghe, en vue d'un anniversaire, 469.

1344. — 3 Octobre. Guillaume de le Hove et Laurent de Bailleul prennent à cense, de Georges Belle, une habitation hors de la porte d'Elverdinghe, n° 470.

1344. — 5 Octobre. Par acte notarié Siger Voghel donne à l'abbaye 13 mesures 15 lignes de terre et 14 sous 10 deniers de rente, en retour d'une prébende de chanoine, sa vie durant, 471.

1344. — 6 Octobre. Confirmation par l'official de Térouane, 472.

1344. — 12 Novembre. Adjudication à l'abbaye, pour sa rente, d'une maison dans la rue de Voormezeele, 473.

1344. — 12 Novembre. Item de la maison voisine, 474.

1344. — 15 Novembre. Guillaume Reynard, dit de Tielt, laïque du diocèse de Tournai, confère à l'abbaye, par acte notarié, tous ses droits sur 4 mesures 1 ligne de terre à Boesinghe, spécifiées au n° 427, 475.

1344. — 12 Décembre. Jean Naghelrinc, chapelain, achète de Catherine Pape, béguine, une maison au sud du cimetière Saint-Jacques, 476.

1345. — 5 Juin. L'abbaye donne à cense perpétuelle à Jean le Grave, nattier, une mesure 48 verges de terre rue de Voormezeele, 477.

1345. — 11 Septembre. Daniel du Gardin prend à cense perpétuelle de Clais Struuf, orphelin, une demoure derrière le chœur Saint-Michel, dans la Melcstraet, 478.

1345. — 7 Octobre. Quatre chambres dans une ruelle de la Teghelstraet, adjugées au couvent pour sa rente, 479.

1346. — 3 Janvier. Philippe Ghime et demoiselle Griele, sa femme, vendent aux chanoines la ferme dite de Bertheloot avec 21 mesures de terre, à Vlamertinghe, 480.

1346. — 15 Janvier. Martin Clément, charpentier, prend à cense perpétuelle, de l'abbaye, des demeures dans une ruelle de la Teghelstraet, ci-dessus n° 479, 481.

1346. — 27 Mai. Acte notarié constatant la vente de la ferme de Bertheloot, et passé en présence du bailli et des échevins de Philippe de Kemmel, 482.

1346. — 2 Juin. Guillaume d'Edinghem achète de Jean Willemer et de Griele, sa femme, 2 mesures de terre à Boesinghe, 483.

1346. — 4 Juin. Le prévôt et consorts donnent à cense perpétuelle à Jacques Herewyn une maison dans la Venkelstraet, 484.

1346. — 4 Juin. Jacques Herewyn prend à cense la maison susdite, 485.

1346. — 17 Juin. Jean de Vos prend à ferme, sa vie durant, de sire Siger Voghel, chapelain, une prairie à Elverdinghe, 958.

1347. — 19 Janvier. Maison de Jean de Roosebeke dans la rue des Chiens, adjugée au prévôt pour sa rente, 486.

1347. — 25 Mars. Instrument notarié par lequel le prévôt reconnaît avoir donné et Pierre Bramin avoir reçu en emphytéose une pièce de terre, dite « masure de Boutelgier, » hors la porte d'Elverdinghe, 487.

1347. — 28 Mai. Les trois villes de Flandre, Gand, Bruges et Ypres s'engagent à poursuivre à leurs frais, sans charge pour le clergé de Flandre, l'appel en cour de Rome au sujet de l'interdit lancé sur le pays à cause du roi de France, et à ne pas conclure la paix, sinon à plusieurs conditions spécifiées dans la lettre, 488.

1347. — 19 Juillet. L'abbaye achète de Nicoles Zoetin et de Griele, sa femme, 4 sous de rente sur une maison et trois chambres, rue d'Elverdinghe, 489.

1347. — 4 Novembre. Woubert de le Linde prend à cense de Daniel du Gardin 6 chambres derrière le chœur de Saint-Michel, à l'est de la Melcstraet, 490.

1347. — 9 Décembre. Guillaume d'Edinghem prend à cense de l'abbaye une maison dans la rue d'Elverdinghe, 491.

1348. — 15 Mars. Élisabeth, veuve de Guillaume Wulve, vend à Jean Willekinssoon une demi-mesure de terre dans la paroisse de Saint-Nicolas de Furnes, et la reprend à cense perpétuelle, n° 492.
1348. — 29 Avril. Maison, rue de Boesinghe, adjugée à l'abbaye pour sa rente, 493.
1348. — 15 Août. Maison de Pierre Volpond, hors de la porte de Dixmude, adjugée à l'abbaye et à l'hospice Saint-Jean, par la vierscare de Rolloghem, 494.
1349. — 9 Février. L'église de Saint-Martin, pour sa rente, est mise dans « la were » d'une maison, rue de Boesinghe, 495.
1349. — 7 Mars. Jean de Vroede achète de Walter van der Mersch et de Clemme, sa femme, 6 mesures 96 verges de terre au Briel, 496.
1349. — 26 Mars. Walter de Clerc achète de Pierre van Marc et d'Agnès, sa femme, une mesure et demie de terre au Briel, puis la leur donne à ferme, 497.
1349. — 4 Octobre. Les marguilliers de Saint-Michel achètent pour cette église, d'Alene, veuve de Guillaume Cunevel, 50 verges de terre, près des chambres de Woubert de le Linde, 498.
1350. — 31 Janvier. Rente donnée à l'abbaye par demoiselle Marie Scakeroens, et assignée par ses héritiers sur une maison de pierre, rue d'Elverdinghe, 499.
1350. — 19 Mars. Guillaume Reynare, dit de Tiell, achète de Clays Cnockaerd et de sa femme Béatrice 4 lignes de terre à Boesinghe, 500.
1350. — 22 Août. Aleaume le Witte achète de Jacques du Puits et de Jacquemine, sa femme, une rente de 9 sous 3 deniers sur la maison où habitait France de Bellinghem, rue d'Elverdinghe, au bout de la ruelle Saint-Nicolas, 501.
1350. — 7 Novembre. Guillaume le Coter, boulanger, prend à cense perpétuelle, de l'abbaye, une maison hors de la vieille porte d'Elverdinghe, et une habitation rue d'Elverdinghe, 502.
1251. — 15 Février. Les héritiers de Siger Voghel, chapelain, reconnaissent comme valable la donation faite par lui à l'abbaye, dans son testament, d'une rente de 12 sous sur une terre au Briel, 503.
1351. — 10 Avril. Aleaume le Witte, pour la sépulture de sa fille Marie, enterrée dans l'allée près du chapitre de Saint-Martin, donne à l'abbaye une rente de 9 sous 9 deniers sur la maison décrite n° 501, 504.
1351. — 13 Juin. L'abbaye, pour sa rente, est mise dans « la were » de la maison de Jacques Daubengy, dans la Monstraet, 505.
1351. — 1er Juillet. Les tuteurs de Claire, orpheline de Pierre Ghisel, reconnaissent à l'abbaye une rente de 9 sous, sur 2 lignes 44 verges de terre hors de la porte Hangwaert, dans la ruelle dite Vliederstraetkin, 506.
1352. — 11 Février. Divers tenanciers donnent décharge aux chanoines pour toutes les transactions passées entre eux et feu sire Siger Voghel, 507.
1352. — 1er Août. Les marguilliers de Saint-Michel, pour racheter une rente de 40 sous due par leur église à l'abbaye, donnent à celle-ci 25 sous de rente sur diverses propriétés, et 62 verges de terre hors de la porte de Messines, 508.
1352. — 19 Octobre. Guillaume du Puits prend à cense du prévôt et consorts une maison dans la Monstraet, 509.
1352. — Octobre. Concordat entre les chanoines et les frères-mineurs, concernant spécialement les funérailles, 510.
1352. — 11 Novembre. Nicoles du Berbis et Rose, sa femme, prennent à cense du prévôt, sous des conditions déterminées, un terrain bâti, situé rue de Boesinghe et contigu au mur du monastère, 511.

1353. — 14 Janvier. Pierre le Witte, chandelier, prend à cense du prévôt un terrain bâti situé rue de Boesinghe à l'est, n° 512.

1353. — 5 Mai. Guillaume d'Edinghem achète de Nicoles Struvin et d'Anne Maillewarts, sa femme, une rente de 38 sous sur un terrain derrière le chœur Saint-Michel dans la Melcstraet, 513.

1353. — 2 Juin. Guillaume d'Edinghem achète de Sente, veuve de Daniel du Gardin, 2 sous de rente sur 6 chambres situées au même endroit et appartenant à Woubert de le Linde, 514.

1353. — 2 Juin. Lettre de non-préjudice délivrée aux chanoines relativement à la maison que Jacques Neyvekin, barbier, avait construite avec leur permission, dans la rue de Dixmude, contre le mur du monastère, 515.

1354. — 1er Juin. Les vicaires généraux de Térouane prorogent le délai fixé pour la présentation d'un nouveau curé de Notre-Dame du Briel, 516.

1354. — 15 Juillet. Guillaume d'Edinghem donne au prévôt 2 mesures de terre à Boesinghe, en échange de (omis), voir n° 520, 517.

1354. — 13 Septembre. Jean de la Ghildhuse prend à cense du prévôt deux chambres dans une ruelle aboutissant à la Clierstraet, 518.

1354. — 13 Septembre. France le Condighe prend à cense du prévôt trois maisons situées devant la Motte le Comte, 519.

1354. — 26 Septembre. Guillaume d'Edinghem reconnaît que, sur une demi-mesure de terre qu'il a reçue au Briel par échange avec le prévôt, il doit le passage à celui-ci quand il veut pêcher dans son vivier et autrement, 520.

1354. — 31 Octobre. Catherine, veuve de Michel de Witte, donne à l'abbaye une rente de 3 livres 12 sous, pour avoir un anniversaire comme celui d'un chanoine et sa sépulture au cloître Saint-Martin, 521.

1354. — 18 Décembre. Fondation d'un anniversaire solennel dans le chœur de Saint-Martin pour Jean de Vroede, 522.

1355. — 20 Juin. Lambert de Loo, le Jeune, achète de Lambert de Scrivere 13 sous 3 deniers de rente sur la maison dite le Boom, dans la Zuudstraet, 523.

1355. — 26 Octobre. L'évêque d'Arras donne mainlevée de la saisie des propriétés de Calonne, durant un compromis passé entre lui et les chanoines, 524.

1355. — 31 Octobre. Jean Bruneel achète de Hugues de Broukere et de Béatrice, sa femme, 14 verges et demie de terre à Boesinghe, 525.

1356. — 10 Janvier. Nicoles Coppin, foulon, prend à cense, du prévôt, une maison hors de la porte de Comines, au delà du ruisseau, 526.

1356. — 6 Mars. Pierre Bertolf, « parmentier, » prend à cense de Denis Scattin 6 verges de terrain dans la rue Neuve, 527.

1356. — 3 Avril. Le prévôt donne à cense à Jean de Passchendaele un terrain et une maison hors de la porte de Comines, au delà du ruisseau, 528.

1356. — 3 Avril. Jean de Passchendaele prend à cense la propriété susdite, 529.

1356. — 5 Juin. Guillaume d'Edinghem achète de Jacques du Puits et de demoiselle Jacquemine, sa femme, une rente de 4 sous sur la « maistrie » de foulon de Gui le Sage, dans la Raepstraet, au bout de la ruelle Boomgaerd, 530.

1356. — 10 Juillet. Gilles Hoibant prend à cense du prévôt une maison hors de la porte de Comines, dans la rue de Normandie, 531.

1357. — 3 Septembre. Jacques Weynin reçoit du prévôt en emphythéose un terrain avec 7 chambres dans la Buckerstraet, joignant les fortifications de la ville, 532.

1357. — 7 Octobre. Simon de Droghe prend à cense de Mainfroid le Varwere et de sa femme Mabilie 83 verges de terre à Boesinghe, n° 533.

1358. — 15 Janvier. Guillaume d'Edinghem achète trois quarts et 8 verges de terre à Vlamertinghe, 534.

1358. — 11 Février. Martin de Passchendaele prend à cense du prévôt une mesure 81 verges de terrain hors de la porte de Comines au delà du ruisseau, aboutissant au Muelnestraetkin, 535.

1358. — 14 Février. Demoiselle Christine, veuve de François de Joingy, en échange de la terre de l'abbaye dans le Vet bilc, donne aux chanoines une terre à l'est de l'Ypre, à savoir le tréfond de l'eau du rempart, avec l'eau et le rempart dessus et la terre sous le « veste » au sud, 536.

1358. — 1er Mars. Messe perpétuelle fondée dans l'église de Saint-Nicolas d'Ypres par demoiselle Agnès le Rike, 537.

1358. — 23 Mars. François de la Mote et Béatrice, sa femme, reconnaissent aux chanoines le droit de lever 6 sous de rente sur des maisons au sud du Marché, près de la maison dite Cruninghe, 538.

1358? — 7 Avril. Ferri de Pranau achète de Jean d'Outkerke et de Marie, sa femme, une rente de 3 sous 9 deniers sur une maison rue au Beurre au sud, près d'une ruelle, 539.

1358. — 6 Juin. Simon d'Artrycke, bourgeois de Bruges, en échange de 28 escalins parisis de rente, que les chanoines levaient sur son grand « steen » et sa maison voisine, dans la rue de Dixmude, leur donne une mesure et demie de terre dans la Claepstraet et 4 sous de rente sur la maison de l'argentier Jacques de Gavre, au sud de la rue au Beurre, 540.

1358. — 6 Décembre. Concordat entre les chanoines et la gilde Saint-Nicolas, qui avait obtenu du pape l'autorisation d'établir deux chapellenies dans sa chapelle de la rue de Boesinghe, 541.

1358. — 14 Décembre. Le prévôt donne à cense à France Bake, de Dixmude, une habitation à Dixmude, dans la Godekinstraet, pour 32 sous par an, 542.

1359. — 4 Janvier. L'official de Térouane confirme le concordat entre les chanoines et la gilde Saint-Nicolas, 543.

1359. — 16 Janvier. Échange de terres à Elverdinghe entre le. chapitre et François Meese, 544.

1360. — 9 Février. Pierre Ghisel achète de Jean de Wal, dit Scache, 12 mesures 95 verges de terre à Boesinghe, 545.

1360. — 6 Juin. Denis Scatin donne à l'abbaye 4 mesures moins 2 verges de terre à Zillebeke, en échange de 4 mesures 60 verges à Boesinghe, sous certaines conditions, 546.

1360. — 7 Juin. Pierre le Hiert et sa femme Isabelle donnent à l'abbaye des rentes dans la rue de Zonnebeke, dans la ruelle Kersevat, dans la Hangwaertstraet sur la maison dite Minnekin, près de la maison nommée Hemelryk, et hors de la porte de Thourout sur le Clit, en échange d'une maison avec trois chambres dans la Teghelstraet, 547.

1360. — 26 Septembre. Jean de Wicker et Catherine, sa femme, vendent à Henri Reynare 5 mesures 11 verges à Reninghelst, sous la juridiction de Guillaume van Heule, 548.

1360. — 16 Octobre. Henri Reynare achète de Passcharis van der Haghe et de demoiselle Griele, sa femme, 6 mesures 1 ligne 16 verges dans la paroisse Saint-Jacques, et les leur donne à ferme, 549.

1361. — 26 Janvier. Les héritiers de demoiselle Marie, veuve de Clays Folkier, vendent à Henri Reynare 2 mesures de pré à Boesinghe, à l'ouest de l'Ypre, n° 550.

1361. — 14 Février. Jacques Struvin achète de Pierre Thomare et de sa femme Griele 11 lignes et demie et 38 verges de terre à Zuydschote sous l'abbesse de Messines, et les leur donne à ferme, 551.

1361. — 13 Avril. Henri Reynare achète d'Ingelramme Palster 3 mesures de terre à Gheluvelt, 552.

1361. — 7 Mai. Colard van Kemle transporte à Jean Vastenavend 2 mesures et demie de terre à Elverdinghe et les reprend à ferme, 553.

1361. — 13 Mai. Jean Struvin et Jean van Houdinzele reconnaissent qu'ils sont caution envers l'abbaye pour une mesure et demie de terre à Vlamertinghe, sur laquelle sœur Claire van Houdinzele avait une rente viagère de 20 sous, ci-dessus, n° 446, 554.

1361. — 20 Octobre. Henri Rugghinvoet, fils de sheer Pierre, achète de Jacques van de Walle et de Christine, sa femme, une ferme de 13 mesures dans la paroisse de Saint-Jean et la leur donne à cense perpétuelle, 555.

1461. — Lès frères et les sœurs de l'hospice Notre-Dame à Lille, transportent à l'abbaye une rente de 17 sous 10 deniers à eux léguée par Jacques Belle, et assignée sur la maison de maître Guillaume Tanke, carrier, au delà de l'Ypre, près du pont placé devant le Paradis de Saint Martin, en retour d'une rente de 18 sous, à Lille, place des Patuners, 556.

1362. — 8 Mai. Le chapitre reçoit des avoués de l'hospice Belle 4 livres de rente hors de la nouvelle porte d'Elverdinghe et un terrain de 5 lignes 15 verges avec l'eau qui y appartient, dans les nouveaux fossés de la ville, en échange d'une rente de 6 livres, qu'il avait sur l'hospice Belle, 558.

1362. — 8 Mai. Le chapitre donne cette rente de 4 livres et le terrain susdit à Guillaume d'Edinghem, en échange d'une rente de 13 livres et d'une terre hors de la porte de Boesinghe, 557.

1362. — 14 Mai. Acte de cet échange, passé devant les échevins du métier d'Ypres, 559.

1362. — 21 Novembre. Les échevins de Mr de Coolscamp à Elverdinghe et Vlamertinghe décident qu'une terre de l'abbaye doit avoir une libre voie pour chevaux et chariots, 560.

1363. — 14 Mai. Pierre Celienzone achète de Christine, veuve de Pierre Bertolf, et consorts, une rente de 4 livres 10 sous, sur un moulin hors de la nouvelle porte de Messines dans la rue de Voormezeele, 561.

1363. — 2 Novembre. Échange de terres au Briel entre le chapitre et Siger de Vroede, 562.

1363. — 10 Décembre. L'abbaye achète des tuteurs de Jean Borchgrave une maison, deux chambres et un verger dans la Marestraet, devant les échevins de Nicolas van Loo à Saint-Jean d'Ypres, 563.

1363. — 22 Décembre. L'abbaye achète à Denterghem 9 livres 12 sous et une poule de rente, et un manant avec toutes les franchises et seigneuries y appartenant, 564.

1264. — 12 Janvier. Eustache de Bets achète de Jean van den Wal, dit Scache, une ferme de 13 mesures, à Boesinghe, 565.

1364. — 14 Janvier. Le couvent reçoit de Sohier le Sage et de demoiselle Marie, sa femme, en échange d'une rente rue Neuve, près des Prêcheurs, une rente dans la Buckerstraet, sur la maison d'Agnès Linghetols, dite Aelbrauwige, 566.

1364. — 27 Janvier. L'abbaye échange des terres à Boesinghe avec Lambert Perboom et Pierre van Torhout, 567.

1364. — 6 Février. Guillaume d'Edinghem achète de Guillaume de Varwere un quart de mesure de terre à Boesinghe, 568.

1364. — 3 Mars. Marie Walkiers, de Gand, achète de François van den Hille et autres une maison au Briel à l'est de l'overdrag, n° 569.

1364. — 16 Juin. Olivier van den Hille achète de Nicard Edewaerd et de sa femme demoiselle Alleene 4 heuds d'avoine et 25 verges de terre à Vlamertinghe, 570

1364. — 21 Décembre. Les chanoines autorisent la bénédiction de la chapelle de Saint-Jacques, construite sur le cimetière de l'église du même nom, 571.

1365. — 26 Septembre. Pierre de Maets achète d'André Paelding une ferme avec 10 mesures 60 verges au Briel, entre l'Ypre et la porte de Boesinghe, 572.

1366. — 10 Juillet. Sire Pierre de Maets achète de Gérard de Saint-Quentin et de demoiselle Griele, sa femme, 5 mesures et demie et 48 verges au Briel, 573.

1366. — 25 Août. Jean Minne achète d'Ydore van den Brouke 15 livres parisis de rente sur 18 mesures de terre à Hoogstaede, 574.

1367. — 10 Janvier. Catherine, veuve de François Baqueraed, achète de Michel de la Chapelle et de sa femme Marie la moitié d'une maison rue au Beurre, 575.

1367. — 18 Février. Eustache de Bets achète de Henri Rugghinvoet et de demoiselle Marie, sa femme, 44 verges de terrain à Boesinghe avec un chemin franc, 576.

1367. — 18 Mars. Sentence des échevins du métier d'Ypres au sujet d'un différend survenu entre les chanoines et Jean Battin, concernant la quotité des dîmes qu'il devait à Langemarck, 577.

1367. — 3 Octobre. Jean Scoreboot achète de François et Jean Croeselin des rentes pour 5 livres 10 sous sur la maison dite le Boom, dans la Zuidstraet, 578.

1367. — 24 Novembre. Sire Pierre le Maets achète de demoiselle Griele Scakeroens le quart d'une mesure de pré à Boesinghe, 579.

1367. — 10 Décembre. Thierri de Visschere achète de Lampsin Lam et autres le quart d'une mesure de pré à Boesinghe, 580.

1368. — 11 Juin. Roger Maersenzone achète de Jean Caillau et de sa femme Élisabeth le cinquième d'une maison, rue au Beurre au sud, 581.

1369. — 22 Mars. Les échevins du Furnambacht déclarent confisquées, au profit du prince, les 15 livres de rente acquises par Jean Minne à Hoogstaede, 582.

1369. — 26 Mai. Lettres de non-préjudice délivrées par le magistrat d'Ypres aux chanoines, qui avaient consenti à suspendre la vente du vin pendant quelques jours, 583.

1369. — 22 Novembre. Le comte Louis donne à l'église de Saint-Martin les 15 livres de rente confisquées à Hoogstaede sur Jean Minne, pour célébrer tous les ans l'anniversaire du comte Robert, enterré à Saint-Martin, et le sien, 584.

1370. — 22 Mars. Le prévôt échange des terres à Boesinghe avec Eustache de Bets et sa femme Griele, 585.

1370. — 18 Novembre. Échange d'une terre contre une rente, entre les avoués de l'hospice Sainte-Catherine et maître Thomas de Loo, 586.

1371. — 6 Juillet. Roger Maerssenzone achète des tuteurs des orphelins d'Ystaes Sanders la moitié d'une maison rue au Beurre, 587.

1372. — 1er Avril. François van den Hoye donne à Lambert de Loo 3 sous de rente sur un terrain rue de Zonnebeke, dans l'enceinte du mur des Carmes, en échange de 3 sous sur la maison de feu sher Gilles de Saint-Pierre, contre le cimetière de Saint-Martin, 588.

1372. — 12 Décembre. Michel le Rovere prend à cense de l'abbaye deux chambres dans la rue Basse à Saint-Pierre, 589.

1373. — 18 Novembre. Maison et chambres dans la Melcstraet, adjugées au couvent pour sa rente, 590.

1373. — 18 Novembre. Rente de 3 livres 7 sous, appartenant à Jean de Lille, sur une ferme et des terres hors de la porte de Zonnebeke, adjugée à l'abbaye pour sa rente, n° 591.

1373. — 18 Novembre. Rente semblable de 3 livres 15 sous adjugée de même, 592.

1375. — 17 Janvier. La ville d'Ypres donne aux chanoines une rente de 50 sous, sur une maison hors de la porte de Boesinghe, vis-à-vis la Raepstraet sur l'Ypre, en retour d'une même rente qu'ils avaient dans la Monstraet, sur une maison que la ville a fait abattre, 593.

1375. — 16 Février. Éloi le Pape achète de Guillaume Winneel et de sa femme Marie une maison rue au Beurre au sud, 594.

1375. — 25 Février. L'abbaye reçoit de Michel de Lenseles et de demoiselle Jacquemine, sa femme, 3 mesures et demie et 12 verges à Zillebeke, en échange de 3 mesures et demie dans la paroisse Saint-Jacques, sur la route de Bruges, devant la ferme Pepershof, 595.

1375. — 30 Novembre. Demoiselle Christine Fierton relève une dîme à Boesinghe, à elle échue par la mort de Roger Fierton, 596.

1375. — 2 Décembre. Nicoles d'Oyen prend à ferme pour 20 ans une terre de l'abbaye à Boesinghe; condition dans laquelle il doit rendre la terre, 597.

1377. — 14 Août. Lambert de Loo achète de Jacques de Dixmude et de sa femme Jeanne une rente de 12 sous sur deux maisons contiguës, au nord du marché des Compenages, 598.

1377. — 23 Septembre. Jean le Cammaker donne aux parents de sa femme Christine la part de biens qui leur revient par la mort de Christine, en particulier sur la ferme Pepershof, 599.

1377. — 5 Décembre. Jean de Lustigghe achète de Clays de Scapere et de sa femme Griele 80 verges de terre à Boesinghe, 600.

1378. — 22 Février. Jean Voolkin et Lisebette, sa femme, prennent à ferme pour 9 ans une terre au Briel; condition dans laquelle ils doivent la rendre, 601.

1378. — 31 Mai. Clays de Vos achète de Passchier Van der Haghe et de demoiselle Griele, sa femme, 6 mesures de terre à Saint-Jacques, sur lesquelles le prévôt a une rente de 6 livres, 959.

1378. — 4 Juillet. Pol Cousse achète de Jean Brandin et de sa femme Marie un terrain dans la rue de Messines, 602.

1378. — 1er Août. Michel Oudervader achète de Christian le Rode, une maison rue au Beurre au sud, 603.

1378. — 5 Septembre. Pol Cousse achète de Jean de le Bome et de Christine, sa femme, 40 sous de rente sur une maison dans la rue de Messines, 604.

1379. — 13 Mars. Guillaume Lotin achète d'Isabelle, veuve de Nicoles Credo, une maison dans la rue de Messines, 605.

1379. — 18 Mars. Jean le Cammaker achète à Paul de Sluper, un des héritiers de sa femme, le sixième à lui dévolu de la ferme de Pepershof et des terres y appartenant, 606.

1385. — 20 Janvier. Adjudication à l'abbaye, pour sa rente, de la demeure de Jean le Smit, corroyeur, hors de la porte Hangwaert, dans la rue de Courtrai, 607.

1385. — 20 Janvier. Item de la demeure de Clays le Wachter, dans la rue de Boesinghe, près de l'overdrag du Briel, 608.

1385. — 20 Janvier. Item d'un terrain de 15 mesures, sur lequel étaient 15 maisons appartenant à diverses personnes, le dit terrain étant dans la rue de Messines et allant jusqu'à la ruelle dite Molenstraetkin, 609.

1385. — 20 Janvier. Item de la demeure de Passin Wevel, dans la Leggherstraet, près le second pont dans la rue de Messines, n° 610.
1385. — 21 Janvier. Item de la maison de Pol de Scotez, dans la rue de Messines, 611.
1385. — 10 Février. Acquisition au nom de François Scoreboot, chanoine, pour sa dette, de deux maisons, l'une dans la Zuidstraet, à l'ouest, près de la maison dite Velle, l'autre derrière la Boucherie, 612.
1385. — 10 Février. Acquisition de ces deux maisons au nom de l'église de Saint-Martin, pour sa dette, 613.
1385. — 13 Février. Maître Jean van den Spikere et sa femme demoiselle Agathe fondent leur anniversaire à Saint-Martin, 614.
1385. — 7 Juillet. Jean Wante, en cause du voedermond, pour sa rente, obtient par jugement la terre de Jean del Heedine, hors de la porte Hangwaert, « là où les liitses soloient estre », 615.
1385. — 29 Juillet. Les chanoines de Saint-Martin, par reconnaissance, s'engagent envers les échevins à chanter, à perpétuité, le *Salve Regina* tous les samedis après les vêpres dans la grande nef de l'église, 616.
1385. — 5 Novembre. Le prévôt échange des rentes dans la Monstraet avec France Slingher et demoiselle Anne, sa femme, 617.
1385. — 22 Décembre. Marguerite, veuve de Jean van Oudenarde, femme de Meeux Walrycx, séparée devant l'église, achète de Jean van der Poorte et de sa femme Nanne le quart de la ferme Scaetshof, à Boesinghe, 618.
1386. — 22 Janvier. Le duc Philippe charge son bailli de Furnes de contraindre Ysore van den Brouke à payer aux chanoines leur rente de 15 livres à Hoogstaede, 619.
1386. — 3 Mars. Jean Aket achète 6 mesures 57 verges de terre dans la paroisse de Saint-Jacques, 620.
1386. — 10 Mai. L'abbaye est mise en possession, pour 60 ans, d'une terre à Boesinghe, à cause d'une rente non payée depuis 6 ans, 621.
1386. — 7 Octobre. Pierre le Langhe, maître foulon, achète de Jean de Gheluvelt et de Pérone, sa femme, un terrain, rue de Comines, au delà du ruisseau, 622.
1387. — 22 Mars. La comtesse Marguerite fait remise aux chanoines des 90 livres qu'ils devaient payer sur leurs terres au comte de Flandre, pour les années 1385 et 1386, 623.
1387. — 5 Mai. Henri de la Clite achète de Jacques Daens et de demoiselle Jeanne, sa femme, une maison rue au Beurre au sud, près d'une ruelle, 624.
1387. — 16 Juin. Terres à Boesinghe adjugées à l'abbaye pour en percevoir le produit jusqu'à ce qu'elle soit indemnisée de l'arriéré des rentes, 625.
1389. — 10 Mars. Marguerite, veuve d'Eustache de Bets, donne à l'abbaye la ferme nommée Scaets avec 10 mesures et demie de terres à Boesinghe, 626.
1389. — 23 Mars. Concordat en vertu duquel les chanoines permettent aux Carmes, dont le couvent a été détruit par la guerre, de s'établir à Saint-Jacques, 627.
1389. — 11 Novembre. Le prévôt échange des terres à Zillebeke et à Saint-Michel, près la nouvelle Lys, avec Pierre de Stier et sa femme demoiselle Marie, 628.
1389. — 12 Novembre. L'abbaye est mise en possession pendant 20 ans de 2 mesures de terre au Briel, appartenant aux héritiers de Jean Caerdevagher, pour une rente d'avoine due depuis 12 ans, 960.
1390. — 6 Juin. Jacques de Boulogne achète (pour l'abbaye) de Thomas van Moorbeke et de demoiselle Griele, sa femme, une rente de 15 sous sur une maison située au Zuvelmaerct, dans la ruelle dite Streckevedstraetkin, dans la seigneurie de Rolleghem, 629.

1390. — 30 Septembre. Terre à Boesinghe adjugée à l'abbaye pour en jouir jusqu'à ce qu'elle soit indemnisée des arrérages de rente, n° 630.
1390. — 29 Décembre. Guillaume de le Hille rachète de sire Gilles de Loo et de demoiselle Marguerite, sa femme, une rente de 16 sous qu'ils avaient sur sa maison, rue au Beurre au sud, 631.
1391. — 13 Janvier. Adjudication à l'abbaye, pour sa rente, de deux maisons appartenant à Jacques de Dixmude, mercier, et situées au Zuvelmaerct au nord, sur la rigole, 632.
1391. — 17 Février. Item de l'héritage de Jean de Killem, au nord de l'overdrag du Briel, 633.
1391. — 4 Juin. Adjudication à Henri Rugghevoet, pour l'abbaye, d'une ferme de 13 mesures à Saint-Jean d'Ypres, par défaut de payement du cens perpétuel, 634.
1391. — 8 Juillet. Les receveurs de l'espier du duc à Ypres annulent toutes les lettres légales qu'ils avaient obtenues sur la terre de Jean del Hedine, hors de la porte Hangwaert, 635.
1391. — 22 Septembre. Adjudication à l'abbaye, pour sa rente, hors de la porte de Boesinghe, au delà de l'Ypre, dans la rue Neuve au nord, de l'héritage de François Reinaerd, 636.
1391. — 22 Septembre. Item de l'héritage de Lamsin le Crues, 637.
1391. — 22 Septembre. Item de l'héritage de la veuve Jean de le Hille, 638.
1391. — 22 Septembre. Item de l'héritage de Jean Martin, 639.
1391. — 22 Septembre. Item de l'héritage de Rogier le Vulre, 640.
1392. 17 Février. Adjudication à l'abbaye, pour sa rente, hors de la porte de Boesinghe au delà de l'overdrag du Briel, à l'est, de l'héritage de Jean Andries, 641.
1392. — 17 Février. Item de l'héritage de Catherine sVos, 642.
1392. — 22 Février. Item, de l'héritage de Coenin de le Timple, 643.
1392. — Février, Avril. Philippe le Hardi et Marguerite de Maele confirment à l'abbaye la possession des biens qu'elle a tenus pendant 40 ans et plus; et quant à ceux qu'elle a acquis depuis 40 ans, ils amortissent gratuitement 300 livrées de terre ou rente, 644.
1392. — 2 Mars. Jean, évêque de Térouane, confirme toutes les compositions faites par ses prédécesseurs avec la prévôté de Saint-Martin, 645.
1392. — 2 Mars. Jean, évêque de Térouane, renonce à exiger des chanoines une prébende lorsqu'il fera sa première entrée à Ypres, et leur accorde divers avantages, 646.
1392. — 21 Juin. Adjudication à l'abbaye, pour sa rente, de l'héritage de Jacques Stierman, situé hors de la porte de Boesinghe, au delà de l'Ypre, sur la drève au nord, 647.
1392. — 6 Octobre. Jean Dining achète de Stacine, veuve de Henri Hallinc, dit Duutsche, une rente de 11 sous sur deux chambres et un terrain dans la Saelgestraet, 648.
1394. — 25 Mai. Arrangement devant la cour de Moorslede entre l'abbaye et demoiselle Marie, fille de Louis, bâtard de Lichtervelde, et son mari Guillaume van der Beerst, concernant une rente, arriérée depuis 15 ans, de 26 havots d'avoine qu'ils devaient sur un fief tenu de cette cour, 649.
1394. — 7 Juin. Adjudication à l'abbaye de terres à Vlamertinghe, pour défaut de payement, depuis 17 ans, de 9 rasières d'avoine et 4 chapons de rente, 650.
1394. — 5 Août. L'abbaye reçoit de Nicolas de Bere une rente de 16 gros sur la maison dite *het Castelkin*, au Zuvelmaerct, dans la ruelle de Boudin Rustin, en échange d'un terrain au Briel, 651.
1394. — 10 Novembre. Lettres de non-préjudice délivrées à l'église de Saint-Martin, parce que dans son comté, rue du Temple, le bailli de la salle d'Ypres avait arrêté deux hommes, 652.

1395. — 25 Janvier. Jean le Peckelare achète à divers, pour compte de Maykin, fille de sire Jean van den Hille, chanoine, 19 mesures de terre dans la seigneurie du sire de Hollebeke, n° 653.

1395. — 22 Mars. Quittance de 70 nobles délivrée aux chanoines sur les 140 nobles de subside qu'ils devaient payer au duc de Bourgogne, 654.

1396. — 3 Avril. Les administrateurs des biens du Saint-Esprit à Ypres reconnaissent devoir à l'abbaye une rente de 2 sous, à cause d'une rente de 32 gros que les héritiers de Jacques van der Cruce leur avait remise pour être distribuée, 655.

1396. — 12 Juin. Jean de Witte et demoiselle Anne, sa femme, déchargent les biens de l'église de Saint-Martin d'une rente de 10 sous, et obtiennent en retour un libre chemin, pour voitures, de la route de Beaurevoir au sud sur le vivier, jusqu'à la première borne en pierre, 656.

1396. — 4 Octobre. Les échevins de Jean de Reninghe adjugent à l'abbaye 20 sous de rente avec les arrérages de 3 ans sur une terre à Reninghe, 657.

1397. — 24 Août. Marguerite Fierton relève à Boesinghe un fief à elle échu par la mort de sa sœur Christine Fierton, 658.

1398. — 10 Janvier. Jean de Berdhauwere achète de Marc den Hoc et de Jacquemine, sa femme, 18 mesures 1 ligne de terre à Boesinghe, 659.

1398. — 28 Juin. Quittance de 50 nobles versés par les chanoines comme subside au prince pour la rançon du comte de Nevers, 660.

1398. — 7 Juillet. Quittance de 70 gros vieux d'argent délivrée aux chanoines à raison de leur maison de Calonne, pour la moitié de la procuration épiscopale réservée à la chambre apostolique, 661.

1399. — 8 Février. Jean Paelding, fils d'Éloi, achète de Marguerite van Ghend les deux tiers de diverses propriétés à Boesinghe et spécialement d'une ferme de 30 mesures, 662.

1399. — 16 Mai. L'abbaye fait reconnaître une rente de 40 sous sur 18 mesures de terre au Briel, rente jadis donnée à l'aumônerie par le chanoine Jean de Dixmude, 663.

1399. — 27 Octobre. Jean Paelding, fils d'Éloi, achète à Denis Ganzecuts le sixième des propriétés énumérées au n° 662, 664.

1399. — 7 Novembre. L'hospice de Notre-Dame saisit les biens délaissés par Guillaume de le Hille, pour une dette de 30 sous de gros tournois, 665.

1399. — 21 Novembre. Le chanoine Jean de le Hille se fait adjuger, pour sa rente, une mesure 18 verges de terre entre les deux fossés de la ville, dans la rue de Courtrai, 666.

1400. — 11 Janvier. Christine, veuve de Nicoles de le Hille, achète de Gérard de Runescure et de Marie, sa femme, une maison rue au Beurre, au sud, 667.

1400. — 28 Février. Jean Paelding, fils d'Éloi, achète aux tuteurs de Barthélemi van Ghend le sixième des propriétés énumérées au n° 662, 668.

1400. — 21 Mai. Adjudication à sire Eustache de Bels, au nom de l'infirmerie de Saint-Martin, d'un terrain de Nicoles de le Beke, rue de Comines, à l'est, 669.

1400. — 28 Mai. Jean Dining et sa femme Christine vendent à Jean Stier, maître barbier, 6 livres de rente, assignées sur une ferme de 16 mesures et demie à Boesinghe, 670.

1400. — 29 Octobre. Attestation que Jean van den Hille, doyen de Saint-Martin, a droit à une voie charriable sur l'héritage de l'hospice du Marché, pour aller de sa ferme du Briel jusqu'à la rue au Beurre, 671.

1400. — 5 Novembre. Le doyen de Saint-Martin est mis légalement en possession de ce chemin, 672.

1401. — 14 Janvier. Adjudication au prévôt, pour sa rente, de 4 lignes de terre hors de la porte de Comines, appartenant à Michel de le Kerchove et à Passchine, sa femme, . n° 673.

1401. — 11 Mars. Jean Moreel, « fèvre, » achète des tuteurs de Jean, fils de Guillaume de le Hille, trois chambres dans la Monstraet, avec un nécessaire commun, 674.

1401. — 20 Mai. Salin de Blonde achète à Jean Folkier et à demoiselle Catherine, sa femme, 20 sous de rente sur 2 mesures de terre à Zuydschote, 675.

1401. — 20 Mai. Item 20 sous de rente sur 11 lignes et demie et 38 verges, à Zuydschote, 676.

1401. — 22 Juin. Claeys de Vroede et Marie, sa femme, tenanciers d'une maison de l'abbaye dans la Scipstraet à Dixmude, s'engagent à payer la rente arriérée depuis 20 ans, et donnent des sûretés pour l'avenir, 677.

1401. — 4 Décembre. Les échevins et « coriers » de monsieur van der Capelle, adjugent à l'abbaye, à Nieucappelle, 4 lignes de terre sur les enfants de Pierre Ryx, 678.

1401. — 4 Décembre. Item, une demi-mesure sur Bette Delvers, 679.

1401. — 4 Décembre. Item 2 mesures 50 verges sur la table des pauvres, 680.

1402. — 3 et 12 Avril. Convention entre les chanoines et Pierre van der Zype, sire de Denterghem, concernant leur juridiction réciproque à Denterghem, 681.

1402. — 7 Mai. Jean Moreel, « fèvre, » achète de Pierre de le Hille et de sa femme demoiselle Marie, fille de messire Cornelis de l'Eechoute, une maison dans la rue au Beurre, au sud, appartenant jadis à feu Guillaume de le Hille, procureur, 682.

1402. — 7 Mai. Item de Christine, veuve de Nicoles de le Hille, la maison située entre la précédente et la ruelle dite Scuerstraetkin, 683.

1403. — 13 Novembre. Maître Pythagore Brooddronken, chirurgien d'Ypres, achète 4 lignes 2 verges de pré dans la paroisse de Zandvoorde, 684.

1403. — 15 Décembre. Le couvent s'engage à célébrer à perpétuité l'anniversaire de maître Pythagore Brooddronken, 685.

1404. — 6 Avril. Jacques van Scoten et Marie sConinx, sa femme, vendent à Jean van den Hille, doyen de Saint-Martin, une rente de 5 sous, qu'ils avaient sur l'abbaye, 686.

1404. — 10 Décembre. Quittance de 35 gros vieux d'argent, délivrée aux chanoines au nom du collecteur apostolique, pour un terme de la procuration due à l'archidiacre d'Arras, s'il avait visité Calonne, 687.

1405. — 24 Janvier. Jean Dreling achète de Jean de Berdhauwer et de Laurence, sa femme, une ferme de 18 mesures 2 lignes 3 verges, à Boesinghe, 688.

1406. — 15 Mars. Jean de Provijns donne à l'abbaye une mesure de terre dans la rue de Messines en échange de 4 lignes à Voormezeele, 689.

1406. — 27 Mai. L'abbaye donne à cense perpétuelle à Guillaume de Sempi, pour une rente de 40 sous parisis, son manoir près de Térouane, dans la rue du petit Moulin, 690.

1406. — 3 Juin. Thierri Maroye achète de Jean de Cupre 3 chambres contiguës dans la Calverstraet, au côté nord de la ruelle dite Vestestraetkin, à certaines charges et conditions, 691.

1407. — 19 Avril. L'abbaye reçoit de la ville d'Ypres 3 mesures et demie 40 verges hors de la porte du Temple, au nord de la rue du Temple dans les fossés intérieurs, et 6 mesures 2 lignes 25 verges avec les digues qui les entourent, au sud de la rue du Temple, en échange de la terre dite Morthouc, hors de la porte de Boesinghe derrière l'overdrag, 692.

1407. — 1er Juillet. Requête adressée au duc de Bourgogne, par les chanoines de Saint-Martin, contre le bailli d'Ypres, à l'effet d'obtenir une information sur les droits et priviléges de cette église, n° 693.

1407. — 8 Juillet. Commission adressée par le duc de Bourgogne au haut bailli d'Ypres et au receveur général de Flandre, afin qu'ils procèdent à une information sur les comté, droits et priviléges de Saint-Martin, 694.

1407. — 16 Juillet. Lettres de non-préjudice délivrées par les échevins aux chanoines, qui avaient consenti à suspendre quelque temps la vente du vin, 695.

1407. — 11 Août. Information entendue par le haut bailli d'Ypres et le receveur général de Flandre, concernant le comté des chanoines devant la porte du monastère et dans ses dépendances, 696.

1407. — 16 Août. Le haut bailli d'Ypres et le receveur général de Flandre envoient l'information au chancelier du duc de Bourgogne, 697.

1407. — 16 Août. *Vidimus* des lettres du comte Thierri, confirmant les immunités de l'abbaye, n° 14, 698.

1407. — 20 Août. Le duc de Bourgogne enjoint au haut bailli d'Ypres de maintenir les chanoines dans tous leurs droits de juridiction, 699.

1407. — 24 Novembre. Sentence des échevins d'Ypres, constatant, contre demoiselle Christine veuve de Brice Vos, le droit de Jean van den Hille, doyen de l'abbaye, à une issue dans la Scuerstraetkin pour sa maison de la rue au Beurre au sud, 700.

1408. — 6 Mars. Le receveur général de Flandre donne quittance aux chanoines de 300 couronnes de France prêtées au duc de Bourgogne, 701.

1408. — 9 Mars. L'abbaye est mise en possession d'une terre à Langemarck, pour défaut de payement de la dîme, 702.

1408. — 18 Mai. Adjudication au couvent, pour sa dette, de la terre de Pierre de Scepper, hors de la porte de Boesinghe, dans la Veinkelstraet, 703.

1408. — 2 Juillet. L'abbaye achète de Guillaume Risevezele et de Marguerite sa femme, 2 mesures de terre à Oost-Vleteren, et les leur donne à ferme, 704.

1408. — 8 Décembre. Clais de Struuf vend au cellérier de Saint-Martin une rente de 18 deniers qu'il avait sur son office, 705.

1409. — 29 Juin. François Cousse, gouverneur de Saint-Jean de Jérusalem en Flandre, donne à cens à Pierre van den Berghe une motte, avec le fossé et le *singhelkin*, et une demi-mesure de terre au sud de l'église du Briel, allant jusqu'au grand couvent des Béguines, 706.

1409. — 29 Août. Jean van der Marliere achète de Gilles van der Mueine deux mesures de terre à Zandvoorde, 707.

1410. — 15 Mars. Jean Aket, prébendier de Saint-Martin, reconnaît devoir aux chanoines 50 livres de gros, hypothéquées sur le tiers de la ferme Pepershof, et sur 6 mesures de terre, 708.

1410. — 25 Mars. Demoiselle Marie de Zonnebeke relève à Boesinghe un fief à elle échu par la mort de demoiselle Marie Vierdinc, sa mère, 709.

1410. — 11 Avril. Adjudication à l'abbaye, pour sa rente, de deux chambres appartenant jadis à sire Pierre de Dixmude, dans la Vulrestraet, 710.

1410. — 11 Avril. Item de tous les bâtiments appartenant à Lamsin Cabbelin, construits sur la propriété du prévôt, dans la rue de Messines, hors des remparts extérieurs, 711.

1410. — 15 Novembre. Quittance de 200 livres délivrée à l'abbaye par le receveur général de Flandre, pour un prêt fait au prince, 712.

1410. — 8 Décembre Jean Janezone achète à Denis de Dixmude une dîme nommée Scabaelge, sur 24 mesures de terre à Zillebeke, n° 713.

1411. — 8 Juin. Thomas, abbé des Dunes, et Nicolas, prévôt de Saint-Martin, font remesurer leurs terres au Briel, à l'ouest du chemin de Boesinghe, et trouvent un déficit de 115 verges, qu'ils supportent en commun, 714.

1411. — 22 Juillet. Les échevins de l'abbé de Saint-Pierre de Gand à Boeseghem adjugent à l'abbaye une rente d'une rasière de blé due depuis 16 ans, sur un « manoir » d'une mesure de terre au trou Quicman, près le ruisseau Hollebeke en amont, 715.

1411. — 12 Août. Guillaume Lammertine achète à Pollincbove 2 mesures de terre, grevées d'une rente de 7 escalins 10 pennings au profit de l'abbaye, 716.

1411. — 16 Décembre. Pierre de Dixmude et Georges de Brievere achètent aux orphelins de Christophe van Beisselare 27 mesures 2 lignes 71 verges dans la paroisse du Briel, 717.

1412. — 6 Mars. Jean van Beisselare, mesureur de vin, achète de Jean Thomare, teinturier en rouge, et de sa femme Mathilde une maison dans la Teghelstraet, avec droit à un nécessaire, 718.

1412. — 8 Juillet. Pierre de Dixmude rachète à Georges de Brievere la moitié des propriétés désignées au n° 717, 719.

1412. — 8 Juillet. Pierre de Dixmude et sa femme Catherine donnent à leur fils Nicolas 27 mesures 2 lignes 71 verges de terre au Briel, pour en jouir quand il sera ordonné prêtre, 720.

1413. — 1er Avril. Éloi van Provijn, Jean Buedin et Jean van der Helle reconnaissent devant les échevins de la Salle d'Ypres qu'ils doivent au couvent une rente de 30 sous sur 6 mesures de terre qu'ils occupent à Boesinghe, 721.

1413. — 29 Juin. Pierre de Dixmude s'engage à envoyer à ses frais son fils Nicolas étudier à Paris, quand il aura fait profession à Saint-Martin, 722.

1413. — 10 Octobre. L'abbaye reçoit de Jean Janezone, le Vieux, 6 mesures 2 lignes 80 verges de terre au Briel, en échange de 4 mesures 90 verges dans la rue de Boesinghe, 723.

1413. — 10 Octobre. Christophe de Vulre achète de Jacques Pierin une demi-mesure de pré à Boesinghe, au Hilhouc, 724.

1413. — 25 Octobre. Par devant Gilles d'Ablaing, bailli du comte de Liney et de Saint-Pol, Marie de Zonnebeke vend à Pierre de Maets le douzième de la dîme de Boesinghe, 725.

1413. — 28 Novembre. Les chanoines s'engagent, sous certaines conditions, à faire dire tous les vendredis une messe pour Jean Janezone, le Vieux, et Béatrice, sa femme, 726.

1413. — 6 Décembre. Par devant les échevins d'Ypres, les chanoines donnent, comme garantie de l'exécution des conditions stipulées dans l'acte précédent, 10 mesures de terre hors de la porte de Messines, 727.

1413. — 6 Décembre. Jean Janezone, le Vieux, et sa femme Béatrice vendent à l'abbaye tous les cateux qui leur appartiennent à la ferme Noordhof et ailleurs, 728.

1413. — 24 Décembre. Lammin Paelding, fils de Jean, hérite, de sa mère Marie Moesin, le quart d'une ferme de 32 mesures, avec cette clause, qu'à sa profession à Saint-Martin il apportera à l'abbaye la ferme entière, 729.

1414. — 7 Mars. Les échevins de la prévôté adjugent à l'abbaye les biens d'Ogier, bâtard de Jean Herleboud, après un renvoi prononcé par le conseil de Flandre, à Gand, 730.

1414. — 21 Juin. Les échevins du métier d'Ypres adjugent à l'abbaye le tiers de la ferme Pepershof ainsi que 6 mesures de terre, pour en jouir jusqu'au paiement des 50 livres de gros dont elle était grevée, 731.

1414. — 27 Juin. Jean Janezone, le Vieux, vend au prévôt tous les cateux se trouvant sur la ferme Cleen Hof, dont le fonds appartient au prévôt, hors de la porte de Boesinghe, n° 732.

1414. — 8 Octobre. Christophe Rugghevoet, pour sa dette, est mis dans la were de la maison de Jean de Beisselare, mesureur de vin, dans la Teghelstraet, 733.

1414. — 8 Octobre. L'abbaye, pour sa dette, est mise dans la were de la même maison, 734.

1414. — 8 Octobre. Item dans la were de la maison de Jean de Beisselare susdit, rue du Temple à l'ouest près des fortifications de la ville, 735.

1414. — 19 Octobre. Christophe Rugghevoet, pour sa dette, est mis en possession de la maison de Jean de Beisselare, dans la Teghelstraet, 736.

1414. — 19 Octobre. L'abbaye, pour sa dette, est mise en possession de la même maison, 737.

1414 — 19 Octobre. Item de la maison de Jean de Beisselare susdit dans la rue du Temple à l'ouest, près des remparts, 738.

1414. — 5 Novembre. Les héritiers de Jean Aket renoncent au tiers de la ferme Pepershof et aux 6 mesures de terre engagées aux chanoines par Jean Aket, 739.

1415. — 3 Mars. Le chanoine Jean van den Hille, curé de Saint-Pierre, fonde son anniversaire dans le haut chœur de Saint-Martin, 740.

1415. — 12 Mars. Alene, veuve de Pierre van den Berghe, cède à Rogier van Ackere, maréchal, tous ses droits sur la motte située près de l'église du Briel, v. 706, 741.

1415. — Par devant les hommes de fief de Cornelis van den Eechoute, Jacques Vastenavend, de Boescepe, reconnaît devoir à l'abbaye une rente de 32 sous, avec l'arriéré de 10 ans, sur un fief spécifié dans l'acte, 742.

1416. — 11 Juillet. L'official de Térouane enjoint aux échevins et autres justiciers d'Ypres de révoquer la sentence prononcée par eux contre Eustache de Bets, chanoine de Saint-Martin, 743.

1416. — 16 Juillet. Le duc Jean annule la sentence portée par les échevins d'Ypres contre le chanoine Eustache de Bets et le chapelain Antoine Rellin, 744.

1416. — 16 Juillet. Lettre de Louis, évêque de Térouane, au prévôt de Saint-Martin, pour lui annoncer l'annulation de la sentence, 745.

1416. — 24 Juillet. Catherine, veuve de Roger van den Ackere, abandonne à Michel Maes, doyen de Saint-Martin, ses droits sur la motte au Briel, v. 741, 746.

1416. — 30 Août. Quittance d'un prêt de 100 livres parisis fait par les chanoines au duc Jean, 747.

1416 — 18 Décembre. Le duc Jean amortit le douzième de la dîme de Boesinghe, vendu par Marie de Zonnebeke, 748.

1417. — 26 Février. Le bailli et les hommes de fief du châtelain de Lille remettent à l'abbaye le douzième de la dîme de Boesinghe, libre de toute servitude féodale, 749.

1417. — 1er Mars. Le receveur général de Flandre donne quittance de 96 écus de 30 gros payés par les chanoines pour l'amortissement de cette dîme, 750.

1417. — 29 Mars. Les chanoines concèdent, sous certaines conditions, à Olivier van Scotes, dans leur presbytère de Saint-Nicolas, une prise d'eau allant par un conduit en plomb vers sa propriété dans le Langhemersch, 751.

1417. — 6 Juillet. Le duc de Bourgogne donne quittance aux chanoines d'un prêt de 60 écus d'or, en compensation des chevaux et chariots qu'ils devaient fournir à son armée, 752.

1417. — 9 Juillet. Jean de Stier, maître barbier, est mis en possession d'une ferme de 16 mesures et demie à Boesinghe, 753.

1417. — 8 Novembre. Jean de Provijn donne à l'abbaye une mesure 40 verges hors de la Steendampoorte, en échange de 4 lignes 14 verges à Boesinghe, n° 754.

1418. — 16 Avril. Jean de Stier donne à l'abbaye les cateux et émoluments de sa ferme à Boesinghe, et la substitue dans tous ses droits, 755.

1418. — 30 Août. Jean de Stier donne aux chanoines hypothèque sur sa ferme de Boesinghe, pour une somme de 18 livres de gros qu'ils lui ont prêtée, 756.

1419 (Vers)? — Instrument notarié renfermant une composition entre le prévôt de Saint-Martin et le chapitre, 961.

1420. — 3 Février. Boudin Ribout achète de maître Jacques de Prey et de Claire, sa femme, la maison nommée *de Zonne*, dans la rue du Sud, entre celle dite *de Ster*, et celle de feu maître Puttaeys Brooddronken, aujourd'hui à maître Gilles Wuetjans, 757.

1421. — 31 Juillet. *Vidimus* délivré par l'abbé de Warneton de deux concordats entre les échevins et les chanoines concernant les lépreux, n°s 142 et 340, 758.

1421. — 13 Septembre. Jean Janesone achète de Clais de But et de Laurence, sa femme, le sixième de la ferme Pepershof, 759.

1421. — 6 Octobre. L'abbaye est mise dans la « were » de l'héritage de Mathieu de Jongy, dans la Teghelstraet, 760.

1421. — 10 Octobre. L'abbaye est mise en possession définitive de cette maison, 761.

1421. — 27 Octobre. Accomodement par les députés des trois membres de Flandre entre l'église de Saint-Martin et la ville d'Ypres, en mésintelligence au sujet de leurs privilèges. 762.

1421. — 15 Novembre. Jean Janesone achète de Jacques Moenin et de sa femme Laurence Gherts leur sixième de la ferme Pepershof, 763.

1422. — 23 Janvier. Les échevins du Furnambacht adjugent à l'abbaye une ligne 20 verges de terre à Oost-Vleteren, appartenant à Jean van den Houcke, sur lesquelles elle avait mis arrêt l'année précédente, 764.

1422. — 7 Juillet. Les échevins d'Ypres adjugent à l'abbaye, dans toutes les formes, une rente de 30 sous sur une maison rue au Beurre, au sud, rente contestée à l'abbaye par les héritiers de Rabys van de Walle, 765.

1422. — 2 Octobre. Jean Janesone hypothèque le tiers de la ferme Pepershof pour une somme de 50 livres de gros qu'il doit aux chanoines, 766.

1423. — 6 Février. Les chanoines autorisent les Béguines à construire une chapelle près du marché aux Laitages, et s'engagent à y faire dire la messe tous les jours par un chanoine, moyennant 48 livres par an, et 3 livres pour la sépulture des étrangers, 767.

1423. — 21 Avril. Le comte de Saint-Pol, châtelain de Lille, amortit le douzième de la dîme de Boesinghe, 768.

1423. — 11 Septembre. État détaillé de la taxe à payer par le clergé de Flandre sur la somme de 4000 livres accordée par le clergé au duc de Bourgogne pour envoyer au concile général de Pavie, 769.

1423. — 28 Septembre. Louis de Luxembourg, évêque de Térouane, approuve la convention conclue entre le chapitre de Saint-Martin et les Béguines, 770.

1423. — 10 Octobre. Quittance de 50 livres délivrée aux chanoines pour la première moitié de la taxe à payer par eux au duc de Bourgogne, 771.

1423. — 15 Novembre. *Vidimus*, par Jean, abbé de Zonnebeke, de quatre lettres concernant la saisie, par l'évêque d'Arras, des propriétés des chanoines à Calonne, voir les n°s 378, 379, 380, 459, 772.

1423. — 18 Novembre. Privilège accordé par Martin V au prévôt Nicolas, de pouvoir faire excuser par un de ses religieux son absence au synode de Térouane, 781.

1424. — 22 Janvier. Quittance de 50 livres délivrée aux chanoines pour la seconde moitié de la taxe à payer au duc de Bourgogne, n° 773.

1424. — 22 Janvier. Quittance semblable de 24 livres payées par les religieuses de Messines, 774.

1424. — 22 Janvier. Quittance semblable de 12 livres pour le doyen et le chapitre de Messines, 775.

1424. — 22 Janvier. Quittance semblable de 12 livres pour le doyen et le chapitre de Comines, 776.

1424. — 12 Juillet. Le receveur de la châtellenie de Lille donne aux chanoines quittance de 100 livres pour la moitié de l'amortissement du douzième de la dîme de Boesinghe, 777.

1424. — 19 Juillet. Par devant le bailli et la cour de Vrelinghem, Pierre de Maets rapporte le douzième de la dîme de Boesinghe et Jean de Potter, chanoine de Saint-Martin, en est investi pour le couvent, 778.

1424. — 10 Septembre. L'abbaye achète de Clais van Beixcote et de sa femme Marguerite le droit, pour sa maison dans la Teghelstraet, d'user d'un nécessaire, en payant le quart des frais de vidange, 779.

1425. — 12 Novembre. Partage entre l'abbaye et Maldeghys van den Wincle de 6 mesures de bois qu'ils avaient en commun à Gheluvelt, 780.

1425. — 11 Mai. Guillaume de Clerc achète, dans la paroisse du Briel, de Clais de Leeuwe et de demoiselle Marie, sa femme, une ferme de 19 mesures et demie, 782.

1425. — 28 Septembre. Formule suivant laquelle le prévôt Nicolas doit excuser son absence au synode de Térouane, 783.

1425. — 2 Octobre. Instrument notarié présenté à l'official de Térouane, constatant le privilège apostolique accordé au prévôt Nicolas de comparaître aux deux synodes de Térouane par procureur, 784.

1426. — 8 Mars. Les échevins d'Ypres prononcent que Michel Minne doit payer à l'abbaye une rente de 30 sous et de deux chapons en nature, sur la maison de feu Marc Stassin, dans la rue de Thourout, 785.

1426. — 27 Juin. Christophe de Vulre achète à Noordschote et Zuydschote une ferme de 30 mesures, appartenant à Walrave Belle, à Marie de Lichtervelde, veuve de François de Dixmude, et autres, 786.

1426. — 13 Juillet. Victor van der Zickele, haut tuteur des orphelins de Gand, achète cette propriété au profit de Philippe van der Zijpe, orphelin de Gérard, 787.

1426. — 27 Juillet. Sentence de l'official de Térouane condamnant maître Laurent Melcwied et Paul Reynoud à payer aux chapitres de Saint-Donatien à Bruges et de Saint-Martin à Ypres la dîme sur 11 mesures sises à Saint-Jean dans la seigneurie de Rolleghem, 788.

1426. — 24 Août. Guillaume de Clerc hypothèque sa ferme de 19 mesures et demie au Briel, pour une somme de 40 livres de gros qu'il doit à l'abbaye, 789.

1426. — 28 Septembre. Christophe de Vulre reconnaît devoir au prévôt de Saint-Martin 6 livres de gros, qu'il hypothèque sur une demi-mesure de pré à Boesinghe, 790.

1426. — 7 Octobre. Les chanoines sont mis en possession du tiers de la ferme Pepershof, pour non-payement de 50 livres de gros dues par Jean Janesone, 791.

1426 — 28 Novembre. Divers tenanciers reconnaissent, devant les échevins de Winendale, qu'ils doivent à l'abbaye une rente d'une rasière d'avoine, sur 7 lignes 24 verges de terre occupées par eux *divisim*, à Thourout, 792.

1426. — 13 Décembre. Les échevins d'Ypres prononcent que Claire van Ghisene, veuve de Clais Syoen, doit payer une rente de 12 sous et d'un chapon en nature sur une maison rue de Dixmude, 793.

1427. — 7 Février. Les chanoines sont mis en possession d'une ferme de 16 mesures et demie de terre au Briel, pour non-payement de 18 livres de gros dues par Jean de Stier, n° 794.

1427. — 17 Février. Nicolas et Jean van den Brouke reconnaissent devoir à l'abbaye, d'ancien temps, une rente de 4 rasières d'avoine et de 4 chapons sur 13 lignes 10 verges de terre à Ghits, 795.

1427. — 17 Février. Joos de Hulster reconnaît devoir à l'abbaye une rente d'une rasière un tiers d'avoine sur 4 lignes et demie de terre à Ghits, 796.

1427. — 1er Avril. Compromis entre les chanoines de Saint-Martin et l'archidiacre d'Arras, au sujet des frais de visite que ce dernier affirmait lui être dus à Calonne, 797.

1427. — 15 Juillet. Victor van der Zickele vend, pour compte de Philippe van der Zijpe, la ferme de Noordschote et Zuydschote à Christophe de Vulre, 798.

1427. — 24 Août. Christophe de Vulre paie l'issue sur cette propriété au receveur de Noordschote et à celui de Zuydschote, 799.

1428. — 11 Mars. Les marguilliers de Saint-Martin s'engagent à rétablir à leur frais la galerie du cloître, qu'ils ont démolie pour agrandir l'église paroissiale, 800.

1428. — 12 Mars. Sentence des arbitres, dans le conflit entre les chanoines de Saint-Martin et l'archidiacre d'Arras touchant les frais de visite à Calonne, 801.

1428. — 26 Mai. Concordat entre le chapitre et les échevins, concernant l'admission et les funérailles des religieuses de l'hospice Sainte-Catherine et autres points, 802.

1428. — 2 Octobre. Quittance des droits d'issue sur 10 mesures de terres à Zandvoorde, achetées par l'abbaye à Gilles van der Muelne, 803.

1429. — 17 Mars. Les échevins d'Ypres reconnaissent à l'abbaye une rente de 36 sous et 2 chapons due par André de Dixmude, sur la maison dite *Bueterbergh* dans la Zuidstraet, 804.

1429. — 17 Mars. Item, une rente de 12 sous et un chapon sur la maison de Henri van den Riede, rue du Temple, 805.

1429. — 17 Mars. Item, une rente de 4 livres et 4 chapons due par Ghys Slocke, sur une habitation rue de Dixmude, près de la maison dite *het Malvaut*, 806.

1429. — 3 Août. Suivant sentence des échevins de Gand, comme chef de sens, des tenanciers de Boeseghem sont condamnés à payer aux chanoines des arrérages de rentes, 807.

1430. — 22 Août. Christophe de Vulre remet à l'église de Saint-Martin la ferme de Noordschote et Zuydschote, achetée par lui à Victor van der Zickele avec les fonds des chanoines, 808.

1430. — 25 Septembre. L'abbaye, en échange de ses possessions à Denterghem, reçoit de Philippe van der Zijpe une ferme de 18 mesures une ligne 27 verges au Briel, puis une ferme de 33 mesures et demie et 6 verges à Zillebeke, sous le *vidimus* des échevins de Gand, 809.

1430. — 30 Septembre. Les chanoines reçoivent de Joos Bride 5 mesures et demie et 57 verges de terre à Saint-Pierre, en échange de 12 mesures 1 ligne 6 verges à Zillebeke, 810.

1430. — 30 Septembre. Pour indemniser les chanoines de cet échange inégal, Joos Bride leur donne les cateux sur 29 mesures de terre appartenant à l'abbaye, 811.

1431. — 4 Avril. L'abbaye donne à ferme à Jacques Voet une terre de 2 mesures et demie à Elverdinghe, 812.

1431. — 24 Juillet. Louis de Luxembourg, évêque de Térouane, confirme l'échange de propriétés fait entre les chanoines et Philippe van der Zijpe, 813.

1431. — 26 Août. Les prévôt, doyen et couvent de Saint-Martin déclarent qu'ils veulent devenir bourgeois de la ville d'Ypres; la commune y consent, 814.

1431. — 26 Septembre. Les chapitres de Saint-Pierre de Lille d'une part, de Saint-Martin d'Ypres et de Saint-Donatien de Bruges d'autre part, fixent les limites de leurs dîmes respectives au Briel, n° 815.

1431. — 31 Décembre. L'abbaye donne à Guillaume de Witte et à demoiselle Marie, sa femme, des terrains dans la rue de Messines, en échange de rentes sur des maisons dans la rue des Bouchers et dans la rue Basse à Saint-Pierre, non loin de la maison dite *Vriezeland*, 816.

1432. — 20 Mars. André de Douai et demoiselle Jacquemine, sa femme, fondent un anniversaire pour André de Douai et sa femme, demoiselle Christine, 817.

1432. — 14 Juin. Fondation de l'octave du Saint-Sacrement dans l'église de Saint-Nicolas, 818.

1433. — 8 Mars. L'abbaye reçoit de François Bliec une ferme de 15 mesures au Briel, en retour de 15 mesures à Vlamertinghe, 819.

1434. — 30 Juillet. Convention entre les échevins et les chanoines touchant le droit de bourgeoisie reconnu à ces derniers, 820.

1434. — 30 Juillet. La même pièce traduite en français, 821.

1435. — 2 Juillet. Remise à l'abbaye, par Baudouin Riboud et Marguerite, sa femme, de 2 mesures de terre à Pollinchove, 822.

1435. — 24 Août. Les échevins de monsieur van der Cappelle adjugent à l'abbaye, jusqu' à complet payement des arrérages d'une rente de beurre, 9 mesures et une place de terre appartenant à Riquaert de Boyen, 823.

1435. — 24 Août. Item, deux mesures appartenant à Jacques Foyen, 824.

1435. — 24 Août. Procuration donnée par l'abbaye à François Scelewaerd, à l'effet d'agir dans ces deux affaires, 825.

1435. — 17 Novembre. L'abbaye décharge sire Walrave Belle et demoiselle Marie, sa femme, d'une rente de 52 sous sur leur habitation rue du Sud à l'ouest, près la ruelle dite mer Lauwereins, et reçoit des rentes d'égale valeur derrière la Boucherie près le Burchgraven wal, dans la rue de Boesinghe et dans la Teghelstraet, 826.

1435. — 20 Décembre. Belle, veuve de Joos van den Cotere, reconnaît que son mari avait pris à cense de l'abbaye la ferme Puudhelst à raison de 31 sous par mesure. Elle maintient cet arrangement et donne en garantie une ferme de 14 mesures à Zillebeke, au sud-est de la justice d'Ypres, et 2 mesures et demie de bois, 827.

1437. — 11 Mai. L'abbaye fait reconnaître à Dickebusch des rentes foncières valant 32 sous 7 deniers, non réclamées par elle depuis plusieurs années, 828.

1438. — 28 Février. Saisie, au profit de l'abbaye, de 4 mesures de terre à Loo, pour rente non payée d'une poise de beurre, 829.

1438. — 16 Mai. Les échevins de la Salle d'Ypres adjugent à Guillaume de Witte, curé de Saint-Pierre, une ferme de 14 mesures et 2 mesures et demie de bois à Zillebeke, par défaut de paiement de 27 livres de gros, 830.

1438. — 25 Juin. Instrument notarié par lequel Pierre de Meestre reconnaît devoir à la sommellerie de Saint-Martin 6 sous de gros sur une maison à Dixmude, au bout de la Place, et 5 sous parisis sur un terrain derrière, 831.

1438 et 1439. — Pièces concernant la maison d'André de Scot, dans la ruelle dite Audenburgstraetkin, près de la porte de Puetacx, et comprenant un premier, un second, un troisième commandement, la mise en « were » et l'envoi en possession définitive obtenus par l'abbaye, 832.

1438 et 1439. — Actes divers concernant le recouvrement par l'abbaye d'une somme de 27 livres de gros, pour lesquelles Josse Minne, le Vieux, s'était porté caution, et

comprenant la reconnaissance, la saisie, l'envoi en possession de 5 lignes de terre appartenant à Josse Minne, son titre de propriété et la quittance délivrée par l'abbaye, n° 833.

1439. — 5 Mai. Acquisition par l'abbaye de la ferme Olidam près d'Ypres, en échange d'une maison rue des Chiens donnée à Jacques Gheerbode, 834.

1439. — 5 Juin. Des tenanciers de l'abbaye à Boeseghem sont condamnés à lui payer les rentes qu'ils lui devaient, 835.

1439. — 20 Juin. Maître Christophe Paelding achète à Gilles Gheerbode dans la paroisse du Briel 11 mesures 82 verges de terre, appartenant à la ferme Olidam, 836.

1439. — 12 Juillet. Acte par lequel les chanoines, pour reconnaître la souveraineté de l'abbesse de Messines sur leurs terres à Noordschote et Zuydschote, s'engagent à constituer un manant, à la mort duquel ils paieront 30 escalins de relief, 837.

1439. — 12 Juillet. Acceptation de ces conditions par Isabelle, abbesse de Messines, 838.

1439. — 5 Octobre. Gillina Luerpe, veuve de Lambert van den Driessche, vend à l'abbaye 6 mesures de terre à Zillebeke, 839.

1440. — 6 Février. Baudouin Ribout, par privilège de parenté, achète à Zillebeke 6 mesures de terre appartenant à l'orphelin de Lambert van den Driessche, 840.

1440. — 13 Mai. Baudouin Riboud achète une mesure et demie de terre à Zillebeke, 841.

1440. — 20 Mai. Adjudication à l'abbaye de 7 mesures et demie de terre à Vlamertinghe, pour une rente de 9 rasières d'avoine et de 4 chapons, 842.

1440. — Baudouin Ribouds et Marguerite, sa femme, prébendiers de l'abbaye, fondent leur anniversaire à Saint-Martin, 843.

1440. — 24 Août. L'abbaye achète de Jean Herlay et consorts 3 mesures et demie de terres à Calonne, cédées par des débiteurs, 844.

1441. — 22 Avril. L'abbaye reçoit de Louis Janesone, fils de Jean, une petite dîme nommée Scabaelge, sise à Zillebeke, en échange d'une rente de 10 quartaux de froment sur 10 lignes de terre à Boeseghem, 845.

1441. — 20 Juillet. Quittance délivrée, au nom des chanoines, à Jean Minne, le Vieux, pour tout ce qu'il a pu devoir à l'abbaye, 846.

1441. — 22 Octobre. Baudouin Riboud achète à Fierin Thomare 7 lignes de terre à Zillebeke, 847.

1442. — 5 Février. Marguerite van der Muelne fonde, dans l'église de Saint-Martin, deux messes par semaine, dites messes des Dormeurs, 848.

1442. — 24 Avril. Sentence des échevins d'Ypres, en vertu de laquelle les chanoines ne sont pas tenus de payer les dettes contractées par un religieux sans le consentement du prévôt, 849.

1442. — 19 Mai. Gilles Wijts achète pour le couvent aux héritiers de Jean van Bommel la ferme ten Wielkinne, située dans les paroisses de Saint-Jacques, Saint-Jean et Langemarck, 850.

1442. — 19 Juin. Guillaume de Ruddere achète à Gilles Wijts la ferme ten Wielkinne, avec les deniers de l'abbaye, 851.

1442. — 17 Septembre. Le duc Philippe amortit tous les biens acquis depuis 40 ans par l'abbaye, 852.

1442. — 28 Septembre. L'abbaye fait reconnaître son droit à une rente d'une poise de beurre sur des terres à Loo, droit qui lui était contesté, voir n° 829, 853.

1442. — 6 Octobre. Quittance délivrée aux chanoines pour l'achat de la ferme ten Wielkinne, 854.

1442. — 12 Octobre. L'abbaye est mise en jouissance pendant 60 ans d'une ligne de terre à Boesinghe, pour défaut de paiement de rentes, n° 855.

1442. — 16 Novembre. Quittance donnée aux chanoines par Gilles Gherbode, au sujet de la ferme Olidam, 856.

1442. — 16 Novembre. Quittance donnée aux chanoines par Gilles Gherbode, pour l'achat au Briel de 11 mesures 82 verges de terre, appartenant à la ferme Olidam, 857.

1443. — 29 Avril. Arrangement entre les chapitres de Saint-Donatien, à Bruges, et de Saint-Martin, à Ypres, d'une part, et les religieuses de Sainte-Claire près d'Ypres, d'autre part, au sujet des dîmes que celles-ci devaient sur leurs terres situées dans les paroisses d'Ypres, 858.

1443. — 1er Juin. Guillaume de Ruddere et Denise, sa femme, remettent à l'église de Saint-Martin la ferme *ten Wielkinne*, 859.

1443. — 12 Juin. Jacques van den Bussche achète de Jean Rugghevoet et Georges Wagheman 4 mesures et 2 verges de terre à Zuydschote, 860.

1443. — 6 Juillet. Baudouin Riboud et Marguerite, sa femme, remettent à l'église de Saint-Martin trois pièces de terre à Zillebeke, contenant respectivement 6 mesures, 1 mesure et demie, 7 lignes, 861.

1443. — 11 Juillet. Quittance délivrée par le receveur des briefs d'Aertrycke, pour certaines propriétés achetées récemment par l'abbaye, 862.

1443. — 26 Octobre. Sentence arbitrale prononcée par les pensionnaires des trois membres de Flandre au sujet de 2 mesures et demie de terre au Briel et à Boesinghe, que revendiquaient à la fois l'église de Saint-Martin et Michel Damman, 863.

1446. — 17 Mars. Les chanoines achètent à Pierre de Broukere 12 livres parisis de rentes sises à Zillebeke, sur des terres de l'abbaye et de Jacques d'Inghelsche. Suivent deux pièces relatives à ces rentes, l'une du 5 décembre 1337, l'autre du 12 mars 1408, et une quittance du 18 juillet 1445 à décharge de l'abbaye, 864.

1446. — 20 Avril. Les hommes de fief de Cornelis van den Eechoute donnent à l'abbaye pendant 6 ans la jouissance d'un fief à Boeschepe, pour arrérages de rentes, 865.

1447. — 7 Mars. Quittance délivrée aux chanoines pour les droits d'issue sur la ferme *ten Wielkinne*, contenant 31 mesures 2 lignes 58 verges, 867.

1447. — 8 Mai. Guillaume de Boerleke donne aux chanoines une demi-mesure et 28 verges de terrain hors de la porte de Boesinghe, en échange de 40 sous de rente rue d'Elverdinghe, 868.

1448. — 9 Février. Quittance des droits d'issue payés par les chanoines à Zillebeke, sur 37 mesures provenant de Joos Coters et sur 8 mesures provenant d'André Paelding, 869.

1448. — 28 Mars. La veuve de Jacques van den Bussche remet à l'abbaye 4 mesures et 2 verges de terre, que son mari avait achetées à Zuydschote de l'argent des chanoines, 870.

1449. — 20 Mai. Le cellérier de Saint-Martin rachète de Jean van den Brearde et de sa femme Adelice van den Houte une rente de 24 escalins 9 pennings, due par la maison de l'abbaye située vis-à-vis de la Grue, 871.

1449. — Août. Les chanoines supplient l'official de Térouane de déclarer qu'il ne veut pas porter préjudice à leur monastère dans le règlement de certaines messes à célébrer dans l'église de Saint-Pierre, 872.

1449. — 28 Septembre. L'official déclare que dans le règlement de ces messes son intention n'était pas de déroger aux droits de l'église de Saint-Martin, 873.

1449. — 8 Décembre. Accord conclu par les chanoines avec Jean Scerdau et Geline Luerpe, sa femme, veuve de Lamsin van den Driessche, concernant la propriété de 6 mesures de terre à Zillebeke et de tous les cateux, n° 874.

1451. — 23 Décembre. Le pape Nicolas V charge les abbés de Saint-Martin à Tournai, de l'Eechout à Bruges et de Saint-Nicolas de Furnes, de défendre en toute circonstance les droits des chanoines de Saint-Martin d'Ypres, 875.

1452. — 3 Février. Sentence de l'abbé de Saint-Nicolas de Furnes, juge et conservateur des privilèges de la prévôté, concernant le tiers de la dîme des laines dû aux chanoines dans les paroisses de Teteghem, Uxem et Leffrinhouk, 876.

1453. — 3 Mai. Barthélemi van Trieren et Thomas Vync déclarent qu'ils ont reçu des chanoines la part à eux échue par la mort de Marguerite Muergaleyts, prébendière de l'abbaye, suivant sentence du conseil de Flandre en date du 20 mars 1453, 877.

1456. — 29 Février. Quittance de 1920 livres parisis délivrée à Lambert, prévôt de Saint-Martin, et à maître Jean Volpe, chanoine de Térouane, collecteurs particuliers d'une subvention accordée au duc de Bourgogne, 878.

1456. — 5 Juin. Transaction au sujet des biens du bâtard Georges de Wilde, confisqués par la prévôté, et quittance de 6 livres 18 escalins de gros, payés aux réclamants, 879.

1458. — 11 Décembre. Appointement entre le chapitre de Saint-Martin et la ville d'Ypres, au sujet de quatre procès concernant la célébration de certaines messes, la vente du vin, la saisie des biens de Marguerite Muergaleyts, bâtarde, morte à l'abbaye, et l'abattage de certains arbres par les magistrats d'Ypres, 880.

1458. — Décembre. Philippe, duc de Bourgogne, amortit diverses propriétés acquises par l'abbaye sans son autorisation, 881.

1459. — 25 Février. Quittance de 100 lions d'or payés pour cet amortissement, 882.

1459. — 1er Août. Déclaration de Pie II au sujet des privilèges accordés aux recteurs, docteurs etc. des universités et des études, défendant de traîner quelqu'un en cause au delà de deux jours de marche à partir des limites du diocèse, 883.

1461. — 20 Août. Le prévôt Nicolas donne quittance aux magistrats d'Ypres de 200 livres parisis, à lui payées en vertu de l'appointement du 11 décembre 1458, pour les arbres abattus à la ferme Noordhof, 884.

1461. — 20 Août. Quittance de 516 livres parisis délivrée aux chanoines pour l'accise de deux ans sur le vin débité par eux au delà de la quantité sur laquelle ils n'ont rien à payer, 885.

1470. — 10 Novembre. L'abbé de Warneton donne hypothèque sur sa grande maison à Ypres, en garantie d'une rente de 32 sous parisis due à l'église de Saint-Martin, 886.

1472. — 22 Février. L'abbaye donne à cense perpétuelle à André de Brievere 3 mesures 55 verges dans la paroisse du Briel, 887.

1472. — 14 Avril. Les chanoines s'engagent à célébrer tous les ans l'anniversaire de maître Jean le Gros, premier secrétaire du duc de Bourgogne, 888.

1472. — 12 Mai. Sentence interlocutoire du conseil de Flandre dans le procès entre les échevins d'Ypres et les chanoines au sujet de la vente du vin, 889.

1472. — 7 Août. Le duc Charles condamne les échevins d'Ypres à l'amende de fol appel, et renvoie la cause au conseil de Flandre, 890.

1479. — Le prieur des Carmes d'Ypres jure d'observer l'accord conclu le 27 avril 1265 avec l'église de Saint-Martin, 962.

1479, 1480. — Le chapelain et le coustre de l'hospice Belle jurent de respecter les droits de l'église de Saint-Martin, suivant la composition du 8 août 1276, 963.

1480, · 1498. — Le prieur des Augustins d'Ypres prête serment à l'église de Saint-Martin dans les formes requises, d'après l'accord du 21 mars 1264, n° 964.
1482. — 6 Janvier. Lamsin de Dixmude achète à Jeanne, veuve de Salin van Thielt, une maison située dans la rue dite *den zacke tsinter Niclaeux*, 891.
1484. — 19 Mars. Sentence du conseil de Flandre prononçant que l'église paroissiale doit être nommée église de Saint-Martin, et non église de Saint-André, 892.
1484. — 21 Juillet. Le prévôt de Saint-Martin autorise le chapitre de Saint-Pierre de Cassel à célébrer ses offices dans l'église de Saint-Pierre à Ypres, 893.
1484. — 17 Août. Sentence du conseil de Flandre statuant que les marguilliers de Saint-Martin sont tenus de faire sonner les cloches à toutes les heures du chapitre, 894.
1487. — 3 Avril. L'abbé de Warneton renouvelle l'hypothèque donnée aux chanoines sur sa grande maison à Ypres, 895.
1487. — 30 Mai. Sentence de l'abbé de Saint-Nicolas de Furnes maintenant les chanoines dans leur droit de présenter et d'instituer les coustres dans l'église de Saint-Pierre, 896.
1487. — 5 Décembre. Joos van der Zype, sire de Denterghem, assigne des rentes à l'hospice Belle pour faire chanter à Saint-Martin, tous les samedis après le salut, *Virgo* et *Gloriosa*, 897.
1489. — 15 Mars. Les chanoines reçoivent de Pierre van Coelgen une ferme de 7 mesures et demie à Dranoutre, en échange de deux maisons à Ypres, 898.
1489. — 21 Juillet. Le conseil de Flandre assigne les marguilliers de Saint-Nicolas, pour avoir fait fermer une petite porte du cimetière, laquelle était à l'usage de curé, 899.
1490. — 25 Mai. Sentence du conseil de Flandre maintenant les chanoines dans tous leurs droits concernant la vente des vins, 900.
1491. — 13 Mai. Lettres de non-préjudice délivrées aux chanoines par la gilde de Saint-Sébastien, qui, dans l'église de Saint-Martin, avait reconstruit l'autel de Saint-Éloi, 901.
1497. — 22 Mai. Par devant les échevins de Térouane, l'abbaye rentre en possession de son manoir près Térouane, sur lequel la rente n'était plus payée depuis 20 ans, 902.
1498. — 31 Mars. Fondation dans l'église de Saint-Martin, par Anselme de Brievere, de cinq messes par semaine, dites messes des Dormeurs, 903.
1498. — 14 Octobre. Adrien van den Hecke transporte à l'abbaye 2 lignes de terre à Nieucappelle, pour 42 livres parisis provenant des arrérages d'une rente de 26 livres de beurre, 904.
1499. — 18 Mars. Jean le Provost, dit Marissal, achète de Gilles le Fèvre 7 mesures 21 verges de terre à Calonne, 905.
1499. — 10 Mai. Les chanoines donnent au plus âgé et plus proche parent d'Anselme de Brievere la faculté de présenter un clerc de la famille pour dire les cinq messes des Dormeurs, 906.
1499. — 22 Décembre—et 1509, 15 juillet. Jean le Provost, dit Marissal, et sa femme transportent à l'abbaye 9 mesures trois quarts et 21 verges de terre à Calonne, 907.
1500. — 27 Avril. Les paroissiens de Calonne se déclarent satisfaits du revenu d'une année de la grande ferme de Calonne, à eux accordé par les chanoines pour construire un nouveau chœur, 908.
1500. — 2 Mai. Établissement des heures canoniales dans l'église de Saint-Pierre, 909.
1501. — 12 Février. Concordat entre les chanoines de Saint-Martin et les frères Gris de la pénitence de Saint-François, établis à Ypres, 910.
1501. — 13 Février. Les frères Gris s'obligent à donner un missel aux chanoines, et à obtenir de l'évêque de Térouane et du saint-siège la confirmation du concordat, 911.

1501. — 29 Octobre. Alexandre VI confirme l'accord conclu entre les chanoines et les frères Gris, n° 912.
1501. — 10 Décembre. L'abbaye est mise en possession de certaines terres à Passchendaele, pour arrérages de rentes depuis 13 ans, 913.
1502. — 22 Mars. Sentence de l'official de Térouane contre Paschase Senguin, prêtre, qui avait ouvert une école dans la paroisse de Saint-Pierre, 914.
1503. — 31 Janvier. Le prévôt Clément achète à Jean Boye une rente de 5 livres parisis, hypothéquée sur 5 mesures de terre dans la vierscare nord à Reninghelst, 915.
1504. — 15 Janvier. Ratification, par les vicaires généraux de Térouane, de la convention entre les chanoines et les frères Gris, 916.
1504. — 4 Octobre. Le conseil de Flandre maintient, contre les prétentions des confrères de la gilde Notre-Dame des écoliers de Paris, les chanoines en possession du droit de faire célébrer après les funérailles l'office dit surabondant, 917.
1504. — 22 Novembre. Jean Baert achète de maître Michel de Saint-Martin et de Maye Mokens, sa femme, 5 lignes 20 verges de terre à Zillebeke, 918.
1505. — 30 Janvier. Sentence portée par l'official de Térouane contre Jean Spranghe, qui refusait de payer le droit pascal, 919.
1505. — 10 Décembre. Louise de Laye, dame de Saillant, vicomtesse d'Ypres, fonde son anniversaire perpétuel dans le chœur de Saint-Martin, 920.
1505. — 23 Décembre. Le parlement de Paris condamne la gilde Notre-Dame, qui en avait appelé de la sentence du conseil de Flandre dans la cause de l'office surabondant, 921.
1505. — 23 Décembre. Ordre de mise à exécution de la sentence précédente, 922.
1506. — 6 Mars. La gilde est condamnée aux dépens, se montant à 39 livres 13 sous 8 deniers, 923.
1507. — 23 Janvier. Malin Gérardin vend à Paul de Coene un quart de terrain planté de chênes, dans la paroisse de Reninghelst, 924.
1507. — 11 Juin. Les chanoines autorisent Daniel Andries à construire un pignon avec cheminée sur leur mur, au sud du marché aux Laitages, 925.
1507. — 17 Août. Guillaume Hugonet, seigneur de Middelbourg et vicomte d'Ypres, ratifie la fondation d'un anniversaire, faite par sa mère Louise de Laye, dame de Saillant, 926.
1509. — 14 Novembre. Les chanoines achètent aux héritiers de Jean le Provost une rente de 6 livres d'Artois, hypothéquée sur 9 mesures trois quarts et 22 verges de terre à Calonne, 927.
1511. — 14 Septembre. Transaction entre l'abbé de Zonnebeke et le prévôt de Saint-Martin, concernant des rentes qu'ils se devaient réciproquement, 928.
1511. — 14 Septembre. Même transaction passée devant les échevins d'Ypres, 929.
1513. — 30 Septembre. Jean Vierloos vend à Guillaume van de Pitte, prêtre, une rente de 18 livres parisis, hypothéquée sur sa maison dans la rue du Sud, 930.
1514. — 7 Mai. Les chanoines donnent à Gilles Bierman une demi-mesure de terrain dans la paroisse de Saint-Jean, en échange de 7 lignes de bois à Langemarck, 931.
1514. — 3 Juin. Guillaume van de Pitte, prêtre, donne aux chanoines 4 mesures de terre à Zillebeke, en échange d'une parcelle de terrain derrière sa maison dans la paroisse de Saint-Pierre, 932.
1516. — 17 Février. Quittance délivrée aux chanoines par Nicaise Hanneron, pour amortissement des biens acquis par eux depuis 40 ans, 933.
1516. — 10 Juin. Louis Tack abandonne à l'abbaye une mesure et demie de terre à Nieucappelle, pour rentes arriérées depuis 20 ans, 934.

1516. — 22 Août. Guillaume van de Pitte, prêtre, cède à maître Jacques van der Beike, curé de Saint-Martin, une rente de 18 livres sur une maison rue du Sud, n° 935.

1516. — 20 Septembre. Sentence de l'official de Térouane, en cause du prévôt de Saint-Martin et de la maîtresse de l'hospice Sainte-Catherine, concernant la réintégration d'une religieuse qui avait manqué à ses devoirs; l'official déclare que tout le pouvoir spirituel à l'hospice appartient au prévôt, 936.

1516. — 20 Septembre. Terres d'une contenance de 4 mesures 50 verges à Nieucappelle, assignées à l'abbaye pour rentes arriérées de 91 livres de beurre, 937.

1517. — Février. Charles, roi de Castille, amortit tous les biens acquis par l'abbaye depuis 40 ans, 938.

1521. — 31 Mai. Guillaume van de Pitte, prêtre, transporte à l'abbaye une rente de 18 livres cédée antérieurement par lui à Jacques van der Beke, 939.

1524. — 27 Octobre. Jean du Mont, doyen de la gilde de Saint-Nicolas, est cité devant l'official pour avoir privé plusieurs confrères des distributions accoutumées, 940.

1524. — 10 Novembre. Autre citation adressée à Jean du Mont, pour avoir refusé d'obéir aux curés établis par le prévôt, 941.

1524 — 16 Novembre. Le doyen et les confrères de la gilde Saint-Nicolas déclarent reconnaître les droit, autorité et prééminence du prévôt de Saint-Martin, 942.

1529. — 11 Mai. Thomas van de Velde déclare qu'il a agi illégalement en faisant saisir les biens de l'abbaye pour argent à lui dû par un religieux, 943.

1532. — 26 Février. Les chanoines achètent à Jacques de Passchendaele une rente de 5 livres de gros, assignée sur deux maisons dans la rue du Sud, 944.

1532. — 30 Octobre. Demoiselle Marie Belle, veuve de Romain Claerhout, sire d'Ardoye, fonde une messe quotidienne au béguinage d'Ypres, 945.

1532. — 29 Décembre. L'abbaye achète de Robert Navegheer une rente de 4 livres de gros sur la maison nommée alors Cruninghe et plus tard le Dragon, 946.

1533. — 27 Janvier. Convention entre les chanoines et la gilde du Saint-Esprit, concernant une messe fondée par Jean Passcharis dans la chapelle du Saint-Esprit, 947.

1534. — 10 Juillet. Olivier van Houcke vend à l'abbaye une rente de 24 livres parisis, garantie par deux maisons dans la rue du Sud, 948.

1543. — 7 Septembre. Sentence rendue à la salle d'Ypres contre les répartiteurs de Zillebeke, et prononçant que les chanoines sont exempts d'impositions pour les terres servant à leur propre consommation, 949.

1543. — 7 Septembre. Même sentence contre les répartiteurs du Briel, 950.

1543. — 7 Septembre. Même sentence contre les répartiteurs de Voormezeele, 951.

# TABLE ALPHABÉTIQUE

## DES NOMS DE LIEUX ET DE PERSONNES. (1)

### A



(1) Cette table renvoie aux pages, à moins d'indications spéciales.

## B

## C.

## D.

## E.

(1) St-Eloi forme aujourd'hui un hameau de Voormezeele.

## F.

## G.

## H.

## I.



## J.

## K

## L

1. On ne saurait déterminer s'il s'agit de Jean de Loo, fils de Henri ou de Jean de Loo, fils de Nicolas, tous deux échevins à la même époque, aux p. 451, 452, 453, 456 (doc. de 1384-85 et de 1385).

## M

## N

## O

## Q



## R

## S

## T

## U



## V

## W

## Y

# APPENDICE.

# GLOSSAIRE.

## MOTS LATINS.

Abordare, toucher à, avoisiner.

Abundamentum, 238, synonyme de *excambium*, échange d'une terre contre une autre; v. dans la liste des mots flamands *laghe*.

Altilagium, 862, synonyme de *altaragium* " Obventio altaris " Duc.

(De) Alto et Basso, " Supremo jure, souverainement. " Duc.

Appostoli, désignait originairement des lettres données par un évêqué à un laïc pour le Pape. Il s'employa dans la suite pour indiquer des lettres d'appel en justice. V. Duc., s. v^e^.

Atrium, 50, 65. cimetière. Le latin du moyen-âge donnait souvent à ce mot cette signification.

Bassera, 16, terrain bas et enfoncé. Duc. " *baisa, baissa, bessatum*, lieu bas et marécageux, rempli de broussailles; *bessae*, pâturages; *bassura*, enfoncement. " V. dans la liste des mots français *Bassière*.

Bodium, 185. La signification de crypte que Ducange attribue à ce mot ne saurait convenir à notre passage, attendu que l'église de S^t^ Martin d'Ypres, dont il y est question, n'a jamais eu de crypte. *Bodium ecclesiæ* doit probablement s'entendre de la partie de cette église à un niveau plus bas que le chœur.

Brocus, en flam. *broec*=palus.

Bunarium, en franç. *bonnier*, en flam. *bunder*. " Eene landmaat, zoo veel lands als twee zamengebondene ossen, op eenen dag, kunnen afploegen, zijnde 240 voeten in de lengte, en 120, in de breedte. " Weiland, *Neder. Lett. Woordenboek*, s. v^e^.

Buschum, forme latine donnée au flam. *bosch*, bois, forêt.

Butum, forme latine donnée au franç. *bout*.

Calenda, Kalenda, confrérie, gilde.

Calumpniari, " actionem intendere, movere, in jus vocare, nostris *calenger*. " Duc.

Cambire, échanger, permuter.

Cambium, échange, permutation.

Casale, " casa, tugurium. " Duc.

Comitatura, 53, Comitatus, 7, 38, 39, 76, 83, 87, 88, 93, 99, 100, 111, " Dominium, seigneurie." Duc. s. v^e^ *Comitatus*, 4.

Convadium, " pignus, impignoratio. " Duc.

Conversio, entrée en religion, au couvent.

Coriarius, 702, Curarius, 704, 705, formes lat. données au flam. *keurheer*, *corier*.

Creantare, garantir, promettre, consentir à.

Curialitas, 247, politesse, courtoisie.

Decimæ prædiales, " Decimæ quæ de frugibus terræ et animalium nutrimine persolvontur." Duc.

Defestucare, syn. de festucare; v. ce mot.

Dieta, journée de marche.

Dieta terræ, en franç. *journal*; en flam. *dagwand*; étendue de cent verges.

Districtus, " Territorium feudi seu tractus, in quo dominus vasallos et tenentes suos *distringere* potest : justiciæ exercendæ in eo tractu facultas. " Duc. s. v^e^.

Effestucare, syn. de festucare. V. ce mot.

Escanciæ, " *Excaeta* bona prædia immobilia vel mobilia quævis, quæ ex delicto et forisfactura vassali vel alio quolibet casu cadunt in fiscum domini feudi. *Echoite.* " Duc.

Exactio, 1, charge, imposition.

Excambium, échange d'une terre contre une autre. V. le mot flam. *laghe*.

Exire, 265, même sens que *issir*. V. ce mot dans la liste des mots franç..

Fala, halle.

Ferto, Firto, pièce de monnaie valant 5 *solidi* d'après les textes donnés par Ducange, s. v^e^ *fierto*.

Festucare, transmettre une propriété par la tradition symbolique du fétu de paille. Cf. Ducange, s. v^e^ *festuca* et Jac. Grimm, *Deutsche Rechtsaltherthümer*, 121-133.

Firma, " Prædium seu villa alteri elocata ad certum tempus, sub præstatione annua vel annonaria, vel rerum ad victum necessariarum, vel denique pecuniaria. Hinc *datio ad firmam*, pro contractu, quo sub annuo redditu fundi ad aliquot annos possidendi dantur. " Duc. — Aux p. 342 et 351 le mot est synonyme de *censa perpetua*.

Foragium, en franç. *forage* ou *afforage*, impôt prélevé sur les vins et les bières qui se vendaient sur le territoire de la seigneurie. Cf. Gilliodts-van Severen, *Cout. du Bourg de Br.*, II, 225-228.

Forisfacere, commettre un délit.

Formortura, Formortaria, terme du droit féodal; en franç. *formorture* et *eschéance*. Droit du seigneur justicier de recueillir toute succession dont les héritiers étaient inconnus ou ne se présentaient pas. Cf. Gilliodts-van Severen, *Cout. du Bourg de Br.*, II, 349-352.

Gardiator, " Eodem intellectu quo Gardianus : Idem qui *advocatus*, defensor, qui jura, bona et facultates Ecclesiarum tuebatur." Duc.

Ghota, formé du mot flam. *goot*, tuyau.

Guerpitio, cession, tradition d'un bien.

Hoda, voir *hoed* dans la liste des mots flam.

Homo moriturus, v. dans la liste des mots flam. *laet, stervelicke laet*.

Infra, s'emploie fréquemment dans le latin du moyen-âge dans le sens de *intra*.

Ingrossare, proprement : mettre au net un acte; de là : donner une expédition authentique d'un acte.

Introitus, entrée en possession d'une propriété d'après les formes légales.

Invadiare, syn. de *impignorare*, engager.

Jornata terre, journal de terre.

Libra terre, " Ut ex præmissis locis jam satis constare videatur Libras vel Libratas terræ æstimatas fuisse ex valore agri, non ex ipsius quantitate, ac proinde nihil aliud fuisse quam agros certi numeri librarum annui reditus aut certum librarum numerum ex agris perceptum. " Duc. Edit. Bened. s. v^e^ *libra*.

Linea, mesure agraire. Ducange estime qu'elle était de 100 verges ou environ et qu'elle était égale à un arpent.

Lodum, forme latine donnée au mot flam. *lood*, poids d'une demi-once. Kil. " loot : Semiuncia, dipondius."

Magisterium fulonum, atelier de foulon ; en franç., 270, *maistrie de follons*.

Mensis principalis, 181, 349, le premier mois de l'année.

Minutio, 123, saignée. — La saignée était pratiquée dans les couvents à des époques déterminées.

Minutus, 254, qui a subi l'opération de la saignée.

Missa. Summa missa, 861, grand'messe. *hoogmis*. Missa cum nota, messe chantée.

Monteia, 81, 82, 86, 88, 93, 99, 100, montheia, monteya, 87, " Montea, monteia, montata, Burgundis : *Montée* : Certa aquae quantitas sali conficiendo aptæ, quod ex receptaculis aliquo vase 26 situlas circiter continente hauriatur. " Duc. — Le mot, dans les passages cités des Cart. S^t^ M. Y, doit-il être entendu dans cette acception ou plutôt dans celle que

le West-flamand lui attribue encore aujourd'hui et que De Bo expose ainsi, *Westvl. Id.*, s. v$^e$, *monteie*: " Watergracht die zijnen uitloop heeft in de rivier. De weiden of garzingen, waarop men het lijnwaad te bleeken legt, zijn doorsneden van grachten waaruit men het water over het lijnwaad ruifelt; eenige dezer grachten, en 't zijn de meeste, liggen in perpendiculaire richting met de rivier die ze met haar water spijst; dit zijn de monteien; andere, in paralleele richting met de rivier, gaan van de eene monteie naar de andere en deelen aldus de garzing in langwerpige perken, die men panden heet. " ?

Morus, Moerus, formé du fl. moer (le radical *mor* est celtique) " Palus bituminosa et nigra: locus palustris et uliginosus. " Kil.

Munimentum, titre justificatif; pièce authentique, acte de concession, de privilège.

Natales, les quatre grandes fêtes de l'année liturgique: Pâques, Pentecôte, Toussaint et Noël. Cf. Duc. s. v$^e$ et Gailliard, *Gloss.*, s. v$^e$ *nataeldaghen*.

Opus, ad opus, pour l'utilité, au profit de; en v. franç. *al oes*.

Ortum, 338, mis pour hortum.

Pagare, 128, payer, satisfaire.

Pandare, forme lat. du mot flam. *panden*. De même on lit dans la Keure de Furnes, art. 39: " ubique pandatur et vadia accipiuntur. "

Pecunia sicca, argent sec, c. à. d. comptant.

Pensio, 92, somme à payer.

Pietantia nourriture, entretien, pitance.

Phala, halle.

Phisicus, médecin, chirurgien.

Picta, " Moneta comitum Pictavensium, minutissima fere omnium monetarum: Gallis *Pite*." Duc.

Pisa, v. dans la liste des mots fl. *pyse*.

Plegius, *fidejussor;* en anc. franç *plège*, celui qui se portait garant pour un autre.

Pontagium, impôt prélevé, au passage d'un pont, sur les marchandises transportées par terre.

Pourprisium, " Possessio vel locus sepibus, muris aut vallis conclusus: Pourpris, " Duc., s. v$^e$ *Porprisum*.

Preceptor militis Templi, " Præceptores dicti apud Hierosolymitanos et Templarios milites domorum, quas in provinciis possidebant, Procuratores, quos vulgo *Commandeurs* dicimus." Duc. — Chez les Templiers le même mot désignait aussi fréquemment le *Grand-Prieur*, sc. celui qui était préposé au gouvernement d'une province de l'ordre.

Procreare, 37, fournir, et de là: payer.

Procuratio, " *Procurationes* Episcorum et archidiaconorum, quæ debentur a sacerdotibus, cum Ecclesias sibi subditas ii visitant. " Duc.

Procuratorium, " Procuratio, litteræ quibus aliquod negotium alicui committitur. " Duc.

Pulpitum, 139, *ambo ecclesiæ*, jubé.

Raseria, Rasira, v. dans la liste des mots fr. *rasière*.

Recempensatione, 25. Il faut lire *recompensatione*, en compensation, en échange.

Tenementum, " Territorium, districtus alicujus loci, " Duc. — A la p. 347 il a la signification de *vierschare*.

Theolonearius, tolenarius, en flam. *tollenaar*, celui qui percevait l'impôt prélevé sur les marchandises transportées par terre ou par eau.

Theolonium, Theoloneum, en franç. *tonlieu*, impôt prélevé sur les marchandises transportées par terre ou par eau. V. Duc., s. v$^e$ *Telon*.

Vasa, v. la note 1 à la page 31.

Vadium, garantie, gage.

Waratum, 637, gerbe. Le mot ne se trouve pas mentionné dans cette acception dans Ducange

Wastina, terrain vague, inculte.

Werpire, céder un bien, une propriété d'après les formes l'égales (*secundum legem patrie*, 120).

# MOTS FLAMANDS.

Abel, *habilis*, propre à. Abel omme te blivene int vorseide religioen, 667, qui a les qualités requises pour rester dans l'ordre religieux prédit.

Achte, In achte doen, 563, se saisir de, arrêter. Cf. Verwijs et Verdam, *Mnl. Woordenboek.*

Achterdeel, " nadeel, schade. " Verwijs et Verdam, *Mnl. Woordenboek.*

Aeldinghe, Aldijnghen. Ce mot est fréquemment joint à *hoir*. De Vries, *Mnl. W.*, 46, établit la distinction suivante entre les deux termes: Aan het hoir derhalve is het goed verstorven, aan de aeldingers is het verschenen of gebeurd. Vermoedelijk worden door hoir de erfgenamen in de rechte lijn bedoeld; door aeldingers de erfgenamen bij uiterste wilsbeschikking, " De Bo, *Wvl. Id.*, s. v^e^ *aelding*, s'exprime ainsi: " Wegens het verschil tusschen *aalding*, en *hoor*, het eerste (aalding), is het oude vlaamsche woord en beteekende een erfgenaam volgens de zeden en gebruiken onzer heidensche voorouders; het ander (hoor), van lateren en vreemden oorsprong, was een erfgenaam volgens nieuw ingevoerde rechten en wetten. *Aalding* bleef het volkswoord, *Hoor* was de rechtsterm. " Verwijs et Verdam, *Mnl. W.*, s. v^e^ concluent leur étude sur le mot en disant: " Deels uit het groot aantal plaatsen, inzonderheid uit de *Cout. v. Brugge*, blijkt ten duidelijkste, dat *aeldinc* de wettige erfgenaam in rechte linie is. Worden beide termen (*aeldinc en hoor*) nu vereenigd aangetroffen, dan komt ons voor dat zij synoniem zijn."— Nous ajouterons que Jac. Grimm, dans son ouvrage sur l'ancien droit germanique, donne une quantité d'expressions juridiques où deux mots étaient constamment combinés et n'exprimaient qu'une seule et même idée.

Aerighen, se détériorer.

Aernassche, 417, pour harnas, harnais. D'après De Bo, *Wvl. Id.* le mot est encore employé dans ce sens dans le pays d'Alost.

Aex, " Bijl, zoowel timmerbijl als strijdbijl, ook heden nog wel aaks of aks geheeten." Verwijs et Verdam, *Mnl. W.*

Afwinninge, éviction.

Allem, 764, mis pour halm. V. ce mot.

Allevensten, 710, elfden.

Allync, v. hallinc.

Aloyers, 420, 421. La signification de ce mot (écrit aussi haelloyer) n'a pu être encore nettement fixée. Il est à remarquer que dans tous les actes, publiés jusqu'ici, où il se recontre, il est combiné avec les mots: *vrij eyghenen van Denterghem* (V. par ex. *De Vlaamsche Wacht*, 3^de^ jaargang, n^r^ 8). Dans *Noord en Zuid*, 4^de^ jaargang, 309, on lui attribue la signification de locataire et on le dérive de l'anc. franç. allouer. Un examen attentif de tous les passages où il est question des aloyers, nous porte à croire que c'étaient des magistrats élus par les propriétaires des biens allodiaux à Denterghem et nous voyons dans le vocable une corruption du mot franç: alloëtiers (possesseurs de biens allodiaux.)

Alreweert, signif. propr. de tous les côtés et, par extension: de toute façon, de n'importe quelle manière.

Alyhierde, corruption du mot franç: *alléguer.*

Anevaerdsceip, pour aenvaerdsceip, acceptation.

Anderde, 591, pour andere. Le *d* est intercalé par épenthèse.

Andries Gulden, florin d'or au S^t^ André. Monnaie frappée par Philippe-le-Bon et par ses successeurs. Sur sa valeur à différentes époques, v. Gailliard, *Gloss.*, s. v^e^.

Aventueren. Vlieghende aventueren, 857, profit extraordinaire, *emolumentum*. Cf. Verw. et Verd., *Mnl. W.*, s. v^e^.

Avot, v. le mot *havot.*

Baelge, 531, clôture, palissade. Cf. l'abbé Van Speybrouck, *Gloss. sur le compte communal de Br. de* 1302 de J. Colens, s. v^e^ Bailgen. — A la page 532 des Cart. S^t^ M. Y. baelge est traduit par: *estaque de bos.*

Baelgepit, puits entouré d'une clôture; mot composé de baelge pour balie, balje, clôture, et de pit=put.

Balfaert, service féodal. " Eigentlijk de heerendienst of corvei om te arbeiden aan de wallen en torens der casteelen en vestingwerken, aan de belfroede, en bij uitbreiding, de belasting van 12den. per haardstede, waarmede die

heerendienst is afgekocht." Verw. et Verd., *Mnl. W.* s. v° Cf. Bull. de l'Ac. de Belgique, 2me série, tome XI, 348, 365, 380; tome XIV, 155 et Van Speybrouck, *Gloss. sur le compte communal de Br. de* 1302, 309-311.

Bate, 869, direction, cours. — Il nous est impossible d'indiquer un autre passage de l'anc. fl. où le mot se trouve dans la même acception, mais celle-ci résulte clairement du contexte; à la même page et dans le même acte au lieu de : *naer lope ende bate van tijden*, on lit : *aizoo loopende cours hebbende*; de plus le Westflamand emploie encore le mot dans le sens que nous lui attribuons; v. De Bo, *Wvl. Id.* s. ve.

Becroonen, plaindre.

Bedderende zieken, malades qui gardent le lit. Le verbe bedderen n'est plus usité aujourd'hui.

1. Bederve, usage, emploi; le mot ne s'emploie plus aujourd'hui que dans le sens de : corruption, moisissure.

2. Bederve, intérêts, affaires. Cf. Gailliard, *Gloss.* 244. — Est étym. le même mot que le précédent.

Bediën (partic. p. bedeghen; imparf. bedeegh,) devenir.

Begrijp, sonder begrijp, 789, sans s'exposer à des reproches ou à des réclamations; v. Verw. et Verd. *Mnl. W.* s. ve.

1. Beide, attente, délai.

2. Beide, pour bede, prière, demande.

Beiden, attendre.

Beikeland, 426, terre arrosée par un ruisseau. Beike=beek.

Beilc, Beilec, Beilic, auj. bilk. Cf. pour la signif. précise de ce mot, De Bo, *Wvl. Id.* s. ve.

Bejegenen, venir à la rencontre, au secours de, être utile à.

Bejegentheide, 688, signif. proprement accueil, procédé à l'égard de, 99. — Verdam, le savant auteur du *Middeln. Woordenb.* fait remarquer avec raison que généralement le mot est pris en mauvaise part. Il n'en est pas ainsi dans notre passage où *Bejegenthede* est employé comme syn. de *enicheide*, union, concorde.

Beleed, Beled zijn, 488, être chargé d'une instruction ou enquête judiciaire.

Belegghen de ghorslanden met hueren scapen, 923, faire paitre une prairie par leurs troupeaux. "*Eenen bilk beleggen*, runderen op eene weide hebben om daar vet te doen worden.... "Weeden, verpacht voor vette-weeden, en moghen niet ghebroken sijn, noch ghemaeyt, noch beleyt met peerden of te cachtelen. "(*Cost. van Berghen S. Winox*)" De Bo, *Wvl. Id.* s. ve.

Belieijt, 921, pour beleid du v. précéd. beleggen.

Beloken, entouré, clôturé.

Bereedinen, Beredinen, qui ont fait l'objet d'une inspection de la part d'officiers de justice.

Bereke, syn. de berecht, jugement, décision judiciaire. Cf. Gailliard, *Gloss.* s. ve *Berecht.* — A la p. 731 des Cart. S. M. Y., il signifie moyen d'obtenir une décision judiciaire.

Bereckigghe, fém. de berecker, administrateur. Cf. Gailliard, *Gloss.*, 817.

Berijd, 463, 467, terme de droit; inspection, p. ex. d'une terre, par des officiers de justice. V. Gailliard, *Gloss., Suppl.* s. ve *Beride.*

Beschoeden, 565, partic. p. de bescheeden, auj. bescheiden=juger, décider. Eenen dag bescheiden, fixer un jour.

Beschudden, occuper, avoir la propriété de.

Beschudder. qui occupe, qui a la propriété de.

Besegheldheid, 477, acte scellé, pièce attestant la propriété d'un bien.

Besettinghe doen, gréver d'une hypothèque.

Beseven, auj. beseffen.

Besnijt, convention.

Besoctene, 295, mis pour besocht hem. Nous ne saurions déterminer la sign. du mot *besoecken* dans ce passage. Aucun des nombreux sens dans lesquels ce vocable est pris et qui sont consignés dans les Glossaires et dans le *Mnl. W.* de Verwijs et Verdam, ne s'applique à notre texte. Il semble, à en juger par le contexte, signifier : donner une garantie.

Besprec, conversation sur un point déterminé, de là, discussion et aussi convention.

Bestadene, 833, employer.

Bestaen met eeken, rempli de chênes. Le W-fl. a conservé au v. *bestaan* sa signif. de : occuper, remplir. V. De Bo, *Wvl. Id.* s. ve.

Bestoet, imparf. du v. bestaan, appartenir à. Hij bestoet ten derden, 729, il était apparenté au troisième degré.

Bet, s'employait fréquemment dans l'anc. fl. pour plus. Bet noord, plus au nord.

Bethuunt, entouré d'une clôture ou barrière.

Beuloeyt, 589, lisez : bevloeyt, inondé.

Bewoughen worden, 904, être poussé à, être forcé de. Bewoughen est l'anc. part. p. de beweghen.

Beyaerdene, ne s'emploie plus que dans le sens de carillonner. Autrefois il se disait de deux ou trois cloches sonnant à la fois et à toute volée. Cf. De Bo, *Wvl. Id.*, s. v°.

Bidinghe, Bijdinghe. Ce mot que nous n'avons trouvé mentionné dans aucun Glossaire ni dans le *Mnl. W.* de Verw. et Verd., signifie possession viagère comme le prouve à l'évidence la trad. lat., 387-341, du texte flamand de l'acte n° 453; les mots : *tusschen der bidinghe Jehan Wadens an dene zide*, sont rendus par: *inter terram quam tenet Johannes ad vitam suam ex una parte.*

Blade, Bladinghe, " Proventus agrorum, fruges." Kil. Ce mot s'emploie aussi souvent dans le sens de rente d'un capital. Cf. Verdam, *Mnl. W.*, 589, et De Bo, *Wvl. Id.*, s. v° *Blade* et *Bladering.*

Bloot, Ghemete lands bloot ligghende, 903, mesure de terre non cultivée.

Boef, Bouf, abbrév. ordinaire de Behoef; correspond aux expressions: *ad opus, al oès* : dans l'intérêt de, à l'avantage de.

Boomen, v. *Opgaende.*

Booster, pour beooster, à l'est.

Bowelijnghen, arbres appelés têtards. Cf. De Bo, *Wvl. Id.* s. v° bovenling.

Brieven (van Aertrike), " briefs, en flamand brieven, en latin du Bas-Empire, *brevia, breve, brevis*, dit Raepsaet, Œuvres tom. IV, 427, étaient les lettres d'investiture ou concession de fonds. Elles empruntèrent leur dénomination ou du lieu de la situation des fonds grevés, comme les briefs de Lille, de Gand, de Bruges, d'Assenede, d'Ardenbourg; ou du nom de celui qui les avait délivrés, comme les briefs de Lambert, ou de celui du prince qui les avait acquis par vente, deshérence ou confiscation; comme ceux que la Comtesse acquit, en 1264, par la confiscation des biens de Baudouin dit de Baxenvalle. Tous ces fiefs constituaient en nom général le *Spyker.* " " D'autres tiraient leur désignation de circonstances particulières à leur mode d'administration. Ainsi on donnait le nom de *groote brieven, grands briefs*, à de grands rouleaux de parchemin sur lesquels était tracé l'ensemble des noms de ceux qui doivent payer le tribut. Puis on distinguait les *briefs de la Chambre* qui étaient assignés au camérier ou chambellan, au nombre desquels se trouvait le *Camerlinc ambacht* de Slype et de Westhende, dépendant de l'écoutète d'Oudenburg qui portait le titre de camérier et de camerlingaige de Bourbourg et de Bergues. Il y avait encore les *briefs des Notaires*, perçus par les notaires de la cour du Comte." Gilliodts-van Severen, *Inventaire des Archives de Bruges*, IV, 237.

Brigghe, *umlaut* de brugge. V. le mot *ric.*

Broodlaten (van den convente van Sinte Martins), 923, serf de l'abbaye S$^{t}$ M. et nourri à ses frais.

Buerich, 735, pour burg. Il s'agit dans ce passage du bourg, siège de la châtellenie de Furnes.

Canthere, 878, corruption de cantor.

Cassine, v. *kassijn.*

Catelen. Ce mot, fréquemment employé dans les actes du moyen âge et dans les *Coutumes de Flandre*, marque en général tout ce qui pouvait se partager entre les héritiers après la mort du feudataire par opposition au sol qui restait au seigneur féodal (en lat. *catallum, catellum;* en v. fr. *catels, cateus*). V. des textes probants dans De Bo, *Wvl. Id.*, s. v° *Kateil.*

Ces, cessation des offices religieux, interdit. V. Carpentier, *Suppl. Duc.* s. v°.

Claverhil, clavershil, mot composé de claver= trèfle et de hil=élévation, monticule.

Coriers, keurheeren, homme de la loi. Les échevins de la châtellenie de Furnes sont presque toujours appelés : *Schepenen ende Coriers van Veurne ambocht.*

Cot, 567, " Casa, Tugurium, gurgustium, ligellum. Ang. *coate, cottage.* " Kil.

Crichouder, magistrat de la châtellenie de Furnes. " De Krukhouder (hier (*nam. te Veurne*) doorgaans Krikhouder geheeten) was de tweede vorstelijke ambtenaar in de kastelnij (*nam. van Veurne*). Tot zijne bevoegheid behoorde veel: hij naamde de wethouders, spande en ontspande, namens den vorst, de vierschaar, zat het magistraat voor, zoo hij uithoofde zijner bediening de zittingen bijwoonde, nam den eed af der aankomende wethouders en openbare bedienden, was officier der weezerij, kwam tusschen in de schouwing, door de afgevaardigden der magistraten, van de lijken der verslagenen, onderteekende de belastingsrollen, welke, zonder zijn handtee-

ken, niet uitvoerbaar waren, en was tegenwoordig bij 't plaatsen der zegels en 't opmaken der inventarissen in de sterfhuizen, alsmede bij den verkoop van de goederen der minderjarigen en nopens dezer ontvoogding, dwong den overlevenden echtgenoot en de voogden de inventarissen der nalatenschappen voor te brengen, waar minderjarige kinderen erven moesten, borg te stellen en verslag te geven over hun bestuur. Nog sloot hij de algemeene rekeningen van de stad en kastelnij benevens die der wateringen, en hoorde, met de commissarissen des magistraats, de weezerekeningen, terwijl hem een deel der tegen de nalatigen uitgesproken boeten toekwam." De Potter, Ronse en Borre : *Geschiedenis der stad en Kastelnij van Veurne*, 84, 85.

Cricke. auj. kruk, bâton recourbé, lituus. Sur cet emblème de la justice, v. Gilliodts-van Severen, *Cout. du Bourg de Bruges*, II, 532, 533. " De kruk-of krikhouder (*der Kastelnij van Veurne*) had zijnen naam naar de kruk, die in zijne hand het zinnebeeld der gerechtigheid was, evenals de roede bij de baljuws. In het oostelijk gedeelte van Vlaanderen was de kruk bij de ambtenaren der justicie, voor zoover wij weten, onbekend; buiten Veurne was er, volgens Vredius, nog een krikhouder in de Kastelnij van Brugge. " De Potter, Ronse en Borre : *Geschied. der st. en Kast. van V.*, 85.

Cricken, 510, 511, 602, adjuger au moyen du bâton recourbé appelé *cricke* (v. le mot préc.) c. à. d. adjuger dans les formes légales la propriété d'un objet à, 99. Pour rendre la même idée, on lit, 510, les mots " in handen stellen bi der cricke.

Der, 358, pour : de heer.

Dertiendag, la fête de l'Epiphanie.

Dilf, auj. delf, petit canal, fossé.

Dinghedach, jour de plaid.

Disland, pour dischland, terre appartenant au S[t] Esprit ou à la Table des pauvres.

Doe, auj. toen, alors.

Draghen, 488, employé dans le sens de *bedraghen*, valoir, coûter.

Driebomende, la distance de trois arbres.

Duerscripelen, barrer, rayer.

Duersteken, affixer à un acte des lettres de confirmation ou de ratification.

Eenleven, pour elf, onze.

Eer, 595, pour eener.

Eghin, 359, pour eigen, propre.

Eldre, 771, pour elders, autre part.

Eleghen, pour heiligen, saint.

Enicheide, 688, union, concorde.

Evennare, evenverre, eivenverre, pour autant que.

Evenrente, eyvenrente, rente payée en avoine. Le mot est composé de: even, eyven = avena et de rente.

Eyvene, avoine, de *avena*.

Faultuer, 857, celui qui était chargé de prendre note des absences, p. ex., des membres d'un chapitre ou d'une confrérie aux services ou réunions obligatoires.

Fermerie, abbrév. fréq. de infirmerie, hôpital.

Francaerd, mesure pour les grains employée à Ypres; elle contient 15 ½ litres. V. De Bo, *Wvl. Id.* s. v[e] *frankart.*

Frindaeghs, 568, 569, pour vrijdags.

Gave, entier, complet. Se trouve fréq. combiné avec gans (ch).

Gaver. prairie basse.

Gelacht, partic. du v. lagen, échanger. V. *verlaghen*.

Genachte, terme de droit : délai légal.

Gons, 486, épithète donnée *honoris causa* à Wauter, seigneur de Moorslede. Probabl. une abbrév. de gentils.

Ghecontumaseirt, condamné par contumace.

Ghegrond zijn een half ghemet, 647, 648, être propriétaire d'une demi-mesure de terre.

Ghehaefdich, en bon état, solide. En anc. fr. *estaive* (*stabilis*).

Ghehende, 599, 600, ge-einde, au bout de. Ene mile ghehende der stede, à une lieue de distance de la ville.

Gheiwene, 455, auj. geven.

Ghelagewijs te gane drijnckene, 839, en allant boire en détail, c. à. d. par pot ou par cruche.

Gheld, v. sterc gheld.

Ghelosten, 571. Nous croyons qu'il faut lire *gheloften*, promesses, engagements. Le contexte justifie amplement cette conjecture.

Gheloven, s'employait fréquemment dans le flamand du moyen âge comme synonyme de beloven, promettre, garantir. Cf. Huydecoper, Melis Stoke, II, 236.

Ghemynct gheld, 741, argent décompté, défalqué.

Ghepayt, payé et, d'une manière générale: satisfait.

Ghereeken, 603, ghereken, 631, s'approprier, se rendre maître de.

Gherescepen was, 788, était sur le point de. Le mot gereedschepe s'emploie encore comme subst. dans le West-flamand avec la signif de: apprêts, préparatifs.

Gherewen, 697, 831, s'habiller (en parlant de prêtres et d'enfants de chœur). V. la note 4 de la p. 548 du vol. 4 de *l'Histoire de Menin* par le Dr Rembry-Barth.

Ghesteede, 770. Lisez: *gesceede*, limite, séparation.

Ghewaersceip, 300, 321, syn. de waransceip. V. ce mot.

Ghoete, 595, auj. goot.

Ghoort, 837, pour gehoord.

Glend, " Ghelente, Ghelinte, Glente. Sepes, Intamentum, maceria, maceries, sepimentum fabrile, sepes structilis, sepimentum, paries concratitius. " Kil.

Gleuydecker, Gleindecker, couvreur en glui ou en chaume.

Goyerne, forme corrompue du mot franç. *jouir.*

Gronder, propriétaire d'une terre.

Grootswaerd, 574, de bonne qualité, de bon poids.

Haele, 731. *Quid?* La vraie leçon n'est-elle pas haelme ou halme dans la signif. de: acte constatant le transfert d'une propriété ou pièce prouvant la possession légitime?

Halen, s'emploie fréq. en parlant de sommes d'argent, il signif. alors: lever, percevoir.

Hallinc, écrit souvent aussi allync et hallijnc, petite monnaie. D'après Kiliaen le hallinc parisis équivalait á la monnaie appelée à son époque *mite.* D'après Ducange la *mite* valait 4 oboles. Cf. Deschamps des Pas, *Essai hist. monét.*, passim, et Gailliard, *Gloss.* 430.

Halm, fétu de paille, *festuca.* Ce mot est de l'usage le plus fréquent dans les formules de la tradition d'une propriété; v. Ducange s. v^e^ *festuca* et J. Grimm, Deutsche Rechtsaltherthümer, 121-133. Il signifie aussi souvent un acte par lequel le transfert d'une propriété est attesté. Halme ende ghifte werpen (*passim*) signif. transférer la propriété. Ten halme brengen, 282, faire entrer en possession de.

Halmbrief, 862, acte par lequel le transfert d'une propriété est attesté.

Halster. D'après les *Tables de conversion, etc.*, de l'ingén. Aubert, le *Haelster*, mesure de capacité, équivalait à 2 décalitres 683 décil. pour le froment, et à 7 décal. 612 décil.. pour l'avoine.

Hant slaen aan, devenir propriétaire de ou obtenir l'usufruit de. Handen of doen, se dessaisir d'une propriété ou d'un usufruit.

Happe, 722, emprise.

Harem, 588, pour arm, tuyau, conduit.

Harwaert, auj. herewaert, de ce côté-ci, le plus près d'ici (soit dans l'espace soit dans le temps.) Bin hondert jaren harwaert, dans les cent dernières années.

Haumes, auj. houwmes, couperet.

Havot, écrit aussi avot. Forme abrégée de halfhoed; v. le mot *hoed.* " Kortrijksche graanmaat van vier pinten of omtrent 21 liters. Er gaan zes havot in eenen Kortrijkschen zak, en zeven havot in eenen Thieltschen (die gelijk staat met eenen hektoliter en half). De Bo, *Wvl. Id.* s. v^e^.

Hebbelic, " Habilis, decens, scitus, compositus, aptus. " Kil.

Hechten, 689, arrêter, saisir.

Heenighen, 512, pour eenigen, auj. een.

Heerden, 754, nom donné à ceux qui exerçaient la juridiction civile et criminelle sur une *heernesse*; v. ce mot. Cf. Gilliodts-van Severen, *Cout. du B. de Bruges*, 1, 248, note 4.

Heernesland, Heernesse, 754, noms donnés à des prairies d'une certaine étendue, p. ex. à celles qui sont situées le long de l'Yser près de Dixmude. Cf. De Bo, *Wvl. Id.* s. v^e^. *hernesse*; de même au *Suppl.; De Vlaamsche Wacht*, 4^de^ jaarg. n° 1, et *Noord en Zuid*, 4^de^ jaarg., bl. 309, 1 d. " Dat heernesse, est-il dit dans cette dernière revue, 1, l., gemeene weide beteekent of laagland, schorren, die voor het gemeen toegankelijk zijn, is zeer waarschijnlijk. Men vergelijke slechts *heerweg, heerbaan*, e. a. "

Heilfsceide, v. *heltscede.*

Helst. Autrefois ce mot ne s'employait pas seulement dans le sens de aunaie; il désignait

souvent en général un bois. Eechehelst, 686, chênaie. A la page 789 on lit: busch of helst.

Helt, auj. helft, moitié.

Heltscede, Heltsceede, Heilfsceide, moitié.

Hende, 516, pour ende, auj. einde.

Here cracht, 928, force majeure.

Herstrate, grand chemin, grand' route.

Herweghe, Herweighe, même sign. que le mot précédent.

Hiltewerre, pour hiltgheweer. Probablement l'ensemble des engins de pêche qui constituent ou servent à *l'hilte* (nasse) Cf. Gailliard, *Gloss.* Suppl., 867.

Hoed, " eene graanmaat die te Brugge omtrent gelijk staat met 1¾ hectoliter. Er gaan vier maten in eenen hoed, en zoven maten in drie hectoliters. " De Bo, *Wvl. Id.*, s. v^e^.

Hoofd zijn van eene halve balfaert van ses peine parisise, 401, être la personne qui doit payer un demi-droit de balfaert (V. ce mot), montant à 6 d. p... *Testagium, Capitagium, Census pro capite*, se rendaient en flam. par *hoofdgheld.*

Hoofmesse, 697, messe chantée; *missa cum nota.*

Hormaend, mois de Novembre. Cf. Gailliard, *Gloss.*, s. v^e^ *horemaent.* — Les mots de la charte 398, p. 287, des C. S^t^ M. Y: in hormaend, svrindaeghs achter alre sinten daghe, fournissent une preuve de plus que hormaend n'est nullement le mois de Décembre comme quelques auteurs ont voulu le soutenir.

Horsmuelen, "Ce terme est synonyme d'orsekot, variante Rossekot, aussi dit Peerdekot, tous mots qui désignent le bâtiment dans lequel des meules ou des pilons sont mis en mouvement par un cheval qui tourne constamment dans un même cercle. " Gailliard, *Gloss.* Suppl., 870.

Hosydropen, V. oysidrop.

Houde, Os(=als) houde os, dès que, aussitôt que :

"Ende om dat Japhet te dierre tijt
Op sijns vader ere mecte,
Ende sijn scamelheit decte,
Wert hi ghebenedijt *also houde*
En dat van hem comen zoude. "
Boendale, *Leken Sp.* I, c. 33, 22-26.

Houvere, pour oever, rivage, terre endiguée le long d'un cours d'eau.

Huusen, construire une maison.

Huutslare, batteur de laines. — Le règlement du métier des *huutslaghers* d'Ypres a été publié par J. Huyttens, *Recherches sur les corporations gantoises*, 189-190.

Iemeite, iemete, pour gemet, mesure (*de terre.*).

Inpedimie, forme corrumpue du franç. épidemie.

Inwaers te doene, administer la preuve.

Inwaersceip, Iwaersceip, synon. de *waransceip.* V. ce mot.

Jaerscare, espace d'une année, et aussi : loyer d'une année.

Jeheiven, 429, pour gegeven.

Joghenoode, une certaine étendue de terre cultivée. Sur l'étym. du mot, v. Snellaert, Alexanders geesten de J. van Maerlant, note sur le vs. 407 du L. X.

Jewaersceipe, synon. de *waransceipe.* V. ce mot.

Jokweg, "Verbindingsweg tusschen groote straten of banen, buurtweg, fr. *chemin vicinal.* " De Bo, *Wvl. Id.*, s. v^e^.

Kale, 928. " Vetus, Sicamb. canalis et stillicidium. " Kil.

Kassijn, ce mot, encore d'un usage journalier chez les West-Flamands, est une corruption du mot fr. *châssis.* Cf. De Bo, *Wvl. Id.*, s. v^e^.

Keelwaerder, Keilwaerder, Kelewaerder, Kelwaerder, formé de *kelder* et *waerder*, cellérier. V. Duc. s. v^e^. cellerarius.

Keilewaerderie, Keilwaerderie, Kelewaerderie, l'office du cellérier et, par extension, les rentes et autres revenus dont disposait le cellérier pour payer les frais de nourriture des religieux. Le synonyme est wijnwaerderie.

Kemeneije, " Vetus (verbum) Caminus, focus. " Kil.

Kennesse, en anc. fr. *Cognoissance;* contrat, convention.

Kercgang. Ce mot s'emploie aujourd'hui seulement dans le sens de *relevailles* et de *première visite à une église après une grave maladie;* dans la charte n° 207, p. 140, des C. S^t^ M. Y. il désigne une coutume observée à Ypres, d'après laquelle, les rites du mariage accomplis, la nouvelle mariée, portant un cierge allumé, était conduite devant un autel.

Kerkcybod, 463, Kercybod, 467, 474, pour kerkgebod, proclamation faite à l'église. — Autrefois toutes les citations en justice étaient lues le dimanche, à la grand'messe, à l'église paroissiale des parties intéressées.

Laet, Stervelicke laet, 723, 725 (unus homo moriturus dictus laet, 722, 724), terme du droit féodal. "Le Spijker étant un impôt réel, toutes personnes morales (indivisions, communautés, gens de main morte, et autres) qui obtenaient des terres chargées de la redevance, Spijkerlanden, étaient tenues de se faire représenter pour acquitter les droits... Les femmes et autres incapables devaient constituer "*un homme vivant et mourant*" *een sterfvelicke laet;* d'autres disent: *een bedienelijk man*, "*lai vesti, tenancier mouvant.*" Gilliodts-van Severen, *Inv. des Arch. Br.* IV. 234. Cf. Gailliard, *Gloss.* s. v[e].

Laghe, terme de droit: échange d'une terre contre une autre, soit pour l'usufruit, soit pour la propriété. — Kiliaen ne donne pas ce mot qui revient fréquemment dans les cartulaires et dans les plus anciennes coutumes de la Flandre; dans les plus récentes il est remplacé par *verlandinghe*. On disait aussi wissel, wisselinghe, en lat. *excambium, laga, abundamentum* (p. 238), *commutatio;* en anc. fr. *cange, eskange, lague.* — Rechte laghe, échange suivant les formalités du droit.

Lakinghe, 695, diminution, déchet. Cf. Gailliard, *Gloss.* s. v[e].

Landiscede, partage de terre.

Landscout, V. scout.

Leidertauwere, pour leertouwer, corroyeur.

Lemmeren, 719, empêchements, obstacles.

Leuw, Gouden Leuw, Lion d'or, monnaie frappée par Philippe-le-Bon. Sur sa valeur, v. Gailliard, *Gloss.* ef *Suppl.* s. v[e].

Lidinghe, 699. Ce mot, vu le contexte, doit signif. passage, chemin. — Nous ne connaissons pas d'autre texte où il soit employé.

Lijf, fréquemment employé dans le flam. du m. â. pour *leven*, vie. Cf. Bormans, *Christina de Wonderbare*, 289-291.

Lijfcoop. "Pot-de-vin, mais à la différence que le Pot-de-vin ne représente de nos jours qu'une somme d'argent, il se traduisait aussi autrefois, soit par un repas (Kiliaen, Lijf-koop, Liefkoop, *Epulum emptionis causa, arra epularis*), soit par un cadeau de vin qui se consommait après la vente. Enfin l'usage du Lijfkoop ne s'appliquait pas aux ventes seulement." Gailliard, *Gloss.* s. v[e].

Lijnwadere, qui travaille en linge, linger.

Litel min, litel me, un peu moins, un peu plus. L'expr. franç. équivalente était: *pau plus ou pau mains.*

Lochting, "Moeshof, fr. jardin potager; ook bloemtuin, fr. jardin à fleurs." De Bo, *Wvl. Id.*, s. v[e].

Lood, 857, méreau. "Médaille en plomb, communément remise à l'occasion des distributions de pain ou de vivres à ceux qui sont appelés à la distribution et sur la production de laquelle ils reçoivent leur part; aujourd'hui appelée *Teeken* ou *Broodteeken.*" Gailliard, *Gloss.* s. v[e]. *lodekin.*

Maenre, pour maener, maenheer, officier de justice qui faisait la semonce.

Maerschierende, 269, marchierende, 307, touchant à, avoisinant. Ce verbe dérive du mot *marche*=limite.

Mandaet, lavement des pieds aux offices du Jeudi-Saint. Duc. *Gloss.* "Mandatum, ablutio pedum, quæ fit *in Cœna Domini*, cum scilicet chorus cantat illud Christi: *Mandatum novum do vobis.* — Cette cérémonie se pratiquait aussi à des jours autres que le Jeudi-Saint, cf. Duc. et Carp. s. v[e].

Marscalc, maréchal-ferrant. Cf. Van Speybrouck, *Gloss. au C. comm. de Br.* 1302, p. 359.

Mazierę, équivalent du mot fr. *masure.* V. ce voc.

1. Me, 548, 869, mis pour *men*, on.

2. Me, 884, dat. fém. syncopé pour *mijnere.*

Medeplegers, terme de droit, ceux qui ont un intérêt commun dans une affaire. Cf. Gailliard, *Gloss.*, s. v[e].

Mee, fréq. employé pour *meer.* Cf. Huydecoper, Melis Stoke, III, 108.

Meersene, augmenter. L'ancienne langue avait deux formes: *meeren* et *meersen*.

Meersinghe, augmentation.

1. Mer, 486, pour *mijn heer.*

2. Mer, 494, 654, 657, pour *mijnere, mijnre.* Dat. Fém. s. du poss. mijn. A la p. 756, Mer est à l'acc. fém. s. Ces formes ne sont mentionnées ni dans Grimm ni dans Franck. ni dans Van Helten.

Mers, 185, pour meersch.

Merschelst, 514, prairie plantée d'aulnes; dans des relevés de noms de terrains on trouve aussi fréq. elsbrouc, ce qui rappelle les mots de Virgile: *Crassis paludibus alni nascuntur.* (Géorg. II, 110, 111).

**Messchiene**, 883, faute typograph. pour messchieve, mésaventure, accident. En anc. fr. *meskief*.

**Middelwaert**, le centre, le milieu. L'expression : *De vierhoucken ende de middelwaert* répondait à l'anc. franç. : *les quatre cors et le moilon*.

**Midszomer**, la S[t] Jean d'été ou le 24 Juin.

**Mijnkene**, amoindrir, diminuer. Ce mot a auj. une signif. plus restreinte, celle d'estropier.

**Mite**, monnaie divisionnaire employée en Flandre; la valeur en était variable. D'après Ducange la mite valait 4 oboles. Cf. Gailliard, *Gloss.*, s. v[e].

**Moetscuerts**, génit. abs. : spontanément, de plein gré :

> " Maer onse Here gheseledse daer
> Ende gaf hem eene sterfte zwaer
> Dat si moetkuers ruumden tlant."
> Van Maerlant, *Sp. Hist.* 3 D., 1 B., 15, 57.

Les savants éditeurs du *Sp. Hist.*, D[r] De Vries et D[r] Elco Verwijs annotent ce qui suit sur cette expression. " D. i. : *vrijwillig, uit eigen beweging*, van *moetcore*, d. i. : vrije wil (*die core des moets*.) Sur cette expression voir encore : *De Vlaamsche Wacht*, 4[de] jaarg., 4, et *Noord en Zuid*, 4[de] jaarg., 376.

**Mointe**, pour munte, monnaie.

**Motalen**, peut signif. de bronze ou de cuivre. Dans les pass. des C. S[t] M. Y., 817, 819, où le mot se trouve, c'est la dernière signif. qui ressort le mieux du contexte. Cf. Gailliard, *Gloss.*, 425, 426.

**Mudde**, " Modius, varia apud varios mensura. " Kil. " Graanmaat, inhoudende omtrent het vierde van een hectoliter of iets meer dan drie verkaart." De Bo, *Wvl. Id.*, s. v[e]. La mesure appelée *verkaart* est de 16 litres. V. le même auteur au mot.

**Naerhede**, terme de jurisprud. féodale : retrait lignager. Les textes de Pothier et du savant archiviste de la ville de Bruges, M[r] Gilliodts-van Severen, qui établissent en quoi ce droit consistait, sont donnés dans le *Glossaire au Compte comm. de Bruges*. (*Annales de la Soc. d'Em., année* 1886) de M[r] l'abbé Aug. Van Speybrouck.

**Naerkooper**, celui qui pour devenir acquéreur d'un bien, use du droit de retrait lignager.

**Namenachtlike**, 508, nommément.

**Nauwers**, nieuwers, nergens, nulle part. Le W. fl. a conservé cette anc. forme. Cf. De Bo, *Wvl. Id.*, s. v[e] *nauwer*.

**Necessarie**, lieu d'aisance.

**Nieuwinghe**, 509, nouvellement, récemment.

**Noedleke**, 352, inspiré par la nécessité, pressent.

**Nomene**, 851, pour noemene.

**Noodlike**, 589, nécessairement.

**Noopen**, avoir rapport à. Te wette noopen zekere grond, 709, s'adresser à la justice pour une certaine terre. Lettren van composicien boven ghenopt, 665, lettres de composition dont il a été question plus haut.

**Noreirne**, forme bâtarde venant de *nourrir*.

**Noten ende ploten**, exploiter (une terre), en récolter les fruits. Cf. De Bo, *Wvl. Id.*, s. v[e] *noten*.

**Noyael**, pour loyael, loyal, de bon aloi, réel.

**Ofstoppen**, fermer, boucher.

**Ofwinninghe**, v. *afwinninghe*.

**Ols**, **Os**, fréq. empl. pour als.

**Ommeloop**, v. dans la liste des m. franc. *chaingle*.

**Onder land ende mersch**, 333, aussi bien la terre de labour que la terre de pacage. Sur le sens de *onder* suivi de *ende*, v. D[r] De Vries, D[r] De Jagher's *Archief*, I, 69.

**Onderlat**, appentis. V. De Bo, *Wvl. Id.*, s. v[e].

**Onghebruuc doen**, express. jurid. : troubler quelqu'un dans la jouissance de son bien, de sa propriété. Cf. Gailliard, *Gloss.*, 452, 453.

**Onghequeste brieven**, lettres non altérées, dont l'authenticité ne peut être contestée.

**Ontbladen**, percevoir les fruits de, exploiter (une terre) à son profit. Le mot blad (cf. De Bo, *Wvl. Id.*, s. v[e]) a encore auj. dans le W.-fl. un des sens que lui assignait Kiliaen, c. à. d., *ususfructus*.

**Ontgherwen**, ôter les habits qui ont servi à l'exercice du culte.

**Ontghinnen**, fréq. empl. dans le sens de beginnen, commencer.

**Onthuusen hof ende land**, 560, enlever les constructions, ferme, grange, étable, etc., qui se trouvent sur une propriété rurale.

**Ontpluuc**, subst. se ratt. au verbe ontpluken que Dieriex, *Het Gends Charter-Boekje, Lijst of role, enz.* p, LXV, interprète ainsi : " bezonderen of bezonderlijk uitdrukken alle de

omstandigheden die voor het beleed van oorkonden en andersins in eene zaeke wettelijk vastgesteld zijn."

Ontstekene, priver de, frustrer, faire du tort à.

Ontuuten, 870, terme de droit : dévestir.

Ontwaersen, 311, ontwaerzen, 310, ontwarenderen, 410, declarer déchu de. " Vetus, j. opsegghen, renunciare. " Kil.

O(o)rboren, employer, mettre en œuvre.

O(o)rconsceip, preuve, témoignage.

Opgaende bomen, arbres sur pied. Cf. Gailliard, *Gloss.*, s. v^e^ *Boom.*

Orbuere, pour oorbore, utilité, avantage.

Os houde os, V. *houde.*

Osser, pour als er.

Onderlinghe, auj. onderlinghen, vieillards. Cf. Gailliard, *Gloss.*, 469.

Over, s'employait autrefois fréquemment dans le sens de pour. V. D^r^ De Vries, *Wlijst* van den *Leken Spieghel*, s. v^e^ — Le W.-fl. lui a conservé la même signif. dans beaucoup d'expressions d'un usage journalier. V. De Bo, *Wvl. Id.*, s. v^e^.

Overdragh, " Avant l'invention ou plutôt l'application des écluses à sas, on établissait dans les canaux à pente trop rapide et à niveaux différents, un barrage, au-dessus duquel on faisait passer les barques par des plans inclinés formés de fortes planches avec un treuil et des rouleaux. Ces sortes de passages étaient nommés autrefois en Flandre *overdracht.*" Gilliodts-van Severen. *Cout. du Franç*, II, 210. — Cf. Chan. Vandeputte (*Annales de la Soc. d'Em.*, 2^me^ série, IV, 17-18) et Deschamps de Pas (*Annales du Com. Flam. de France*, VI, 210.)

Oysidrop, 443, Ozindrop, 513, 521; Hosydropen, 734, formes diverses de euziedrup, mot composé de drup=goutte et de euzie (Kiliaen donne : oose, oosie)=égout d'un toit, *stillicidium.* — Cf. De Bo, *Wvl. Id.*, s. v^e^.

Pandinghe, terme de droit : saisie.

Philippus Gulden, florin de Philippe. Il valait en 1503-04 : 4 s. v. d. gros d'après *l'Invent. des Arch. de Br.*, V, 101.

Peinewaerde. Goed prizen peinewaerde omme den penning, 488, estimer la valeur d'un bien d'une manière minutieuse en escalins. Nous dirions ; estimer la valeur d'un bien à un centime près.-Sur le mot v. De Bo, *Wvl. Id.*, s. v^e^ *penewaar.*

Pene, forme écourtée de peneghe=penningen. Pièce de monnaie divisionnaire, denier.-On trouve de même scele, sceile pour sceleghe= schellingen. Cf. *Loquela*, 2^de^ jaarg., n^er^ 6.

Peneghen, vendre au denier, en détail. Cf. Gailliard, *Gloss.* s. v^e^.

Pietmaendt, mois de Septembre.

Pize, pijse, en vieux franç. *poise* : certaine quantité de quelque chose mise ensemble (Carpentier, *Suppl.* Duc.) — Cette quantité variait d'après la nature des matières et aussi suivant les localités. Aux p. 711 et 752 des C. S^t^ M. Y., il est question de poises de beurre. D'après le *Cyferbouck* d'Adr. Van der Gucht, imprimé en 1569, la poise de beurre égale 15 steen, soit 90 livres; au contraire d'après un passage du *Chron. S^t^ Nicolai Furnensis*, 102-103, la poise de beurre vaut 180 livres. Cf. Gailliard, *Gloss.*, 498.

Plache, 425, auj. plek, parcelle de terrain.

Plock. Le mot est d'un emploi fréquent dans les formules de la tradition d'une propriété; il est presque toujours combiné avec halm; il signifie proprement chose cueillie et de là motte de gazon, branche d'arbre. Les formules latines correspondantes sont : *per cespitem et ramum, per festucam et ramum.* Cf. J. Grimm, *Deutsche Rechtsalterthümer*, 121-133.

Ploten, V. *Noten.*

Pointinghe ende zettinghe. Le savant éditeur de la Cout. du Franc, M^r^ l'archiviste Gilliodts-van Severen définit de la façon suivante chacun de ces deux mots qui se rencontrent fréq. combinés : " La taille proprement dite ou " zettinghe " répondait assez bien à la contribution foncière.... Les " *pointinghen* " étaient la taxe de toute espèce de fabrication, d'industrie ou de négoce et correspondaient en quelque manière à notre impôt sur la patente. Sa répartition faisait l'objet d'un rôle séparé... C'était du reste un principe admis que " l'assiette de la pointinghe et zettinghe se lieve aussy bien sur les faisans mestiers et négociations que sur les laboriers de terre " et qu'il fallait l'imposer " selon les facultes richesses mestiers négociations et bedryfz.")) III, 134. Cf. Gailliard, *Gloss.*, 504-505.

Pootte, 543. Peut-être faut-il lire poorte. Si la

lecture est bonne, le mot se rattache-t-il au v. poten, planter et signifie-t-il: plantation d'arbres? Le contexte ne fournit aucune lumière; aucun Glossaire ou Idioticon ne donne le vocable et nous ne nous rappelons pas l'avoir rencontré dans un autre texte.

Provende, en lat. *præbenda*, part dans une distribution faite aux pauvres. La provende ne se composait pas de pain seulement; elle consistait aussi en toute espèce d'aliments et même en distribution de numéraire. Cf. Gailliard, *Gloss.*, s. v^e^.

Provendier, Provengier, celui qui reçoit sa part dans une distribution faite aux pauvres. V. le mot préc.

Puetevijn, pour poitevijn, monnaie des comtes du Poitou; en fr. *pite* (pour *picta*).

Puentinghe, Punctinghe, var. de pointinghe, v. ce mot.

1. Quetsen, subst., torts, dommages. Cf. Gailliard, *Gloss.*, s. v^e^ quots.

2. Quetsen, verbe, De ervo quetsen, endommager une propriété immobilière.

Rabeile, 737, mot composé de ra pour rauw et beile pour bulk, donc: prairie laissée à l'abandon.

Real, pour royal, monnaie. En 1333 il s'éleva une contestation entre le magistrat de Bruges et les Crespin, d'Arras, pour savoir si le réal d'or devait être évalué à 15 sols par. ou à 12 sols par... Les arbitres se prononcèrent pour la première estimation. V. Gilliodts-van Severen, *Invent. Arch. Br.*, I, 462-463.

Recreancie, " Vindiciarum præjudicium: vindiciae temporariæ: fiducia: possessio fiduciaria. " Kil. *App.* ed. Van Hasselt.

Redderpeneghe, 316, synonyme, comme le texte l'indique nettement, de landscoud. V. le m. *scoud.*

Redeninghe, " Aujourd'hui rekening, mot flamand qui a le même sens que le latin *Ratiocinatio*, compte. Il indiquait l'ensemble des revenus formant le domaine du Comte, comme aussi en particulier chaque Redevance faisant partie de cet ensemble. " Gailliard, *Gloss.*, 527-528.

(t) Regement, l'administration.

Relief. Vulle relief, terme du droit féodal: plein relief. Dans la châtellenie d'Ypres le seigneur percevait de ce chef 10 livres parisis. " Item elck man van leene sal betalen sijnen gherechtighen heere telcker veranderinghe, tsi bij coope, versterfte oft andersins een vul relief es thien pond p. en half verlief vijf pond, p. " *De Wetten, Costumen, etc. Casselrie van Ypre*, ch. 218, 3.

(t) Remenant, le restant. Cette forme corrompue du latin *remanentia* est fréq. dans les actes flamands à partir du XIV^e^ siècle.

Rente, Verhoogde Rente, rente augmentée de l'arrieré.

Ric, *umlaut* de rugghe; de même on trouve brigghe=brugghe; pit=put; stic=stucke; sille=sulle; hille=hulle; dinne=dunne. Cf. Franck, *Mittelniederländische Grammatik*, § 35, a.

Rubber evenen, 331. Il faut lire ruwer evenen= haveron. " Item behoert te desen voorseyden leene in jaerlyckschen renten: eerst acht en veertich halster zesse pinten ende een alve, ende een alf havot *ruwer evene.* Item XXVI haelster drye frankart *onderschotene evene.* Item XXIV haelster twee avotte ende twee pinten *witte evene.* " Diericx, *Het Gends Charter-Boekje*, 119. — Dodoens ne parle pas de ces différentes espèces d'avoine.

Rudderpenninghen, v. *redderpeneghe.* Les formes rudder et ridder s'échang. fréq. dans l'anc. flam. V. plus haut le mot: *ric.*

Rijder, monnaie d'or. Ce nom s'applique à des monnaies de valeurs diverses. Cf. Gailliard, *Gloss.*, s. v^e^ *rider.*

Salvacie, " contradictorum dissolutio. Salvatie van brieven: Tabularum confirmatio. " Kil.

Scamelen weeken, les pauvres qui étaient alités; l'expression équivalente était *Beddevast ligghende.* Cf. Gailliard, *Gloss.*, 244 et *Suppl.*, 815.

Scaustrate, 379, route soumise à l'inspection officielle appelée *stratescauwinghe*; v. ce mot.

Scelden, nommer, appeler. Ce mot ne s'emploie plus aujourd'hui que dans le sens de: injurier, reprocher.

Scele, sceile, formes écourtées de schelling, escalin; v. *pene.*

Scelenghe, Sceleghe, Sceilghe, pour schellingen.

Scemp, auj. schimp, tort, dommage, fraude.

Dans l'anc. flam. ce mot avait le sens étendu du lat. *injuria.* Kiliaen ne le connait plus que dans les acceptions de *jocus* et de *contumelia.*

Scoud, auj. schuld, dette, cens. Landscoud, cens payé pour la location au propriétaire d'une terre. A la p. 316 le mot *redderpeneghe* est donné comme synonyme de landscoud.

Seghen, 309, Seighen, 316, pour *sieghen*; v. ce mot.

Seimperlijc, simplement. C'est un de ces nombreux mots bâtards qui s'introduisirent dans la langue de Van Maerlant et Ruisbroec durant la période bourguingnogne et qui la défigurèrent.

Ser, seren, pour des heeren.

Servoor, forme corr. du m. franç. réservoir.

Si, Sy. Zonder si, (à la page 567 est imprimé par erreur zouder), sans réserve, sans condition.

Sieghen, pour jeghen; le *s* est une lettre prosthétique; à l'égard de, de la part de.

Singelkine, dimin. du mot singhel, auj. cingel, mur extérieur d'une ville (en anc. fr. *chaingle.*)

Singerie, Singorie, seigneurie.

Slapers, 711, 731. Il faut probablement donner à ce mot le sens de: registre ou livre de compte fermé; à la p. 711 il est joint à *houde* (oude) *boeken.* Il se rencontre aussi dans des textes de *l'Inv. des Arch. de Br.* par Gilliodts-van Severen. Cf. Gailliard, *Gloss.* s. v^e^.

Slapersmis, messe des dormeurs. Ce nom était donné, en plusieurs localités, à la messe qui se disait la dernière et à une heure assez avancée dans la matinée. A S^t^ Martin d'Ypres, d'après la pièce n° 848, c'était entre 10 ½ et 11 heures. A S^te^ Walburge de Furnes il y avait une chapellenie appelée *de Kapelnij der Slapersmisse* (De Potter, Ronse en Borre, *Gesch.* enz. *van Veurne,* bl. 258.) L'expression se rencontre aussi dans l'ouvrage bien connu du Père Poirters : *Het Masker der werelt.*

Sleet, emploi, usage.

Slietscout, 870, cens payé pour l'usage d'un bien-fonds. Le mot que nous ne nous rappelons pas avoir lu ailleurs, est évidemment formé de sliet, auj. sleet, usage et de scout = schuld.

Sludericheid, 753, retard, délai.

Smermaendt. Les mots : Up der Kinder dagh in smermaendt, 306, et plus loin, 309 : Na Sinte Niclaeusdaghe in smermaendt, prouvent que smermaendt désigne le mois de Décembre et non celui de Novembre comme le veulent Kiliaen et Hoefft, *Taalk. Mag.*, III, 257. Cf. Gailliard, *Gloss.*, s. v^e^.

Smistre, 837. La lecture est évidemment mauvaise; nous ne saurions indiquer le mot qui doit y être substitué.

Sourdoune, 588, 589, forme corr. de l'anc. franç. *sourgeon,* auj. surgeon. " Surgeon d'eau, dit Littré, petit jet d'eau qui sort naturellement de terre ou d'une roche (vieilli dans ce sens)." — A la p. 588, le mot est donné comme synon. de *gargoene ;* v. le mot.

Souvencien, corr. du m. franç. subventions.

Spaerswater, eau bénite employée dans la cérémonie de *l'Asperges me.*

Spiker, Spyker. Ce mot signif. proprement grenier ou lieu où se garde le blé ; il désigne ensuite toute redevance en blé, en poules, en œufs, en n'importe quelle production agricole. Il s'emploie particulièrement pour les redevances en nature dues au Comte de Flandre. Cf. Gilliodts-van-Severen, *Inventaire des Arch. de Br.*, IV, 232 sqq.

Sproes pour des proosts.

Stalligte, " stal-licht. Fland. Lucerna collocata in aris aut locis eminentioribus à stallen sive stellen. i. ponere, collocare. " Kil. — Se dit principalement du grand flambeau disposé aux services funèbres à chacun des quatre coins du cercueil. Cf. Gailliard, *Gloss.*, 610, 611.

Stappands, " staphands, statim, confestim. " Kil.

Steken. Ter inwaersceipe steken, faire administrer la preuve.

Stellinghe, 495, placement de fonds, emploi d'un capital.

Sterc gheld, monnaie de meilleure taille et aloi. Duc. " Moneta fortis. Ita vocabant eam monetam, cujus materia purior erat minusque adulterata. " Cf. Gailliard, *Gloss.*, 368.

Stratescauwinghe, inspection des routes. Elle se faisait périodiquement par des magistrats et des officiers de la loi. Sur les *stratescauwinghen* dans la châtellenie d'Ypres, v. *De Wetten, Costumen, Kueren,* etc. *van der zale en casselrie van Ypre,* c. IX et XI.

Strecht, 595, pour strekt, s'étend.

Taelgen, forme bât. de tailles.

Taelman, avocat. Cf. Raepsaet, v. 265 et Lameere, *Du formalisme dans le droit flamand* 23-26. Le savant procureur-général près de la cour d'appel de Gand établit nettement la différence que la langue juridique du moyen-âge mettait entre *raed* et *taelman*.

Tafelhouder, magistrat de la châtellenie de Furnes. " De *Tafelhouder*, derde ambtenaar (van Veurne-ambacht), door den vorst aangesteld, verzond de akten der eerste dagingen, alsmede de kerkgeboden, zoo door de stad als de kastelnij uitgegeven. Ook ontving hij al de borgtochten, gedaan uit hoofde van pandingen. De bediening van tafelhouder was zeer lastig. In 't Register der akten van 1586-1715 lezen wij de volgende verklaring, door het magistraat aan den ouden titularis afgeleverd: " Affirmons que ledict office de tafelhouder est fort laborieux, de peu d'émoluments et de grand péril et rysque, à cause des assurances et cautions qu'il doibt recevoir des plaidoyants en la vierschare, lesquels sont en grand nombre et souvent de très grande importance. " De Potter, Ronse en Borre, *Gesch. der stad en kast. van Veurne*, bl. 87, 88.

Teen, pour dat een.

Tieghen, mis pour te jeghen, à l'égard de, de la part de.

Tiemet, Tymet, pour het gemet, la mesure.

Tijlic, pour tijdelijk, à temps, tôt.

Toenre, fonctionnaire dépendant du magistrat de Gand ; ses attributions ne sont nulle part nettement déterminées.

Toeval, 353, approbation, adhésion.

Tromper, celui qui sonne de la trompette.

Trucken, auj. trekken, tirer, se rendre à.

Tuinelenstic, 902, quid? Nous doutons de l'exactitude de la leçon.

Tveu, 724, accouplement de l'art. fl. het et du mot fr. veu=vœu.

Twint, 508, pour twintig.

Updat, s'employait dans l'anc. flam. non dans le sens de: pour que, afin que, mais dans celui de : si, à condition que. Cf. Huidecooper, Melis Stoke, I, 55-56.

Upgaende, v. opgaende.

Upghinghe, 505, lisez : uplegghinghe. V. ce mot.

Uplegghinghe, paiement d'une dette ou amortissement d'une rente.

Utegheleid, excepté.

Utijnghe, vente, débit. *Loquela* (1ste jaarg. nr 7) signale le mot comme étant encore employé dans le même sens à Vlamertinghe.

Uuijtghescceden, excepté.

Uutgaen, être hypothéqué sur, devoir être payé sur. En lat. *exire*, en fr. *issir*.

Uutghedaen, 800, excepté.

Uutset, délai, retard. Cf. Gailliard, *Gloss.*, 679.

Vannesse, 789, pour vonnis, jugement.

Varijng, sur le champ, immédiatement. Alzoo varijng als, aussitôt que.

Verband, " Fland. Holl. Sicamb. j. verbond. Obligatio, fœdus. " Kil.

(te) Verdoetcopene, 420, pour payer le droit de mutation par suite de la mort du tenancier.

Verdonkert zijn, être perdu ; se disait surtout de titres de propriété ou de rente qui avaient disparu pour l'un ou l'autre motif. Cf. Gailliard, *Gloss.*, 694.

Verdraghen, construit avec hem (auj. zich), signifie : se désister de, renoncer à. Cf. Gailliard, *Gloss.*, 695-696.

Verchieren, 431, traduction littérale de l'expression juridique franç. garnir (un tribunal, une cour); 857, il s'agit du chœur de St Pierre d'Y. et sa signif. est : être pourvu de, avoir des chantres en nombre suffisant.

Vereeken, 848, synon. de ghereeken, s'approprier, jouir de.

Vereenst, 667, partic. de vereensen, tomber d'accord, composer à l'amiable. Cf. Gailliard, *Gloss.*, s. ve *verheffenen*.

Verhaelen, recouvrer, récupérer.

Vergouden, part. pas. pour vergolden de vergelden, donner une compensation, payer. Sur le sens de ce mot v. Bormans, *Christ de W.*, 32.

Verlaghen, terme de droit : échanger une terre contre une autre, soit pour l'usufruit, soit pour la propriété. V. le mot *laghe*. Cf. De Bo, *Wvl. Id.*, s. ve.

Verlanesse, 487, pour verlatenis, remise, rém ission.

Verleent Bailliu, bailli emprunté à une autre cour de justice. " A mesure des aliénations d'arrière-fiefs, les seigneurs n'avaient plus

assez de vassaux pour composer leur cour, et plutôt que de déroger à leur titre, ils introduisirent bientôt l'usage d'emprunter des vassaux à leurs voisins. On insérait alors dans les sentences : " Den medeghesellen van den hove zom erfachteghe ende zom verleende mannen. " La décadence marcha d'un pas si rapide, qu'au XVIII[e] siècle, la plupart des simples cours féodales ou de basse justice se trouvaient dégarnies. " Gilliodts-van Severen, *Coutumes du Bourg de Br.*, I, 484.

Verleifde, 568, de verleven, vivre aussi longtemps que ou au-delà. V. Van Heelu, 4298.

Verlide, du verbe verliën, avouer, reconnaître.

" Daer verlijde hi zine misdact
Met berouwe herde groot. "
Boendale, *Leken Sp.* II, 44, 520-521.

Verlieve, terme du droit féodal, relief.

Verlijcken, (partic. p. verleken), tomber d'accord, s'entendre, convenir à l'amiable. Cf. Gailliard, *Gloss.*, 705.

Vermeit, pour vermet, terme de droit " actoris petitio " Kil. Demande en justice, plainte, cf. Gailliard, *Gloss.*, s. v[e]. — Wettelik vermeit steken, leiden, strijken, exposer ses griefs et déposer ses conclusions conformément à la loi. A la page 477 : wettelike vermeite semble avoir, d'après le contexte, le sens de décision judiciaire.

Vermeiten, pour vermeten, terme de droit, élever des prétentions ; Rechts vermeiten, soutenir qu'on a des droits à. Hulpe vermeiten, requérir aide. Cf. Gailliard, *Gloss.* s. v[e] *vermet* et s. v[e] *vermeten hulpe*.

Veroroghet, 849, fausse lecture pour vernoughet (auj. vergenoegd).

Verscheden, séparé :

" Doe leidmense verscheeden
Van een in tween steden. "
Boendaele, *Leken Sp.*, II, 40, 145 (variante) 146.

Verscheinen (aen iemant), 576, venir aux mains dequelqu'un, devenir la propriété de quelqu'un.

Verste, vuerste, terme de droit, délai, remise. Cf. Gailliard, *Gloss.*, 528-529.

Verstellen, changer, permuter.

Vervaen bi eede, attester, promettre sous la foi du serment. Cf. Gailliard, *Gloss.*, 717-718.

Verwanesse, pour verwatenesse, interdit, excommunication. Cf. Gailliard, *Gloss.*, 720.

Verwereghe, fém. de verwerer ; défenderesse.

Veryssuwen, payer la somme due du chef de *l'issue*.

Veure, forme West-flam. de vore, sillon. Cf. De Bo, *Wvl. Id.*, s, v[e] *vore*.

Vichtiene, vichtinghe, pour vijftien.

Vierscare. Gebannen vierscare, " Vierschaar die plechtig en met de geijkte termen geopend is, wettige rechtzitting, judicium legitimum. Verdam, *Mnl. W.*, s. v[e] *bannen*.

Vinder. Ce mot désignait proprement les jurés ou fonctionnaires qui s'assuraient de l'observation des prescriptions des keures des métiers ; il désignait aussi souvent arbitre, c'est le sens qu'il a p. 432. Cf. Gailliard, *Gloss.* 730.

Vlieghende Aventueren, v. *aventueren*.

Vliegher, sorte de vêtement de dessus ; robe longue, manteau. Cf. Gailliard, *Gloss.*, 734-735.

Voedercoren, 31, v. la note à cette page.

Voedermond, Voudermond, Wedermont (p. 439), les provisions de bouche du Comte et, par extension, en général : redevance féodale qui s'acquittait en provisions de bouche. Cf. Gailliard, *Gloss.* s. v[e] *voedemont*.

Voetstellijnghe " Fl. retentio, vulgo arrestamentum. " Kil. Le texte suivant de l'ancienne coutume écrite du Bourg de Bruges (Gilliodts-van Severen. *Cout. du B. de Br.*, III, 186) explique nettement en quoi consistait la *voetstellijnghe*. " Item, als de impetratie bedynghet es ende ghewesen is voetstellynghe te doene up tzelve leen, zoo trecken baillir ende twee mannen up den grondt ende bodem van den zelven leene en moeten *den grond beterden*, twelcke men heet voetstellynghe. "

Voorders, ancêtres et d'une manière générale, prédécesseurs. Cf. Gailliard, *Gloss.*, 743.

Voorgheboden, règlement, ordonnance de police. Sur l'étymologie du mot, v. Vercoullie, *Nederl. Museum*, 1886, 6[de] aflev., 369-370.

Voordheesch, terme de droit : citation.

Vooroghen, signif. tantôt en personne, tantôt présent (dans le sens de actuel et opposé à futur : *toe te comene*). Cf. Gailliard, *Gloss.*, 463.

Voorwoorden, auj. voorwaarden, conditions.

Voorzwimte, négligence.

Vrienden, 320, parents. Ordinairement dans cette signif. il est joint *à magen*. En franç. *proximes et amis*.

Vulstringen, accomplir.

Vulvaerdich, tout prêt à, empressé pour.

Vyvoise, corruption de *viva voce*.

**W**aerde, 903, terre basse et unie située le long d'un cours d'eau ; terre endiguée.

Waransceipe, assurance, garantie, preuve. Le mot est composé de *warant* (Cf. Gailliard, *Gloss.* s. v^e^) et de *scip*. *Warant* dérive de *waren* que Mellema, *Prompt flam.*, interprète par : asseurer, donner asseurance. Gherechtich waranscip=garantie légale.

Was, employé fréq. dans le sens de feu, défunt: Dochtre van Louis... was, 486, 487; Jan Dreelinc Jans zone was, 516. Le pluriel waren s'emploie dans la même signification : Wilen waren, 798.

Waterganc, " Aquagium, aquæ ductus. " Kil.

Wats, 684, pour wat des.

Wecht, pour weg, chemin, passage. Dans le dialecte de Rotterdam cette forme s'est conservée (*Noord en Zuid*, 1877, 102).

Wedden, " Vetus Sax. Fland. Spondere, polliceri, fidejubere: vadimonium constituere, vulgo vadiare, gradiare. " Kil. — Le mot ne s'emploie plus aujourd'hui que dans le sens de parier, gager.

Wederboode, 877, offre en échange, compensation.

Wederlaghe, Weiderlaghe, échange. V. *laghe*.

Wedermont, 439, pour *voedermond*. V. ce mot.

Weede, Water ende Weede nemen, 699. Ces mots sont traduits, 701, par: *prenant eaue et pasture*. Le sens probable est: trouvant leur nourriture, leur entretien. Cf. Gailliard, *Gloss.* s. v^is^ *water ende weede nemen*.

Weider, 696, pour *weder*, mouton.

Weighene, 309, ouvrir un chemin pour quelqu'un. Le v. wegen (weegde, geweegd) s'emploie encore dans le w.-fl. dans le sens de conduire, guider.

Wellebode, terme de pratique: garnisaire. La forme première et la plus fréquente est weddebode. Sur l'étymologie du mot, voir les n^os^ 5 et 6 de la revue linguistique *Loquela*, année 1881.

Wendemaendt, Wodemaendt, Wedemaend, mois de Juin. Cf. Hœufft, *Taalk. Mag.* van D^or^ De Jagher, III, 243-248 et Gachet : *Recherches sur les noms des mois*, etc. (Comm. Roy. d'H., 3^me^ série, t. VII, 394-399.)

Werre, Were. Weere, terme de droit. " Its betoegen bi werre, iets vaststellen of betoogen in de tegenwoordigheyd van eenen persoon die staende houd 't gene daer aen tegenstrijdig of daer mede niet overeenkomstig is. " Dierickx, *Het Gends Charter-Boekje*, LXXIV. — Le mot ne se rencontre plus dans les Coutumes. Il est probablement le même que ware signifiant en général : Cantio, pignus. Voir le glossaire du D^r^ Eelco Verwijs sur les *Stroph. Ged.* van Maerl. p. 237.

Wet doen, recourir aux formalités du droit.

Wien, auj. wijden, consacrer. " De oude spelling is hier, gelijk steeds, de oorspronkelijke : in ons wijden is de *d* evenzeer een euphonisch invoegsel als in *geschieden*, *spieden*, *vlieden*, *belijden*, *beerijden*, *kastijden*, enz. " D^r^ De Vries, *Verklarende woordenlijst op den Leken Spieghel van Boendale*, p. 686.

(t)Wierde, 799, pour het vierde.

Wijnwaerderie, syn. de keilwaerderie. V. ce mot.

Wijtterlic, 920, plus loin, ensuite.

Wisselinghe, 391, syn. de *laghe*. V. ce mot.

**Y**cocht, pour *gecocht*.

Yct, 568. Lisez yet (iet).

Ydaen, pour *gedaen*.

Yemenen, 357 (marquée par erreur typographique 337) pour *gemeenen*.

Yloost, pour *geloost*.

Ymeits, pour *gemeits*.

Ymet, pour *gemet*.

Yscouden, pour *gescouden*.

Yssuwers, ceux qui étaient chargés de faire rentrer les sommes dues du chef de l'*issue*. Sur le droit d'issue, v. Gilliodts-van Severen, *Cout. du B. de Br.*, I, 234-236.

Ywaersceip, pour *gewaersceip*.

Ywaert, pour *gewaert*.

Ywarende, pour gewarende, durant.

**Z**ate, siége, banc.

Zeggherscap, Zeggherseeip, " Segghen-schap, Seggher-schap : Arbitrium, arbitri sententia." Kil.

Zeker, employé comme subst. signifiait dans l'anc. fl. *cautio*, *pignus*.

Zepe, égout, rigole. Le w.-fl. emploie encore auj. zeppe, zipte. Cf. De Bo, *Wel. Id.* s. v^e^ *zipte*.

Zettinghe, v. le mot *pointinghe*.

Zeus, 310, 311, mis pour zeuns (zoons).

Zieken. Hoghen zieken, lépreux ; en anc. fr.: Hauts-Malades.

Ziensten, 771, au plus grand profit, avantage. Le mot *sienst* est un superlatif dont le positif est *sien* (beau) v. Moltzer, *De Midd. Dramat. Poezie*, bl. 111) et le comparatif est *siender* (*Roman van Heinric en Margriete van Limborch*, I, vs. 1227.)

" So seldi om u voordeel pogen,
Ende biten ende slaen, welc u dunct sienst
In sijn aensicht, enz. "

Rein. vs. 6854-6857.

Willems dit en note : " *Sienst*, verkieslijkst. In de proza : waer u ghesienste dunket wezen. "

Zom, 544, en partie.

Zuevene, mis pour *zevene*.

Zustrigghe, zuster. Dans l'anc. fl. la termin. *igghe* ne s'ajoutait pas seulement à des racines verbales pour en faire des substantifs indiquant des femmes faisant par profession l'action exprimée par la racine ; elle se joignait fréquemment à des subst. marquant déjà par eux-mêmes des femmes. Le w.-fl. a conservé un bon nombre de ces mots. Cf. De Bo, *Wvl. Id.*, s. v^e *ege*.

Zuuveren thuus ende erve, 786, acquitter les charges qui pèsent sur la maison et les propriétés immobilières de.

Zwinghelde, impôt sur les porcs. Cf. Gilliodts-van Severen, *Cout. du B. de Bruges*, I, 527, note 7.

## MOTS FRANÇAIS.

1. About, 843, 886, "Fonds assigné à un créancier pour sa sûreté. Ce mot voulait dire aussi hypothèque, assignation d'une rente sur un héritage particulier. " Roq. *Gloss.* s. v^e *abot.*

2. About, 870, 903, bout, extrémité.

Aboutement, accord, convention.

Accateresse, fém. de accateur ; celle qui achète.

Accateur, acheteur.

Acuiter, acquitter, tenir quitte, exempter.

Adenerer fuer, fixer en deniers le prix de quelque chose, la taxer. Cf. Burguy, *Gloss. étym.* s. v^e *denier.* — On disait aussi afeurer.

Adez, dès ce moment, toujours.

Adont, *ad tunc*, alors.

Adrecier, faire droit, rendre justice. Cf. Burguy, *Gloss. étym.*, s. v^e *drescer.*

Aemplir, pour ademplir, *adimplere*, remplir, exécuter.

Affiert, du v. afferer, convenir, appartenir.

Ainchois, s'employait autrefois dans deux significations bien distinctes ; tantôt il avait le sens de : avant, auparavant ; tantôt il avait celui de : mais, plutôt. Cf. Roq. *Gloss.* s. v^e.

Ains, mais.

Aise, facilité, commodité. Prendre leur aises en, 198, être en communication avec.

Aisement. A la p. 300 ce mot signifie : latrines ; dans beaucoup de passages il a le sens général de : dépendances, décharges d'une maison. Cf. Roq., *Gloss.* s. v^e.

Alenc, alen, halenc, héritier. Ce mot rend le flamand : *aeldinghe.* V. ce vocable.

Alistans, situé près de.

Amaze, bâti, sur lequel s'élèvent des bâtiments (maison, grange, etc.).

Amenrir, amoindrir, diminuer.

Amenrissement, diminution.

Amenuiser, Amenusier, du bas-latin *adminutiare*, amoindrir, réduire, faire du tort à.

Amparlier, avocat ; en flam. *taelman.*

Ancissour, ancêtre, aïeul et en général, prédécesseur.

Ante. Ce mot a ordinairement le sens de tante mais à la p. 813, il signifie évidemment : bisaïeule. Marguerite, fille de Louis de Male et femme de Philippe-le-Hardi était la bisaïeule et non la tante de Charles-le-Téméraire.

Anté, 532, pour hanté, fréquenté.

Apaier, payer, satisfaire, contenter.

Ard, art, artifice.

Arme, âme.

Asenement, Assenement, Asseinement, mainmise, désignation d'un revenu à prendre sur certains fonds.

Assiete, 814, est la trad. du flam. : *zaete.* V. ce mot.

Assols, *absolutus*, satisfait, payé.

Atout, avec tout.

Atre était fréquemment employé au moyen-âge dans le sens de cimetière ; de même *atrium.*

Auques près, tout près.

Autel, Autreteil, tel, semblable.

Auwir, ouïr, entendre.

Aux, 520, mis pour ou.

**B**arat, fraude, ruse.

Baron, 218, mari.

Bassière. " Terrain, prairie, provenant d'alluvion : Pré, pâturage, lieu bas et marécageux ; de *bassus.* " Roq. *Gloss. Suppl.* s. v^e — En bas-latin : *basseria, bassera.*

Bollenghier, Bollengier, boulanger.

Bon. De plain bon, de pleine volonté, de plein gré. Dans cette expression bon est substantif. Cf. Burguy, *Gloss. étym.* s. v^e *bon.*

Bonne, borne, limite. — Pour l'étym. du mot v. Burguy, *Gloss. étym.*, s. v^e *Bodne.*

Bonnement, 465, convenablement.

Bonner, borner, fixer des limites.

**C**alengo, contestation, réclamation, débats, opposition.

Cambre s'employait fréquemment dans l'anc. franç. pour indiquer une maison sans étage. De même en lat. du m. â. *camera.*

Candeille, candoile, chandelle.

Cange, échange. V. dans la liste des mots flamands : *laghe.*

Cargiet, chargé.

Carpenteir, élever, construire.

Catels, cateus, kateus. " Biens réputés tantôt immeubles, tels que les bleds qui sont meubles après la mi-mai, et immeubles auparavant, comme n'étant pas encore séparés du fond ; en bas lat. *catallum.* " Roq. *Gloss.* s. v^e. — En flam. *catelen* ; v. ce mot.

Cauchie, chaussée.

Cauchieur, changeur, banquier.

Cenneliers, chelleliers, chelenier, cellérier. Le cellérier est le religieux qui a soin des provisions et de la nourriture d'une communauté religieuse. Cf. Ducange. s. v^e *cellerarius.*

Chainge, *cambium, laghe,* échange, permutation.

Chaingle, " Langue ou levée de terre longue et étroite entre deux fossés, ainsi nommée à cause de sa ressemblance avec une ceinture, *cingulum.* " Roq. *Gloss.* s. v^e. — Le mot corresp. flam. est *singhel* ou *ommeloop.* A la page 682 on lit : " gisent aux chaingles de notre ville d'Yppre que en langage flameng l'en appelle ommeloop. "

Chou, forme picarde du neutre sing. du pron. cil. V. Burguy, *Gramm. de la Langue d'oil,* I, 150.

Chuincquisme, cinquième.

Claim, terme de droit : réclamation, prétention.

(se) Clamer, terme de droit : réclamer, prétendre à la possession de.

Cognissance, cognoissance, terme de droit : contrat, convention.

Collite, corruption de collecte, oraison que le prêtre dit à la messe avant l'épître.

Commant, commandement, ordre.

Confremer, confirmer, promettre, assurer avec serment.

Congiet, permission, autorisation.

Contremand, " Excuse, alibi, moyen pour demander un ajournement personnel. D'où *contremandeur, contremandierres,* plaideur qui demande la remise de sa cause. " Roq. *Gloss. Supp.* s. v^e.

Convent. Avoir en convens, tomber d'accord, prendre un engagement.

Cor, abbréviation de corne, extrémité de quelque chose qui finit en pointe, angle.

Coron, coin, extrémité.

Couletaige pour courretage, droit de courtage, somme payée au courtier ou médiateur.

Courtresse, 887, manque, déficit. — Le west-flamand emploie encore dans le même sens *korteres, kortresse.* Le même mot se trouve dans un texte tiré du *Vl. Setting boec* et cité par De Bo, *Wvl. Id.*, p. 561 : " Dat alle ontfanghers ende andere handelaers van publicque penningen, dewelcke niet machtigh en souden wesen op te bringen de *courtresse* van haer-lieder rekeningen, sonder wetteghe reden, souden gestraft worden in den lijve, als dieven. "

Coustres, du fl. Coster, *custos (ecclesiae).*

Creanter, approuver, garantir, promettre.

Cuet, cuisinier.

Cuinc, cinq.

**D**'abondant, "Loc. adverb. De plus, outre cela... Cette locution a vieilli mais elle n'est pas inusitée. " Littré, s. v^e.

Darainement, dernièrement, naguère.

Darrain, dernier. Sur la formation de ce mot v. Burguy, *Gloss. étym.*, s. v^e *rier.*

Debond, auj. bout, extrémité, coin.

Degeter, 172, débarasser, délivrer.

Deivans, devant.

Demaine, domaine.

D'encoste, à côté de, le long de.

Deplainte, plainte, réclamation.

Deport, délai, retard.

Deseuvrer, séparer. Cf. Burguy, *Gloss. étym.* s. v^e *sevrer.*

Despechier signifie tantôt: diviser, répartir; tantôt: briser, anéantir. A la page 380 il a le sens de: donner la libre jouissance de. Pour ce dernier sens, v. Roq. *Gloss. Suppl.* s. v^e *despeechier.*

Despieça, depuis très longtemps.

Desteule, destuele, privé de, sans.

Destor, trouble, discussion.

Destraindre, contraindre, forcer.

Deteur, débiteur.

Deve, devoir, redevance.

Devenres, Dievenres, vendredi.

Devise, énonciation, forme, accord, stipulation.

(se) Doloir, se plaindre.

Doubter, redouter, craindre.

Droitures, droits seigneuriaux, redevances seigneuriales.

Duskes à, jusqu'à.

Emmis, envers, à l'égard de.

Encontre, s'employait fréquemment dans le v. fr. dans le sens de: de la part de, à l'égard de, de commun accord avec. — Achater encontre, 99, acheter à qq.

Enseignemens, " Au pluriel, ancien terme de pratique. Titres et enseignements, les pièces servant à prouver un droit, une possession, une qualité. " Littré, s. v^e.

Enprendre, 531, 531, mis pour entreprendre dans le sens de: prendre sur soi.

Ent, 524, en. " Le mot *en* dérive du latin *inde*; ses formes primitives ont été *int* (Serm.), *ent* (Eul. v. 15), *end*, puis *en*, qui prit, au XIII^e siècle, quelques orthographes dialectales assez insignifiantes: *an*, en Bourgogne et en Champagne, *em* devant *b* et *p* surtout en Picardie, dans l'Ile-de-France et en Touraine. La forme *ent*, *end*, s'est conservée longtemps en Picardie et dans l'Ile-de-France." Burg. *Gramm. L. d'oïl*, I, 175.

Enterprendre, 326, 360; Entreprendre, 326, 328, 371, terme de pratique: représenter en justice un incapable.

Escampe, l'action de fuir, d'échapper frauduleusement à une obligation.

Eschiever, éviter.

Eskange, échange. V. dans la liste des mots flam. *laghe.*

Eskelle, petite cloche, " campanulam, vulgaliter in flamingo *scelle* nuncupatam. " Cart. S^t M. Y., n° 541, p. 394.

Espenze, épouse.

Espir, épier. V. dans la liste des mots flam. *spijker.*

Essauchier, exhausser, élever, donner du relief à.

Estaive, du lat. *stabilis*, stable, en bon état; Estaive de tous coust, 404, sans entrainer des dépenses.

Estaque, lieu, pieu, poteau; en fl. *staak.* — Les mots: estaque de bos, 532, sont rendus en flam., 531, par *baelge.*

Estaule, stable.

Estekiet, attaché.

Estrée, 735, voie pavée, grand chemin. Cf. Burguy, *Gloss. étym.* s. v^e

Exfruis, jouissance, usufruit.

1. Explois, profits, revenus; en latin du m. â *expletum.*

2. Explois, actes de justice, œuvres de loi.

Fame, femme, épouse.

Feer, Fier, fer.

Feivre, pour fèvre du lat. *faber*, artisan, forgeron, maréchal, serrurier.

Fins, fils.

Fleuant, coulant.

Foache, pour fouace. " Pain cuit sous la cendre; espèce de bouillie faite avec de la farine et des jaunes d'œufs: c'est dans ce sens que ce mot a été entendu par Rabelais, L. 1, ch. 11, lorsqu'il dit que Gargantua mangait sa foüace sans pain; *focula*; en bas-lat. *focacia*, *foacia*, *foassa;* en Lang. *fougasso*, *foughasso.* " Roq. *Gloss.* s. v^e *Fouace.* — Dans le même livre de Rabelais, ch. 32, Grandgousier " pour achapter paix " promet de donner une " charretée de fouaces faictes à beau beurre, beaulx moyeux d'eufz, beau saffran et belles espices."

Follerie, atelier de foulon, *magisterium fulonis.*

Follon, foulon.

Formorture, héritage qui arrive par mort.

Formoru, devenu la propriété de qq. par la mort d'une personne.

Fortreches, fortifications.

Fourbour, faubourg.

Fourfais, pour forfait, saisie, amende pour un crime. Cf. Roq. *Gloss.* s. v[e] *forfaire.*

Frotor, réfectoire.

Frumée, fermée.

Fu, défunt, feu.

Fuer, estimation, prix. V. *adenerer fuer.* Cf. Burg. *Gramm. L. d'oïl*, II, 293, 294.

Gargoene, 588, équivant à *gargoile* que Roquefort explique par : égout d'un toit, réceptacle d'eau des toits, tuyau de fontaine, *gurgulio.*

Gâté de bestes, (terre) où les troupeaux viennent paitre.

Gline pour geline, poule. " La plupart des patois ont conservé *geline* et la langue fixée a les dim. *gelinette*, *gelinoite*; le masc. *gal* se retrouve dans le champenois *gau*; le lorrain et le normand *jan.* " Burg., *Gloss. étym.*, s. v[e]. *gal*, *gaus.*

Goir, jouir.

Grain, " anciennement grain de fin, petite mesure de la pureté de l'argent ; cette pureté s'évaluait autrefois en douzièmes qu'on appelait deniers et chaque denier se divisait en 24 grains. De l'argent à 9 deniers 12 grains de fin était, selon notre manière de compter actuelle, à 79, 166. " Littré. s. v[e].

Greignor, Grigneurs, anciens comparatifs de grand.

Griement, *graviter*, dangereusement.

Guerp, forme franç, du mot germ. *werp*, *effestucatio*, cession d'une propriété.

Hale, lieu servant à recevoir les marchandises, entrepôt; v. la note 2, p. 197.

Halenc, 360, v. *alenc.*

Heurs, 546, alors, à cette heure.

Hoevaine, Hovaine, avoine.

Hoflies, 681, quid ? Si le mot a été bien lu, ne faut-il pas le regarder comme une corruption de *oblie* ou *oublie* qui désignait proprement une sorte de pâtisserie légère et fort déliée (Roq., *Gloss.* s. v[e]) et par extension une redevance de pains, de grains, de volailles. (Gilliodts-van Severen, *Cout. du Bourg de Bruges*, II, 214, note 1.) Cette signification concorderait bien avec le contexte.

Hyretaule, héréditaire, qui se transmet aux héritiers.

Iritage, héritage, bien immeuble. Comme le fait remarquer Aug. Schéler, *Etude lexiol. sur les poésies de Gillon le Muisit*, p. 6, dans le verbe *ahireter* comme dans le subst. *hiretage*, l'idée d'hérédité s'est effacée. Celle de bien-fonds est seule restée.

Issir, Yssir, être assis, être hypothéqué sur, devoir être payé sur. En flam. *utegaen*; en lat. *exire.*

Issue, Yssue, somme payée par le vassal ou seigneur de dessous la juridiction duquel il sortait ou par l'habitant d'une commune à la commune qu'il quittait sans esprit de retour.

Jà, forme abrégée de déjà.

Jadis, 453 (s. ent. fut), feu, décédé.

Jovène, jeune.

Julle, julius, juillet.

Karge, Kiorke, charge, obligation.

Kateus, v. catels.

Keelwarde, cellérier. V. le mot *cenneliers.*

Kiens, chiens.

Lague, échange. V. dans la liste des mots flam. *laghe.*

Leurs, 497, lors. Pour leurs, alors.

Liches, Liitses, chassis sur lesquels les foulons tendent les draps; en flam. *raam.* Ce mot vient du bas-latin *licinae.* Cf. Gailliard, *Gloss.*, s. v[e] *rame.*

Liens, 531, là, de cet endroit (*sc.* de S[t] M. Y.)

Listans, même signif. que *alistans.* V. ce mot.

Louweit, 178, cité, nommé; du lat, *laudare.* A aquis louweit chele mesure, a acquis cette mesure dont il a été question.

Maelge, Malge pour maille. " Petite monnoie de cuivre qui valoit la moitié d'un denier et qui équivaloit à l'obole. " Roq. *Gloss.* s. v[e] *maille.*

Mainache, Mainanche pour maintenance, ' con-

servation, manutention, défense, protection, secours, aide, confirmation de la part de la justice, dans la possession d'un héritage ou d'un bénéfice; *manu tenentia*." Roq. *Gloss.* s. v^e *maintenance*.

Mains, 736, moins. Cf. Burguy, *Gramm. de la L. d'oïl*, II, 306.

Mais, 751, désormais, dans la suite. Des exemples de cette signif. sont donnés par Burguy, *Gramm. de la L. d'oïl*, II, 303.

Maistrie, 270, atelier. Maistrie de follons, en lat. *magisterium fulonum* (même page.).

Manoir, " Terrain d'une étendue indéfinie, beaucoup plus grand que la masure, sur lequel sont élevés plusieurs bâtiments à usage de ferme. On appelle aujourd'hui manoir tout terrain *non amazé*, abordant à front de rue. " Roq., *Gloss., Suppl.*, s. v^e. — Les mots: *ung manoir non amazé, nommé le Mez d'Yppre*, de la charte n° 902, p. 843-845, datant de 1497, prouvent que le mot manoir s'appliquait autrefois aussi à un terrain d'une grande étendue sur lequel ne s'élevait aucun bâtiment.

Mant, ordre, commandement. Cf. Burguy, *Gloss. étym.*, s. v^e *mander*.

Mariage, 257, a probablement le même sens que marage dont Roq. détermine ainsi la signif. " Pays situé au bord de la mer ou d'une rivière, terrein situé auprès d'un marais ou dans un lieu bas et humide. " *Gloss.* s. v^e.

Masure, " Terrain bâti ou propre à l'être, plus grand que le courtil, et plus petit que le manoir, contenant à Douai et dans les environs, partout où la mesure d'Ostrevant est en usage, vingt quarantaines qui font une rasière deux quareaux trois quarts, ou cinquantes ares, vingt centiares. " Roq., *Gloss., Suppl.*, s. v^e Gilliodts-van Severen, *Cout. du B. de Bruges*, II, 439, note 2, dit que le Spechtboek, fol. 126 v°, traduit le mot par *domistadium, area*.

Me, 623, pour ma.

Menre, *minor*, moindre. Mendre d'ans, mineur.

Mer, Vers mer, 735, 736, vers le nord. Cette expression a la même signif, dans le passage suivant des *Documents relatifs à la ville de Bailleul*, publiés par I. de Coussemaker, I, 201: " Six mesures et demie de bois d'aulnoit nommez la Melcambre tenans vers midy au pret Jooris de Meester, vers Occident à une petite becque, *vers la mer* au petit aulnoit de Saint Anthoine et vers orient à la terre de la Magdaleine, lesquelles six mesures et demie de bois qui ce coppent de VIII ans en VIII ans doivent chacun au lantscousch (1) comme font...

Mesiel, lépreux.

Mete, *meta*, borne, limite.

Misme, même.

Moilon, centre, milieu.

Munimen, *munimentum*, titre justificatif, pièce authentique.

Navrer, blesser.

Néant mains, 465, néanmoins.

Nient, néant.

Noefime, neuvième.

Non, 267, 296, nom.

Oes. A oes, pour l'utilité, au profit de; l'express. lat. équivalente est : *ad opus*.

Ore, Ores, à présent, maintenant.

Orront, entendront.

Os, 323, ost, 323, 324, armée en campagne.

Owies, ouïes.

Pandemens, 529, en fl. *pandinghe*, saisie.

Parcheaus, parties, portions.

Parmentier, " Tailleur qui fait et garnit les habits. " Roq. *Gloss*, s. v^e.

Parmi, s'employait fréq. en anc. fr. dans le sens de : moyennant, au moyen de. Cf. Burguy, *Gramm. de la L. d'oïl*, II, 359-360.

Paroit, *paries*, mur, muraille.

Parpayer, achever un paiement, solder entièrement.

Par prompte, 344, rend l'expression jurid. lat.: *in promptis*.

Partir, 379, *partiri*, diviser, partager.

Pau plus ou mains, un peu plus ou un peu moins.

Peirt, de l'anc. verbe franç. *paroir* dérivé régulièrement de *parère*.

Perchon, part, portion.

Persse, de couleur bleue, généralement foncée.

Pieur, *pejor*, pire.

(1) Lisez: lantscout, cens payé pour la location d'un terre.

Plach, 324, *plaga*, pièce de terre.

Plachete, dimin. du mot précédent.

Plège, caution; personne qui répond, fournit caution pour une autre.

Porchaincte, *procinctus*, l'enceinte, le contours.

Porpris, " Enceinte, enclos, lieu; mot que nos poètes modernes ont tort d'abandonner." Burguy, *Gloss. étym.*, s. v[e] *prendre*.

Pourcachier, chercher, tâcher d'obtenir.

Preceours, Frères-prêcheurs ou Dominicains.

Presbitrage a deux signif. bien distinctes, celle de : presbytère et celle de: revenus d'une cure.

Preus, profits.

Preve, 231, preuve.

Profiee, paroisse.

Proimes, Proismes, *proximi*, proches parents.

Proismete, droit de retrait lignager. V. le mot flam. *naerheid*.

Proxime, parent.

Queus, quels.

Quint, quind, " La 5[eme] partie d'un revenu, d'une succession. Terme de jurisprudence féodale : Droit de la 5[eme] partie du prix d'un fief qu'on payait au seigneur dont le fief était mouvant. " Littré, s. v[e] *quint*. — A la page 844 ce mot signifie : Cinquième citation.

Quist, de l'anc. verbe quire, *quaerere*, chercher, demander.

Rasière, "Mensura annonaria,, in tractu præsertim Morinensi." Duc., s. v[e] *raseria*. " Ancienne mesure pour le blé, en usage dans la ville de Douai, de la contenance de o h. 842 c. Elle servait aussi à mesurer tous les autres grains, excepté l'avoine qui avait sa mesure particulière, un peu plus grande que celle-ci. " Roq., *Gloss.*, s. v[e].

Ravestir, mettre en possession de, céder la propriété à qq. Ravestir l'un à l'autre, faire une donation mutuelle.

Rechiut, 546, reçut.

Recors, Etre recors, se rappeler.

Relief, droit seigneurial qui se payait aux mutations de propriétaire.

Remploye, " Terme de jurispr.: remplacement, nouvel emploi. " Littré, s. v[e] *remploi*.

Rendre, Etre rendu à, devenir religieux chez.

Rens, rien.

Repairer a deux sign. distinctes, celle de retourner et celle de demeurer. Cf. Burguy, *Gloss. étym.* s. v[e] *repairier*.

Résiner, céder la propriété.

Riens, 259, a conservé sa signif. étymologique (*res*) quelque chose.

Ries, " Terre en friche et inculte qui sert de pâturage aux bestiaux. " Roq., *Gloss.* s. v[e]. Cf. *Dict. Wallon* de Grandgagnage, v[e] *rièzes* et la note de Schéler.

Sage, être sage, Terme de droit féodal : être éclairé sur les prétentions des parties, être à même de prononcer un bon jugement.

Saing, seing, *sigillum*.

Sauls, Saus, *solidus*, sou.

Save, hormis, excepté ; en conservant intact.

Seet, Siept, sept.

Sen, 368, son.

Sens, senz, sans.

Serant, seré, sereit, serré, près de.

Sereur, dériv. régulière de l'acc. *sororem*.

Seroient, 582, pour sauraient (dans le sens de pourraient).

Serourges, beau-frère.

Sesime, Sisime, sixième.

Setacions pour citations.

Sieut, du v. seoir, Convenir.

Sirse (me-li provos), 366. Lisez sires.

Sissante, soissante.

Sobz, sous.

Soffrance, Suffrance, permission, disposition.

Soif, 372 formé régul. de *sepes*, haie.

Sollier, 321, signifie probablement grenier. Sur les diff. sens de ce mot, v. Roq., *Gloss.* s. v[e] solier.

Somme, charge, poids.

Souputure, sépulture. Cf. Burguy, *Gramm. de la L. d'oil*, I, 251, 283.

Taiie, grand'mère.

Taintenier, teinturier.

Teu, tel. Cf. Burguy, *Gramm. de la L. d'oil*, I, 192, 193.

Teus, tels, plur. du mots préc..

Tiephane, la fête de l'Epiphanie.

Tière, terre.

Toudis, toujours.

Touket, coin, angle.

Traieur de vin, tireur de vin, marchand de vins en détail.

Trau, " trou, défilé, gorge, sentier, chemin creux et étroit. " Roq., *Gloss.* s. v^e^.

Travasaine, 735, Travessaine, 736, chemin qui en coupe obliquement un autre; en fl. *dweersch-straat*.

Travellier, vexer, tourmenter.

Tresmaisement, au plus haut point, surtout.

Tremois, tramois. " Mélange de grains, comme d'orge, d'avoine, de seigle, méteil; ce grain est ainsi appelé parce qu'il ne reste que trois mois en terre." Roq., *Gloss.* s. v^e^ *tramois*.

U, ou.

Vaillant, Au vaillant de, au prix de, de la valeur de.

Vendesme; 555, vente.

Vendront, 751, viendront. " Le futur (des deux verbes *tenir* et *venir*) avait trois formes, l'une simple, tenrai, venrai; l'autre avec un *d* intercalaire tendrai, vendrai, la troisième, dérivant de la première, où le *n* était assimilé, *terrai*, *verrai*. Les formes avec *d* intercalaire étaient les seules dont on fit usage en Normandie. " Burguy, *Gramm. de la L. d'oil*, I, 397.

Venge, 217, subj. prés. du v. venir. Les exemples de cette forme se trouvent dans la *Gramm. de la L. d'oil* de Burguy, I, 390, 391.

Veste, 388. En fl. *veste* ou vesting, rempart, mur des fortifications.

Vesve, Veve, veuve.

Veveurs, Veveus, Vevers, veufs.

Vielg, Vies, vieux.

Wage, gage, garantie.

Warder, garder, garantir.

Weis, Weiz, gué.

Werp, cession d'une propriété par les formalités symboliques, *effestucatio*.

Werpir, céder une propriété par les formalités symboliques, *effestucare*.

Werre, 329, guerre. Ce mot ne doit pas être confondu avec le mot fl. *werre* ou were. V. ce mot dans la liste des m. fl.

Wit, Wiit, huit.

Witisme, huitième.

Wndassent la vérité, 546, prononcer la sentence. L'expression est la trad. littérale du flam : *de waerheid uuten*.

Yre, ire, colère.

Yssir, v. issir.

Yssue, v. issue.

# ADDITIONS ET CORRECTIONS.

## TOME I.

*Aux* ADDITIONS ET CORRECTIONS *signalées tome* I, *page* 267, *joindre les suivantes:*

*Page* 2. *La légende de l'église de Saint-Martin à Ypres.*— M. Hosdey, attaché à la Bibliothèque royale de Bruxelles, a fait parvenir à la réunion du Comité flamand de France, tenue à l'hôtel de ville de Bailleul, le 8 février 1888, un travail d'interprétation et d'investigation historique ayant pour objet l'une des plus curieuses légendes du West-Quartier : *De legende van Sint-Maartenskerke te Yper.* L'auteur, qui écrit en flamand, a cherché, sous la pieuse fiction, le fait historique qui lui a donné naissance.

Cette légende, que nous avons reproduite en entier, page 2 et suivante, peut se résumer ainsi.

"Deux étudiants de l'université de Paris, passant par Ypres la veille de la St-Martin d'hiver, avaient vainement demandé l'hospitalité aux chanoines peu réguliers et peu charitables qui desservaient la collégiale, dont on fêtait le patron, lorsqu'ils furent accueillis par le saint lui-même, qui, sous les traits d'un bourgeois de la ville, se substituant à ses indignes serviteurs, les reçut dans une splendide demeure miraculeusement élevée pour une nuit dans une prairie voisine de la ville. Les hôtes de saint Martin voulurent se consacrer à son service dans l'église que la piété des fidèles ne tarda pas à élever au lieu favorisé de la céleste apparition, et les chanoines, comprenant la portée de l'intervention miraculeuse de leur saint patron, résolurent de vivre d'une façon plus conforme à leur état, et abandonnant leur antique collégiale détruite fortuitement par un incendie, vinrent desservir l'église de la prairie miraculeuse."

Après avoir cherché à prouver que le récit envoyé à Guibert de Gembloux contient les éléments essentiels qu'on peut exiger dans une légende proprement dite, l'auteur en discute les principaux points et les personnages. Les statuts de la confrérie des Écoliers de Paris, qui fut établie à Ypres, et dont l'institution remonte à une époque très reculée, lui fournissent plusieurs détails sur les

mœurs et les coutumes reflétées par la légende, tels que le repas annuel, la défense de faire des distributions aux artisans, l'usage à l'église de certains vêtements semblables à ceux que portaient les écoliers à l'université de Paris. L'imagination, fécondée par les récits légendaires des croisades, a suffi pour donner à l'intervention surnaturelle une saveur tout orientale. La fiction admet implicitement l'avarice des chanoines, mais leur reproche seulement leur manque d'hospitalité, tandis que l'histoire en fait dériver la simonie. Les autorités n'agissent pas, dans semblable cas, sans envoyer sur les lieux des commissaires, chargés de s'enquérir de la vérité et d'engager paternellement, — avant de sévir publiquement — les prévaricateurs à s'amender. Il n'est donc pas étonnant que ces délégués aient été mal reçus par le chapitre ; la légende en fait des écoliers de Paris, et ajoute qu'ils devinrent ensuite chanoines à St-Martin. M. Hosdey est porté à voir en eux Collemedius et Gérard. Le fait que Fromold, châtelain d'Ypres, est cité le premier parmi les bienfaiteurs laïques de la nouvelle abbaye, et cet autre fait que le territoire ou seigneurie de St-Martin *intra muros* était pour ainsi dire enserré entre trois fiefs relevant de la vicomté d'Ypres, fournissent des raisons plus que vraisemblables pour qu'on voie dans le riche bourgeois de la légende le châtelain Fromold.

Après avoir vainement essayé de faire rentrer les chanoines dans le devoir, l'évêque Jean et ses délégués auront imploré la charité de Fromold, qui, avec l'aide d'autres Yprois, dont les noms sont également parvenus jusqu'à nous, aura contribué largement à la fondation de l'abbaye. La prairie dont parle la légende, aura été donnée en domaine utile par le châtelain et éclissée de la seigneurie de la vicomté ou " chastelrie ". L'incendie de la première église n'est pas confirmé par des témoignages dignes de foi : toutefois, de l'avis des archéologues, la partie inférieure de la tour de St-Pierre peut remonter au XI[e] siècle.

Comme corollaire à cette petite étude, l'auteur se demande, — puisque l'église de St-Pierre remonte très probablement à une date plus reculée que celle de St-Martin, — où il faudrait placer le berceau de la ville et quelle a été son origine. Examinant l'assertion des annalistes et des chroniqueurs qui ont trouvé un château fort bâti dans un îlot formé par l'Ypre en face de St-Martin, château qui aurait été l'origine de la ville, il la déclare dénuée de toute base historique. Bien plus, l'îlot n'existait pas anciennement, puisque le bras de l'Ypre passant sous la rue du Verger et sous la place Vandenpeereboom, a été creusé de main d'homme pour les besoins de l'industrie et du commerce. L'hypothèse d'une abbaye, autour de laquelle des habitants seraient venus se

grouper, doit également être écartée, puisque l'établissement de l'abbaye de St-Martin remonte seulement à l'an 1102 et qu'antérieurement il existait déjà une église. D'ailleurs, autour de St-Martin, tout est régulier et relativement spacieux. Entre le *Zaalhof* et l'église de St-Pierre, au contraire, les rues étaient étroites et tortueuses; c'était le quartier habité par les tisserands et les foulons, qui ont fait croître et prospérer l'antique commune; le morcellement parcellaire y est particulièrement remarquable. Ajoutez-y le voisinage du donjon comtal établi au *Zaalhof*, et celui de la motte du châtelain érigée non loin et au nord du *Zaalhof*. Se basant sur ces indices, l'auteur est amené à trouver le berceau de la ville dans l'espace compris entre le *Zaalhof* et l'église de St-Pierre, et croit que la première population d'Ypres se composait de gens qui venaient chercher aide et protection à l'ombre du donjon du châtelain.

Le travail complet de M. Hosdey paraîtra sous peu dans les *Annales du Comité flamand de France*, où le lecteur pourra le consulter, et profiter des recherches d'un écrivain qui s'est occupé, depuis quelque temps, à résoudre certaines questions concernant l'histoire d'Ypres.

Et à ce propos nous signalerons à l'attention des érudits qui s'occupent de l'histoire d'Ypres, une excellente notice dans laquelle M. Hosdey décrit en quelques pages, d'une grande exactitude, selon nous, les origines, le développement, les franchises, la prospérité, la décadence, les édifices et les diverses juridictions de cette ville. A ce travail est jointe une reproduction de la carte d'Ypres, publiée par Jean Thévelin et Jacques Destrée, en 1564. Cette carte ne peut manquer de rendre beaucoup de services pour les études dont il s'agit. On la trouvera, avec la notice de M. Hosdey, dans l'*Atlas des villes de la Belgique au XVI$^e$ siècle*, édité sous la direction de M. Ch. Ruelens.

*Page* 4. Sur les origines du monastère de Saint-Martin, M. Hosdey a bien voulu nous communiquer l'intéressante notice qui suit:

M. Léopold Delisle (*Rouleaux des morts du IX$^e$ au XV$^e$ siècle, recueillis et publiés pour la société de l'histoire de France.* Paris 1866) cite p. 143:

" Titulus sancti Martini Iprensis cœnobii. Anima ejus *etc.*" parmi les fragments du rouleau de Foulques, abbé de Corbie. 1095.

L'auteur ajoute (p. 138): " Foulques, abbé de Corbie, mourut le 5 décembre " 1095. D'importants débris du rouleau funéraire de cet abbé servent de " gardes à la seconde partie du manuscrit latin 11636 de la Bibliothèque Impé- " riale. Les titres conservés ont été recueillis, les uns dans la Flandre, les " autres dans le Poitou et la Guienne. "

Pour l'intelligence de cet extrait, voici ce que M. Delisle dit dans l'*Avertissement* de son ouvrage:

" Pendant tout le moyen âge, les communautés religieuses avaient l'usage de " notifier la mort de leurs membres et de leurs bienfaiteurs à un grand nombre " d'églises, et spécialement aux maisons avec lesquelles elles avaient conclu des " associations spirituelles. La circulaire ou encyclique que dans ces circonstances " on écrivait en tête d'un rouleau de parchemin, renfermait des détails biogra- " phiques sur le défunt, et se terminait toujours par une demande de prières. " Les communautés auxquelles l'encyclique était présentée, se faisaient un " devoir d'y répondre, et consignaient sur le rouleau un titre (*titulus*), plus ou " moins long, pour accuser réception de l'encyclique, pour promettre des " prières, et pour en demander à l'intention des membres et des bienfaiteurs " qu'elles avaient elles-mêmes perdus. "

Si la date de la mort donnée par M. Delisle est exacte, il faudrait conclure de ce passage que le monastère (cœnobium) de St-Martin à Ypres était déjà en communauté de prières avec l'abbaye de Corbie vers 1096 (1).

*Page* 4, *note* 1. La légende de l'église de St-Martin ne se trouve pas dans le ms. 5337-92 de la Bibliothèque royale de Bruxelles, comme nous l'avons dit d'après M. Lecoy de Lamarche, mais seulement dans les mss. 1516 et 8940. Elle est imprimée aussi dans PITRA, *Analecta sacra*, t. VIII, pp. 591-592.

*Page* 4, *note* 2. La vie de Jean de Comines est donnée dans les *Acta Sanctorum* au 27 janvier et non au 17.

*Page* 4, *note* 3. L'évêque Gérard fut déposé, non en 1196, mais en 1096.

*Page* 42. A l'administration du prévôt Hugues, il convient de rattacher plusieurs faits qui n'ont pas été mentionnés dans l'article qui le concerne.

Vers 1220, le prévôt et le chapitre d'Ypres se plaignirent au pape d'être constamment " injuriés, " à l'occasion des dîmes et d'autres choses, par le prévôt et le chapitre de St-Donatien de Bruges, par B. et W. chevaliers, et par d'autres clercs et laïques des évêchés de la Morinie, de Tournai et de Cambrai. Par une bulle du 7 des calendes de novembre 1220, le pape Honorius III chargea l'abbé de St-Aubert, le prévôt et maître J. chanoine de Cambrai, de prendre des informations, d'entendre les parties, de prononcer sans appel, et d'employer au besoin les censures ecclésiastiques pour faire respecter leurs décisions (DIEGERICK, *Inventaire des chartes de Messines*, n° 72).

Peu de temps après, le prévôt Hugues et son chapitre se plaignirent également à Rome de ce que plusieurs personnes des diocèses de la Morinie, de Tournai et d'Arras avaient été " injuriées " à l'occasion de la perception des

(1) Voir dans nos *Cartulaires* (nos 952, 140, 241, 339, 344), d'autres associations spirituelles conclues par des couvents et des ordres religieux avec les chanoines d'Ypres.

dîmes, des revenus et d'autres choses. Le pape Honorius, par une bulle du 4 des calendes de février 1222 (n. s.), désigna l'abbé de Warneton, le prévôt de Voormezeele et le doyen de Messines pour informer sur ces faits et prononcer sans appel, en employant au besoin les censures ecclésiastiques (*Ibidem*, n° 75).

Nous ne connaissons pas les décisions intervenues.

*Page* 226. *Sur l'emplacement de la grande école à Ypres.*— " L'ancienne école, disons-nous, était située, en 1407, près de la grande porte du cloître donnant sur le Leet, et dans une dépendance de St-Martin. C'est de là sans doute *qu'elle fut transférée ailleurs en* 1536. *En* 1559, *la grande école est dans la rue de Boesinghe à l'est, au tournant du marché au Laitage.* "

Nous croyons qu'ici nous avons été induits en erreur à cause d'une fausse interprétation donnée à un document par Diegerick, et que la grande école est toujours restée à la place qu'elle occupait en 1407.

Diegerick (*Inv.* t. VI, p. 117), résumant le dénombrement de la seigneurie du Ketelkwaet en 1559, dit que cette seigneurie comprenait... " 3° Dans la rue de Boesinghe, les maisons à l'est s'étendant au nord *jusqu'à la grande école,* tournant par le marché au Laitage et aboutissant au mur de St-Martin. " — Or, dans un dénombrement de 1514, reproduit en partie dans *Fragmenta,* p. 27, on lit: "... ende inde Boesingstrate ande oostzyde streckende van der grooter scole noortwaert omme commende up de Zuvelmaerct totten mueren van sente Maertens..." Comme, pour les autres détails, le résumé de Diegerick concorde parfaitement avec le dénombrement de 1514, il faut en conclure que les deux documents sont conçus dans les mêmes termes. Diegerick aura donc mal compris, car le texte flamand veut qu'on prenne *à partir de la grande école* pour se diriger vers le nord et tourner ensuite à droite le long du marché au Laitage jusqu'au mur de St-Martin. C'est un argument de plus pour prouver que la grande école se trouvait sur le territoire de St-Martin.

Cette enclave du Ketelkwaet existait aussi bien — sauf preuve du contraire — en 1407 (*Esquisse hist.*, p. 133), qu'en 1514 et 1559.

De tout ceci il résulte 1° que la grande école n'a pas été déplacée en 1536; 2° que dans la rue de Boesinghe les maisons formant le côté est, à partir de la porte du cloître jusqu'au marché au Laitage, ressortissaient à deux seigneuries différentes: celles au nord faisaient partie du Ketelwaet; celles du sud, de la seigneurie du chapitre. Parmi les maisons du chapitre, la dernière au nord était occupée par la grande école. On devra donc modifier dans ce sens ce que nous disons *page* 133, *note* 2.

*Page* 235, *l.* 17. La bulle *Super universas* n'est pas du 4 mai 1559, mais du 4 *des Ides* de mai 1559, donc du 12 mai.

# TOME II.

## Les Cartulaires de Saint-Martin.

Le chiffre initial indique le numéro de la charte.

1. *Notes, ligne avant-dernière* : qui avait prononcé *lisez* qui l'avait chargé de prononcer.

2. *A la marge* : 1104 *lisez* 1103. — *Ligne* 34, jura *lis.* nostra jura.

4. Imprimé aussi dans les *Annales de la Société d'Émulation de Bruges*, 2ᵉ série, t. IV, p. 85.

12. *A la marge* : 1134-37 *lis.* 1133-37. De même dans la note finale.

13. *A la marge* : 1138 *lis.* 1139. — *L.* 32 : archiepisco, *lis.* archiepiscopo.

14. Cette pièce est aussi au *R. Nigrum*, fol. 173. — *L.* 4 : Flandrensis comes *lis.* Flandrensium comes.

23. *A la marge* : 1164 *lis.* 1163 ou 1164.

24. *A la marge* : 1166 *ajoutez* du 1ᵉʳ septembre au 31 décembre.

35. *L.* 8 : recempensatione *lis.* recompensatione.

51. *Avant-dernière ligne* : Wihelmus clericus *lis.* Willelmus Clericus. De même nᵒˢ 63, 68, 71, 86, 97, où le contexte indique suffisamment qu'il est question de Guillaume de Clerc, et non du clerc Guillaume.

52. Cette pièce doit être placée après le nº 53.

57. *Ligne avant-dernière* : Rogero capellano, Wulvino. D'après le *R. Rubrum* il faut supprimer la virgule et comprendre, ce semble, Roger de Wulf, chapelain.

62. Imprimé dans le *Cartul. de Térouane*, nº 110.

65. *L.* 29 : Inghelrammo *lis.* Inghelmaro. — *L.* 31 : Iwaino, *dans le R. Novum* Iwanino.

66. *L.* 1 : Inghelrammus *lis.* Inghelmarus. — *L.* 3 : in Verbo salutari, *dans le R. Novum* in vero Salvatori.

68. *L.* 1 : H(eliseum) *lis.* H(ugonem). — *A la fin* : *Registrum Nigrum*, fol. 70, *lis. Registrum Nigrum*, fol. 20.

74. A la fin de cette pièce, le copiste signale des privilèges semblables accordés par les papes Alexandre, Jean et Clément, mais il juge superflu de les reproduire.

88. *L.* 2 : mandans *lis.* mandamus.

94. Imprimé dans les *Annales de la Société d'Émulation de Bruges*, 2ᵉ série, t. IV, p. 89.

100. *Remplacer ainsi la date en marge* : 1224-25. 26 Mars.

109. Placer cette pièce après le n° 110.

116. *L.* 9 : Walteri Povers, *l'original porte* Walteri Pauperis.

137. Imprimé dans les *Annales de la Société d'Émulation de Bruges*, 2e série, t. IV, p. 90.

145. *A la fin de ce document le copiste ajoute* : De ista littera habemus unum vidimus sub sigillo advoati ville Yprensis in lada Q, ubi predicta originalis reponitur.

146. *L.* 11 : opertorium tamen *lis.* opertorium tantum ; — et hec *lis.* et hoc.

149. Cette pièce se trouve aussi au *R. Rubrum*, fol. 59.

153. Analysé dans DIEGERICK, *Inventaire*, t. VII, p. 5.

154. *L.* 9 : venerabilem priorem *lis.* venerabilem patrem.

156. *A la marge* : 1243 *lis.* 1244.

157. *L.* 6 : eorum frater (?). *Cette leçon est bonne ; supprimez le point d'interrogation, ainsi que la dernière ligne de la note.*

167. Transcrit aussi au *R. Novum*, fol. 68.

175. *L.* 42 : dicto nostro *lis.* dicto vestro.

176. *L.* 5 : parochie Iprensis *lis.* parochiarum Iprensium. — *L.* 12 : jacentis supra *lis.* jacentes supra. — *L.* 13: Metterte *lis.* metter Te. — *L.* 20: *après* viam de Formeseles *ajoutez* : Petrus metter Te tenet duas mensuras ab ecclesia sancti Martini, jacentes supra viam de Mecines. Lambertus Wulveric tenet de Alena Bouc unam mensuram, jacentem supra viam de Mecines, et quatuor lineas de ecclesia, jacentes supra viam de Formeseles. — *L.* 47 : tenet unam mansuram *lis.* tenet unam mensuram. — *L.* 54 : Alcelmus Parcamentier *lis.* Alselmus de Parcammenteir. — *L.* 66 *et plus bas* : Hancwargstrate, Hancwargporte, *l'original écrit* Hancwartstrate, Hancwartporte. — *L.* 79 : *après* ibidem juxta supra bekam *ajoutez* : extra portam de Comines. Lisa, relicta Petri Walghers tenet quatuor mensuras a domino Anselmo de Rolinghem, jacentes supra viam de Comines, supra bekam.

180. *L.* 5 : Bezuderbeke *lis.* bezuderbeke.

196. La pièce est transcrite aussi au *R. Novum*, fol. 90, où elle porte la date fausse de 1355.

206. *L.* 7 : *effacez* et adhuc esse solet. — *L.* 23 : novam thesaurariam. *On lit en marge* : Notandum, ista est thesauraria deputata et ordinata ad gherewe camere.

207. *L.* 11 : fide mediante quod, (quidquid) predicti *lis.* fide media ita quod predicti.

241. *L.* 2 : frater En. *lis.* frater Eug.

244. Transcrit aussi au *R. Nigrum,* fol. 47.

252. *L.* 11: dictam rivam *lis.* dictam terram.

253. *L.* 8: les Crombedic *lis.* le Crombedic.

258. *L.* 5: Middeldike *lis.* Middeldilf.

260. *L.* 6: (suit la charte n° 159) *lis.* (suit la charte n° 259).

270. *L.* 7: fuerat *lis.* fuerant.

273. Cette pièce doit être placée après le n° 274.

280. *page* 197, *l.* 9: juramentum. Nos *lis.* juramentum, nos.

293. *A la marge*: 14 Octobre *lis.* 4 Octobre. *Voir* n° 781. — *En note*: acte notarié du 13 octobre *lis.* du 5 octobre. — Cette pièce est donnée dans les *Ypriana,* t. IV, p. 51.

305. *L.* 10: a beni et li justé *lis.* a beni et limité. — Dans ce document le copiste a introduit des formes picardes, tandis que l'original, aux Archives d'Ypres, est en dialecte bourguignon. Mais le sens est le même.

306. Cette pièce était percée dans la précédente.

317. *L.* 8: turrule ejus facte *supprimez* facte. — *Dans la note, lisez*: une lettre du prévôt Nicolas, délivrée le même mois. — Dans la pièce remise aux échevins par le prévôt Nicolas, celui-ci renonce à tout terrain contigu au lieu, dit-il, " ubi consuevit esse fossatum extra murum nostrum, qui se extendit a vico de Dixmuda fere usque ad vicum de Bousinghe strate, retro pomerium nostrum. "

333. *En marge*: 1288. 21 Juin, *lis.* 1289. 10 Juin. — Mettre cette pièce après le n° 334.

334. *En marge*: 1289. 10 Juin. *lis.* 1288. 21 Juin.

340. *L.* 3: Aelidis de Hariinghem *lis.* Aelidis de Haringhes. — *L.* 4: in hec que *lis.* in hiis que. — *L.* 9: celebrari, nisi *lis.* celebrari, si. *L.* 20: celebrare debebit *lis.* celebrare non debebit.

355. *L.* 16: en mieuldreit *lis.* enmieuldreit.

364. *En marge*: 31 Juin. *lis.* 30 Juin.

365. *L.* 14: Jean Legrise *lis.* Jean le Grise.

366. Analysé dans Diegerick, *Inventaire,* t, VII, p. 34.

378. *Signature*: M. V. I. de Ypris *lis.* I(ta) S(ignatum) I. de Ypris.

403. *L.* 12: devens le porchaincte du viver de le ville *lis.* devers le prochainte du vivier delle ville d'Ypre. — Une pièce analogue fut délivrée à la ville d'Ypres par le prévôt et le couvent. Voir Diegerick, *Inventaire,* n° 358.

432. *Dans le titre*: Henricus Capoen *il faut lire sans doute* Therricus Capoen.

435. *L.* 21: die houden de werden *lis.* die houdende werden.

441. *Dans le titre*: Jacobum den Bolnare *lis.* Jacobum van Bolnare *et l.* 1: Lambert Queker *lis.* Lambert Queke.

445. *Dans le titre*: xliij. virgis *lis.* xxviij. virgis.

456. *En marge*: 1240 *lis.* 1340.

464. *L.* 17: rubber evenen *lis.* ruwer evenen.

508. *L.* 31: me sirse *lis.* me sires.

510. *L.* 21: sic nec poterunt *il faut lire apparemment* sed non poterunt.

530. *A la fin*: *Registr. Novum,* fol. 88, *lis. Registr. Novum,* fol. 188.

532. *L.* 11: amender en carpenteir *lis.* amender et carpenteir.

543. *L.* 5: corfirmamus *lis.* confirmamus.

556. *L.* 22: que dicitur des Patuners *lis.* que dicitur des Patiniers. — *L.* 23: Jacobi Darras sitam, inter *lis.* Jacobi Darras, sitam inter.

557. Mettre cette pièce après le n° 558.

564. *L.* 6, *à la fin*: dar *lis.* dat.

578. *A la fin*: M. CCC. sixante et VII. *On peut lire* M. CCC. sixante et un.

596. *L.* 1: Colars de Wanchaing *lis.* Colars de Wanehain (Hainaut) ?

609. *L.* 6: quinze mesures *il faut peut-être lire* quinze masures.

616. *Remplacez partout* advocatus *par* advoatus. — Imprimé dans les *Annales de la Société historique d'Ypres,* t. II, p. 149.

627. *L.* 33: edificiis edificat *lis.* edificiis edificatis.

646. La charte qui suit porte par erreur le n° 674. *Lis.* 647.

656. *En marge ajoutez, sous* 1396, 12 Juin.

667. *L.* 1. Crestin *lis.* Crestine.

670. *Page* 505, *l.* 2: upghinghe *lis.* uplegghinghe.

680. *A la fin*: *Registr. Nigrum,* fol. 96, *lis. Registr. Nigrum,* fol. 95.

694. *Lis. partout* Lonis de Moerkerke *au lieu* de Louis. De même au n° 696.

723. *Dans le titre*: après hereditarii *ajoutez* VI. mensuras.

729. Transcrit encore au *Registr. Novum,* fol. 123.

731. *Page* 567, *l.* 13: zouder si *lis.* zonder si.

733. *L.* 10: yct *lis.* yet.

739. *L.* 10: ghelosten *lis.* ghelofton.

751. *Page* 589, *l.* 18: jof beuloeyt *lis.* jof bevloeyt.

754. *En marge*: 6 Novembre. *lis.* 8 Novembre.

762. Analysé dans Diegerick, *Inventaire,* t. III, p. 105.

779. *En marge*: 12 Septembre. *lis.* 10 Septembre.

780. *En marge*: 1424. 12 Septembre. *lis.* 1425. 12 Novembre.

781. *En marge*: 1424 *lis.* 1423.

786. *L.* 42: Wileneer Omaers rudders lande *lis.* wileneer Omaers Rudders lande (la terre de feu Omaer de Ruddere). *De même* n° 787, *l.* 37 *et* n° 798, *l.* 51.

806. *Page* 675, *l.* 4 : ghedaen thehbene *lis.* ghedaen thebbene.

807. *L.* 16 : maten ende *lis.* maten voorseid, ende.

818. *L.* 2 : Dugghes *lis.* Lugghes. — Analysé dans DIEGERICK, *Invent.* t. VII, p. 139.

819. *En marge*: 1452-33 *lis.* 1432-33.

830 *L.* 2 : Karel Bossuijt *lis.* Karel Bossaert.

835. *Page* 720, *l.* 22 : *après* zevenendertich *ajoutez* ende sessendertich.

861. *L.* 4 *du titre*: (ci-dessus nos 841, 842 et 847) *lis.* (ci-dessus nos 840, 841 et 847).

863. *Page* 770, *l.* 12 : ghesteede *lis.* ghesceede.

869. *L.* 11 : toe behorende Andries Paeldijnc *lis.* toebehorende Joos Coters, ende achte ghemeeten lands wijlen eer toebehorende Andries Paeldijnc.

878. *L.* 1 : Galterus de Maudra *lis.* Galterus de Mandra.

883. *L.* 11 : privilegiis super *lis.* privilegiis nuper.

900. Analysé dans DIEGERICK, *Inventaire,* t. IV, p. 177.

903. *L.* 3 : heere van Boiselare *lis.* heere van Beselare. — *L.* 7: wedewe wijlen van Jan d'Alesnes *lis.* wedewe van wijlen Jan d'Alesnes.

904. *L.* 12 : veroroghet *lis.* vernoughet.

906. *L.* 11 : *lis.* ende die vijf messen de weke. — L'original est aux Archives de l'État, à Bruges, n° 2094, percé dans notre n° 903. Sceaux du prévôt Clément et de la ville d'Ypres bien conservés.

915. *L.* 3 : Willem de Worin *on peut lire* Willem de Worm.

916. *L.* 3 : socrosancte *lis.* sacrosancte.

918. *L.* 15 : gherechtich, warandscip *supprimez la virgule.*

920. Imprimé dans les *Annales de la Société d'Ypres,* t. III, p. 12. — *Page* 879, *l.* 10 : staende van den boomende *lis.* staende west van den boomgarde.

923. *Dans le titre, et ligne* 4 *du texte*: decanum et priorem *lis.* decanum et procuratores. — *L.* 10 : decanus et prior *lis.* decanus et procuratores.

925. *L.* 18 : messchiene *lis.* messchieve.

945. *L.* 4 *et* 5 : romani de Clerout *lis.* Romani de Clerout.

## Table analytique des pièces contenues dans les Cartulaires.

*Page* 955, *l.* 25. Cette pièce est de 1351, et non de 1251.

*Page* 958, *l.* 19 : place des Patuners *lis.* place des Patiniers.

*Page* 963, *l.* 7 avant la fin : Jean Stier *lis.* Jean de Stier.

## Table alphabétique des noms de lieux et de personnes.

Bailleul, Belle, Antoine. *lis.* Antoine de ou van. *Lisez de même* Bailleul, Chrétien de, — Bailleul, Maurice de.

Belle, Eloy. Dans le doc. de 1407 *lis.* Belle, Eloy de, bourgeois d'Ypres.

Bossuyt, Charles *lis.* Bossaert, Charles.

Coc, Jean *lis.* Coc, Jean de.

Dugghes, Paschine. *lis.* Lugghes, Paschine.

Elverdincbrugghe. Ce pont n'était pas situé dans la rue du Sud à Ypres, mais bien au coin nord-ouest de la place nommée actuellement place Vandenpeereboom. Cfr. le plan de 1554 dans l'*Atlas des villes de la Belgique au XVI$^e$ siècle*, publié sous la direction de M. Ch. Ruelens.

Folkier, Elisabeth, femme de *lis*.... fille de.

Hane, Georges, magister, 932 *lis.* Hane, Georges de, prêtre, 931.

Inghelramm, abbé de Bergues *lis.* Inghelmare.

Lust (?), Daniel. Doc. de 1514 *lis.* doc. de 1534.

Omaer, Wileneer, chevalier. Voir ci-dessus, p. 1101, n° 786.

Metterte, Jean *écriv.* metter Te, Jean.

Patuners, rue des *lis.* Patiniers, place des.

A cette table il y a lieu d'ajouter outre plusieurs noms qui se trouvent dans les passages reproduits aux *Additions et corrections*, les noms suivants :

Garijn, un appelé, banni pour meurtre, p. 529.

Garijn, " cuet " de la ville d'Ypres, pp. 530, 531, 532.

Piet de Soile, p. 262, *voir* Rugghinvoet.

Pover, Walter, p. 79.

Ruddere, Omaer de, p. 634, 658.

# TABLE DES MATIÈRES CONTENUES DANS LE TOME II.



FIN DES CARTULAIRES DE SAINT-MARTIN.